

# Tableau de bord de monitoring patrimonial chevreuil (*Capreolus capreolus*)

## Gestion cynégétique dans le département de Lot-et-Garonne

SAISON CYNÉGÉTIQUE 2023 - 2024



<b>1. CONTEXTE ET MÉTHODE.....</b>	<b>3</b>
1.1 CONTEXTE BIO-GÉOGRAPHIQUE ET CYNÉGÉTIQUE.....	3
1.1.1 Le département de Lot-et-Garonne.....	3
1.1.2 Grand gibier et gestion cynégétique en Lot-et-Garonne .....	3
1.1.3 Distribution et statut de conservation du chevreuil ( <i>Capreolus capreolus</i> ).....	3
1.2 MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION CYNÉGÉTIQUE.....	4
1.2.1 Équilibre agro-sylvo-cynégétique.....	4
1.2.2 Classement des sous-unités de gestion et objectifs de gestion .....	4
1.3 OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION .....	5
1.3.1 Monitoring faune sauvage et décision publique.....	5
1.3.2 Élaboration de l'outil de monitoring .....	5
1.3.3 Données mobilisées.....	6
1.4 MÉTHODOLOGIE .....	7
1.4.1 Indicateurs simples.....	7
1.4.2 Indicateurs composites et classements .....	8
<b>2. RÉSULTATS ET ANALYSES.....</b>	<b>10</b>
2.1 IMPACT SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES .....	10
2.1.1 Analyse des indicateurs simples .....	10
2.1.2 Indicateur composite : "Impact du chevreuil sur les activités humaines".....	12
2.2 ABONDANCE DES POPULATIONS DE CHEVREUIL.....	16
2.2.1 Éléments tirés de l'observation de la chasse.....	16
2.2.2 Comptages nocturnes .....	19
2.2.3 Plans de chasse .....	22
2.2.4 Indicateur composite : "Abondance du chevreuil".....	26
2.3 CHASSE ET EFFICACITÉ DE LA CHASSE DANS LA GESTION CYNÉGÉTIQUE DU CHEVREUIL .....	31
2.3.1 Effort de chasse.....	31
2.3.2 Sélectivité de la chasse (Age et sexe-ratio des prélèvements).....	34
2.3.3 Taux de réalisation des plans de chasse .....	35
2.3.4 Indicateur composite : "Chasse et efficacité de la chasse" .....	38
2.4 ÉVOLUTION DU SYSTÈME .....	41
<b>3. CLASSEMENT ADMINISTRATIF.....</b>	<b>42</b>

Ce tableau de bord présente les éléments disponibles et les plus pertinents en termes : de suivi et d'analyse de l'abondance et de la dynamique de population du gibier considéré ; d'impact sur les activités agricoles et sylvicoles ou, plus largement, sur les activités humaines ; de résultat et d'efficacité de la chasse. Il comprend l'analyse de ces données sous forme d'un faisceau d'indicateurs étalonnés puis agrégés pour aboutir à un classement de chaque sous-unité de gestion cynégétique. Outil d'aide à la décision publique, il intervient dans le cadre de la définition des objectifs et des moyens de gestion puis de l'évaluation de leur réalisation et de leur efficacité.

## 1. CONTEXTE ET MÉTHODE

### 1.1 CONTEXTE BIO-GÉOGRAPHIQUE ET CYNÉGÉTIQUE

#### 1.1.1 Le département de Lot-et-Garonne

Département du Sud-Ouest de la France, le Lot-et-Garonne connaît des paysages variés, offrant une diversité d'habitats intéressante pour la faune sauvage. Ils sont façonnés par la polyculture céréalière et l'arboriculture, principalement le pruneau d'Agen et la noisette, sachant que la plupart des productions fruitières et maraichères françaises s'y côtoient. Un élevage diversifié, où les bovins sont encore bien représentés, compte aussi nombre de volailles, dont les oies et canards pour le foie-gras. Le taux de boisement de ces coteaux et vallées varie de 10 à 15 % en moyenne. La présence de très nombreux lacs collinaires destinés à l'irrigation agricole est à noter. Deux massifs boisés occupent un tiers des 5360 km<sup>2</sup> que compte le département, le massif forestier landais au sud-ouest du département et, au nord-est, le prolongement de la forêt du Périgord noir et du Quercy. Toutes les entités de milieu qui caractérisent le département sont propices, sur le strict plan de la satisfaction des exigences écologiques des espèces concernées, à la présence et au développement de populations abondantes de grand gibier.

#### 1.1.2 Grand gibier et gestion cynégétique en Lot-et-Garonne

La Fédération départementale des chasseurs (FDC) a instauré une politique de gestion cynégétique visant à maintenir les effectifs de grand gibier à un niveau bas et maîtrisé, compatible avec la vocation agricole et sylvicole des coteaux et forêts du département. Des dégâts, parfois importants, sont occasionnés aux cultures agricoles par le sanglier, le cerf élaphe et le chevreuil ; à la forêt, par le cerf élaphe et le chevreuil. Le préjudice économique qui en résulte mais aussi leur perception, font de ces grands mammifères un patrimoine écologique, culturel, voire symbolique, inégalement apprécié. Le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)<sup>1</sup> érige la prise en compte de la préservation des intérêts agricoles et sylvicoles dans le management des intérêts cynégétiques en première des priorités. Les mesures de gestion mises en œuvre visent à maintenir les effectifs à un niveau compatible avec l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et à ne pas favoriser l'accroissement des populations.

La FDC assure la promotion de méthodes de gestion adaptées et impulse une dynamique de terrain en ce sens. Pour améliorer l'efficacité de la chasse, elle s'appuie sur la culture cynégétique locale, pour laquelle le sanglier et, plus généralement le grand gibier, sont chassés quasi exclusivement en battue au chien courant. Elle incite les gestionnaires à constituer des territoires de chasse de grande superficie, dans le cadre d'une organisation qui repose sur les associations communales. Elle encourage les "ententes de suite" entre équipes afin que les chasses débutées sur un territoire soient poursuivies sur les territoires voisins, ceci afin d'en optimiser l'efficacité, aussi bien en termes de prélèvement que pour éviter la concentration de ces gibiers. Les participants aux chasses sont autorisés à suivre le parcours de la chasse et se déplacent pour cela d'un poste à l'autre au gré de la menée de la meute de chiens courants.

#### 1.1.3 Distribution et statut de conservation du chevreuil (*Capreolus capreolus*)

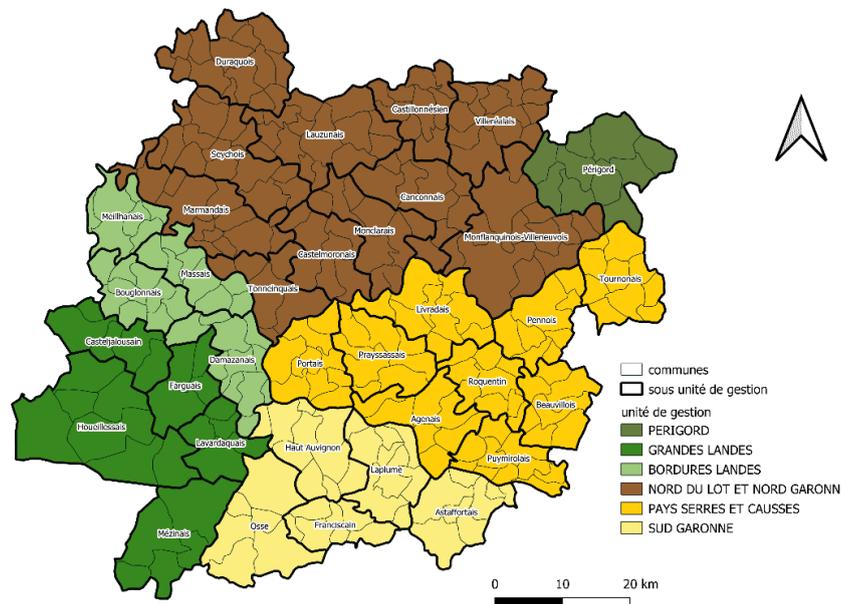
Les populations de chevreuils ont connu une très forte expansion au cours des trente dernières années. Le phénomène constaté au sein de notre département s'inscrit parfaitement dans le cadre des tendances observées à l'échelle de l'ensemble du territoire national depuis l'instauration du plan de chasse. De tous les ongulés présents en France, il est celui qui a su le mieux s'adapter aux pratiques sylvicoles et agricoles récentes. Grâce à la mise en place du plan de chasse depuis 1979, il a rapidement recolonisé 95% de l'espace national. La gestion cynégétique de cette espèce sauvage, dont l'aire de répartition avait considérablement régressé entre la fin du Moyen Âge et le XIX<sup>e</sup> siècle, est une réussite des politiques de restauration du patrimoine naturel. Aujourd'hui, l'aire de distribution des populations de chevreuil concerne la totalité du territoire du département, avec des niveaux d'abondance variables, moyens à forts dans la plupart des cas.

<sup>1</sup> SDGC : Schéma départemental de gestion cynégétique (Art. L. 425-1 à L. 425-3 du Code de l'environnement).

## 1.2 MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION CYNÉGÉTIQUE

### 1.2.1 Équilibre agro-sylvo-cynégétique

Afin de concourir au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, la politique de gestion cynégétique et l'élaboration des plans de chasse s'appuient sur la détermination de niveaux d'abondance et d'impact sur les activités humaines. Ils sont définis à partir d'une grille d'analyse intégrée à ce tableau de bord. Elle répond, notamment, aux exigences prévues aux alinéas 9 à 11 de l'article R. 426-8 du Code de l'environnement. Ils prennent en compte les évaluations de la sensibilité des productions agricoles et sylvicoles en cours ou à venir. La réflexion est conduite à l'échelle des sous-unités de gestion.



**Cartographie 1** : Unités et sous-unités de gestion cynégétique

Il est possible de considérer des territoires plus restreints, à l'échelle de la commune ou du territoire d'un détenteur de droits de chasse en particulier. Pour chacune des sous-unités de gestion, des objectifs de gestion sont définis, en concertation avec les représentants locaux des intérêts cynégétiques, agricoles et sylvicoles. Ces objectifs sont définis en s'appuyant sur les meilleurs éléments disponibles de nature à définir : l'abondance et de la dynamique de population du gibier considéré ; l'impact sur les activités agricoles et sylvicoles ou, plus largement, sur les activités humaines ; le résultat et l'efficacité de la chasse.

### 1.2.2 Classement des sous-unités de gestion et objectifs de gestion

Un premier niveau, dit vert, correspond à une abondance faible à moyenne des populations de cervidés, avec un impact sur les activités économiques peu préjudiciable. Un deuxième niveau, dit orange, correspond soit à une abondance faible à moyenne des populations de cervidés, avec un impact ou un risque d'impact sur les activités économiques notables, soit à une abondance forte des populations de cervidés, bien que l'impact sur les activités économiques demeure faible. Un troisième niveau, dit rouge, correspond à une abondance moyenne à forte des populations de cervidés, avec un impact sur les activités économiques préjudiciable. Un dernier niveau, dit noir, correspond à une abondance forte à très forte des populations de cervidés, avec un impact sur les activités économiques très préjudiciable.

#### **Orientations de gestion en fonction du classement**

Dès le niveau orange, la FDC promeut auprès des détenteurs de droits de chasse, la nécessité de mettre en œuvre un prélèvement par la chasse important, parallèlement à la mise en œuvre de mesures de prévention des dégâts. Dès le niveau rouge, la FDC impulse une politique fortement incitative auprès des détenteurs de droits de chasse, visant à privilégier des demandes de plan de chasse importantes, parallèlement à la mise en œuvre systématique de mesures de prévention des dégâts. Dans le cas où cette politique n'est pas suivie, la FDC propose à l'autorité administrative une augmentation des plans de chasse. Lorsque le niveau noir est atteint, la FDC, afin de concourir à sa résorption, sans abandonner les mesures mises en œuvre dès le niveau rouge, peut demander, à l'autorité administrative, la mise en place d'opérations de régulation administratives au titre des dispositions de l'article L. 427-6 du Code de

l'environnement.

### Autres mesures

Lorsque des détenteurs de droits de chasse ne procèdent pas ou, ne font pas procéder à la régulation des cervidés présents sur leur fonds et que, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est fortement perturbé autour de ce territoire, la FDC demande, à l'autorité administrative, qu'un prélèvement obligatoire leur soit notifié en application de l'article R. 425-31 du Code de l'environnement. Dans les cas qui le justifient, tant pour prévenir des dégâts que pour les limiter ou y mettre fin mais, également pour mettre fin à des situations préjudiciables où les cervidés s'installent en des lieux où ils ne sont pas ou insuffisamment chassés, la FDC peut également demander à l'autorité administrative la mise en œuvre d'opérations de régulation administratives au titre des dispositions de l'article L. 427-6 du Code de l'environnement. Une augmentation des plans de chasse individuels est alors systématiquement imposée au détenteur de droits de chasse.

## 1.3 OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

### 1.3.1 Monitoring faune sauvage et décision publique

La décision publique doit pouvoir s'appuyer sur des outils éclairants et fonctionnels. En matière de gestion cynégétique du grand gibier, il est utile que ces outils se montrent simples à mettre en œuvre. Ils interviennent dans le cadre d'une analyse partagée qui vise à définir les objectifs et les moyens de gestion puis à en évaluer la réalisation et l'efficacité. Pour le chevreuil, la science a produit des méthodologies d'investigation qui permettent de mesurer les variations d'abondance, la dynamique des populations et l'équilibre entre celles-ci et leur habitat. Elles sont fiables mais leur mise en œuvre demande un investissement en temps/agent très lourd.

La FDC a fait le choix d'optimiser la mobilisation des moyens humains en privilégiant des méthodes peu exigeantes en ce sens. Il s'agit là de ne pas hypothéquer la capacité des équipes à s'investir dans l'animation des gestionnaires de territoires de chasse, la dimension humaine étant déterminante dans l'efficacité de la régulation du gibier par la chasse. La connaissance des prélèvements, l'évaluation de l'effort de chasse et l'efficacité des pratiques cynégétiques sont à ce titre des paramètres qu'il importe d'intégrer à un outil de monitoring. Pourtant, les travaux scientifiques existants ont défini peu d'outils d'analyse complets en ce sens, même si des initiatives apportent des solutions intéressantes (OGFH - SylvaFaune)<sup>2</sup>.

En conséquence, la FDC a décidé d'élaborer un outil de monitoring pour les trois principales espèces de grand gibier présentes, le cerf (*Cervus elaphus*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa*). Ce tableau de bord a pour ambition de prendre en compte l'ensemble des éléments que la FDC peut mobiliser en mettant en œuvre des outils de recueil de données simples. Il a vocation à intégrer l'ensemble des paramètres souhaités et d'en rendre les données accessibles sous forme de graphiques, de tableaux, de cartographies et de codes couleurs. L'élaboration de cet outil s'inscrit dans le cadre de la phase II du programme "Centre départemental de la nature et des pratiques cynégétiques" (CDNPC).<sup>3</sup>

### 1.3.2 Élaboration de l'outil de monitoring

L'ensemble des données dont la FDC dispose en matière de suivi d'abondance et de dynamique des populations, d'impact sur les activités humaines et de pression et d'efficacité de la chasse, ont été analysées et soumises à tests statistiques dans le cadre d'un premier travail universitaire<sup>4</sup>. Des indicateurs simples ont été définis. Après une double agrégation, ils permettent de produire des indicateurs composites intégrant l'évolution du système dans le temps. Ces indicateurs permettent de caractériser les paramètres utiles à mesurer dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques de gestion du grand gibier. Un troisième niveau d'analyse vise à définir un classement de chaque sous-unité géographique. Il traduit le niveau d'adéquation entre la gestion cynégétique mise en œuvre et les objectifs définis en application du SDGC. Ces travaux ont fait l'objet d'une communication en congrès scientifique international<sup>5</sup>.

Corollaire de la forme de restitution synthétique qui a été choisie, une perte de précision dans l'information est

<sup>2</sup> Voir "Vers une nouvelle gestion du grand gibier." ONCFS. France [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/BT\\_2015\\_ICE\\_GrandGibier.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/BT_2015_ICE_GrandGibier.pdf) et "Actes du Colloque ICE" - Chambord - France - 20/21-05-2015 - [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/2015\\_ActesColloque\\_ICE\\_GrandGibier.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/2015_ActesColloque_ICE_GrandGibier.pdf)

<sup>3</sup> Centre départemental de la nature et des pratiques cynégétiques (CDNPC) - Phase II - 1. Programme Éco-contribution : Office français de la biodiversité - Fédération nationale des chasseurs (Art. L. 421-14 du Code de l'environnement). 2. Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

<sup>4</sup> ABZAC, Julie (d') - 2021 - Master AETPF - Écosystèmes agricoles et forestiers - *Gestion cynégétique de la faune sauvage. Méthode d'élaboration d'un tableau de bord de monitoring patrimonial du grand gibier*. AgroParisTech - Université de Lorraine - Vandœuvre-Lès-Nancy (France).

<sup>5</sup> ABZAC, Julie (d'), GIGOUNOUX, Alain 2021. Elaboration of a monitoring tool for ungulates to assist decision-making for their hunting management at the scale of a vast geographical entity - The case of the Lot-et-Garonne department (South-West France). 35<sup>th</sup> Congress of international union of game biologists. "Mission Anthropocene : Wildlife Management in the XXI Century". 21<sup>st</sup> - 24<sup>th</sup> September 21 - Budapest. Hungary.

apparue inévitable. L'appréciation de paramètres qualitatifs, la définition de coefficients lors de l'agrégation d'indices simples, le "poids" affecté à chacune des variables et l'attribution de notes ou l'affectation à des classes induisent également une part de subjectivité non négligeable. Le modèle a été appliqué aux saisons de chasse 2020-2021 et 2021-2022 dans le cadre d'un projet professionnalisant porté par l'Université de Bordeaux.<sup>6</sup> À cette occasion, des améliorations ont été apportées.

### 1.3.3 Données mobilisées

La FDC dispose : des bilans et registres de battues et des expertises de dégâts agricoles réalisées dans le cadre de la procédure administrative. Ils sont mobilisés pour appréhender la distribution, l'abondance et la dynamique des populations, quantifier les prélèvements à la chasse, mesurer l'effort de chasse, l'efficacité et l'effet de cette chasse sur les populations ou encore l'impact de ces gibiers sur les activités humaines. D'autres sources permettent de suivre les événements d'ordre épizootique et zoonotique.

Les données relatives à la chasse ont été cartographiées (logiciel SIG, QGIS version 3.10). La corrélation entre elles a été testée (méthode Spearman - Logiciel R version 3.1.5). Les données relatives à la chasse sont présentées sous forme d'un nuage de point auquel est associé une courbe de régression linéaire par sous-unité de gestion. Les données relatives aux dégâts agricoles sont également cartographiées.

**Tableau 1 :** Inventaire des données mobilisées

TYPE DE DONNÉES	SOURCE
<b>CHASSE</b>	
Attribution au plan de chasse	Plans de chasse départemental et individuels
<u>Sélectivité de la chasse</u> Âge-ratio prélèvement = nbr jeunes / nbr adultes Sexe-ratio prélèvement = nbr mâles / nbr femelles	Plans de chasse départemental et individuels Registre de battue / Bilan annuel de chasse
Réalisation du plan de chasse	Registre de battue / Bilan annuel de chasse
Nombre d'animaux prélevés par battue	
Nombre d'animaux vus par battue (rencontre)	
Nombre de battues (pression de chasse)	Registre de battue / Bilan annuel de chasse
Participation des chasseurs à l'effort de chasse	
<b>SUIVIS DE POPULATION</b>	
Évaluation de l'évolution de l'abondance	Indice kilométrique voiture (comptages nocturnes)
État sanitaire, épizootique et zoonotique de la population	SAGIR OFB/FDC Examineurs initiaux venaison Sylvatub DDETSPP / FDC
<b>IMPACT SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET SYLVICOLES</b>	
Dégâts agricoles en volume et en valeur (dégâts vergers ou cultures à forte valeur ajoutée - Surface non pertinente)	Procédure administrative d'indemnisation des dégâts aux cultures et aux récoltes agricoles
Dégâts forestiers (Données qualitatives)	Signalement dégâts sylvicole dans le cadre d'un observatoire partagé - Visite de terrain par les techniciens CRPF et FDC
Sensibilité des productions agricoles ou sylvicoles	Évaluation à dire d'expert (Voir note 4)
Régulation par la chasse - Contexte de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Habitat favorisant l'abondance du gibier.</li> <li>▪ Habitat favorisant la concentration du gibier.</li> <li>▪ Habitat favorisant la chasse.</li> <li>▪ Infrastructures ou situation gênant la régulation.</li> </ul>	Évaluation à dire d'expert (Voir note 4)

<sup>6</sup> Projet professionnalisant 2021-2022 (UE 4TBS901U). BOUTIN, Iris, DESTAINVILLE, Pauline, FEYNIE, Pierre, MOREAU, Frédéric. Master 2 Mention biodiversité, écologie, évolution, Spécialité biodiversité et suivis environnementaux - Université Bordeaux / FDC 47.

## 1.4 MÉTHODOLOGIE

### 1.4.1 Indicateurs simples

Les populations de grand gibier et leur gestion par la chasse avec l'objectif de maintenir l'équilibre agro-sylvocynégétique constituent un système complexe aux facteurs de variation multiples. Le recours aux indicateurs en facilite l'évaluation à partir de mesures simples qui ne considèrent pas seulement la valeur absolue mais le niveau relatif et les tendances évolutives en fonction d'objectifs prédéfinis pour chaque paramètre. La qualité de l'indicateur fait appel à la pertinence, la fiabilité et l'opérationnalité<sup>7</sup>. Seules les données les plus fiables, les plus simples d'utilisation et les plus pertinentes, ont été sélectionnées pour construire les indicateurs (Voir note 4).

Les sous unités de gestions sont classées sur la base d'une notation allant de zéro à dix. La note de 10/10 est attribuée à la sous-unité de gestion la plus proche d'atteindre les objectifs souhaités. Lors de l'analyse d'un paramètre, dans le cadre d'une action cynégétique où l'intensification de ce paramètre est fixée comme objectif, la note de 10 est attribuée pour la sous-unité ou cette mesure est maximale. Ce nombre maximal sert de référence au calcul de la notation des autres sous-unités (voir tableau ci-après).

**Tableau 2** : Calcul de la note de l'indicateur pour chaque variable

VARIABLE	OBJECTIF	NORME
Montants des dégâts agricoles (voir annexe 3)	Maitriser et réduire	(Montant des dégâts dans la Ss-UG / Montant des dégâts de la Ss-UG où ce montant est le plus élevé dans le département) x 10
Risque de dégâts selon l'occupation des sols	Estimer la probabilité	(% occupation des sols à forte probabilité de dégâts dans Ss-UG / % d'occupation des sols à forte probabilité de dégâts de la Ss-UG où ce % est le plus fort dans le département) x 10
Comptage IK	Indice d'abondance : stabiliser ou diminuer	(IK dans Ss-UG / IKV de la Ss-UG où cet indice est le plus élevé dans le département) x 10
Attributions au plan de chasse (Historique en annexe 1)	Abondance : stabiliser ou diminuer	(Attribution dans Ss-UG / Attribution de la Ss-UG où le niveau d'attribution est le plus élevé dans le département) x 10
Rencontre (nombre de chevreuils vus par battue)		(Nombre de chevreuils vus dans Ss-UG / Nombre de vus dans la Ss-UG où cet indicateur est le plus élevé dans le département) x 10
Prélèvements à la chasse	Intensifier la régulation	(Prélèvement Ss-UG / Prélèvement dans Ss-UG du département où le prélèvement est le plus fort) x 10
Réalisation du plan de chasse	Prélever 100 % quota	Taux de réalisation du plan de chasse / 10
Pression de chasse	Intensifier l'effort	(Nombre de battues réalisées dans Ss-UG / Nombre de battues de la Ss-UG où ce nombre est le plus élevé dans le département) x 10
Participation à l'effort de chasse	Fort investissement des chasseurs nécessaire	(Nombre moyen chasseurs par battue dans Ss-UG / Nombre moyen chasseurs par battue de la Ss-UG où la participation à l'effort de chasse est la plus élevée dans le département) x 10
Sélectivité de la chasse (voir annexe 2)	Ne pas favoriser une accélération de la démographie en déséquilibrant la structure de population en faveur des femelles et des adultes	(Âge-ratio prélèvement Ss-UG / Âge-ratio prélèvement de la Ss-UG où ce ratio est le plus bas dans le département) x 10 (Sexe-ratio prélèvement Ss-UG / Sexe-ratio prélèvement de la Ss-UG où ce ratio est le plus bas dans le département) x 10

Une norme et une classe ont été définies pour chaque indicateur simple en pondérant la valeur selon les objectifs et selon l'importance relative qu'on lui reconnaît, pour le ramener à une note comprise entre 0 et 10 (voir note 4). Quatre catégories représentées par quatre couleurs (noir, rouge, orange et vert) ont été définies à partir des valeurs

<sup>7</sup> BALESTRAT, Maud, CHERY, Jean-Pierre, TONNEAU, Jean Philippe, 2010. *Construction d'indicateurs spatiaux pour l'aide à la décision : intérêt d'une démarche participative*. Innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agro-alimentaire. ISDA 2010, Montpellier, France.

attribuées à chaque indicateur. Une représentation cartographique de ces analyses, a vocation à en faciliter la compréhension (voir tableau ci-après).

**Tableau 3** : Note et couleur en fonction de la réalisation des objectifs

RÉALISATION DE L'OBJECTIF	NOTE - CLASSE	COULEUR
Loin d'être atteint	Note < 2, 5 - Classe 1	
Non atteint	2.5 < Note < 5 - Classe 2	
Partiellement atteint	5 < Note < 7, 5 - Classe 3	
Atteint	Note > 7, 5 - Classe 4	

#### 1.4.2 Indicateurs composites et classements

Les données brutes ont été soumises à une Analyse en composante principale (ACP - logiciel R version 3.1.5) pour faciliter l'interprétation des données et faire ressortir les liens entre les variables, de façon à opérer un classement discriminant des sous-unités de gestion cynégétique. L'intégration des variables fait intervenir un coefficient de pondération qui a été déterminé en confrontant littérature et expérience des agents de terrain (voir note 4).

Des indicateurs composites, au nombre de quatre, ont été définis. Ils s'appuient sur un faisceau d'indicateurs simples pour caractériser :

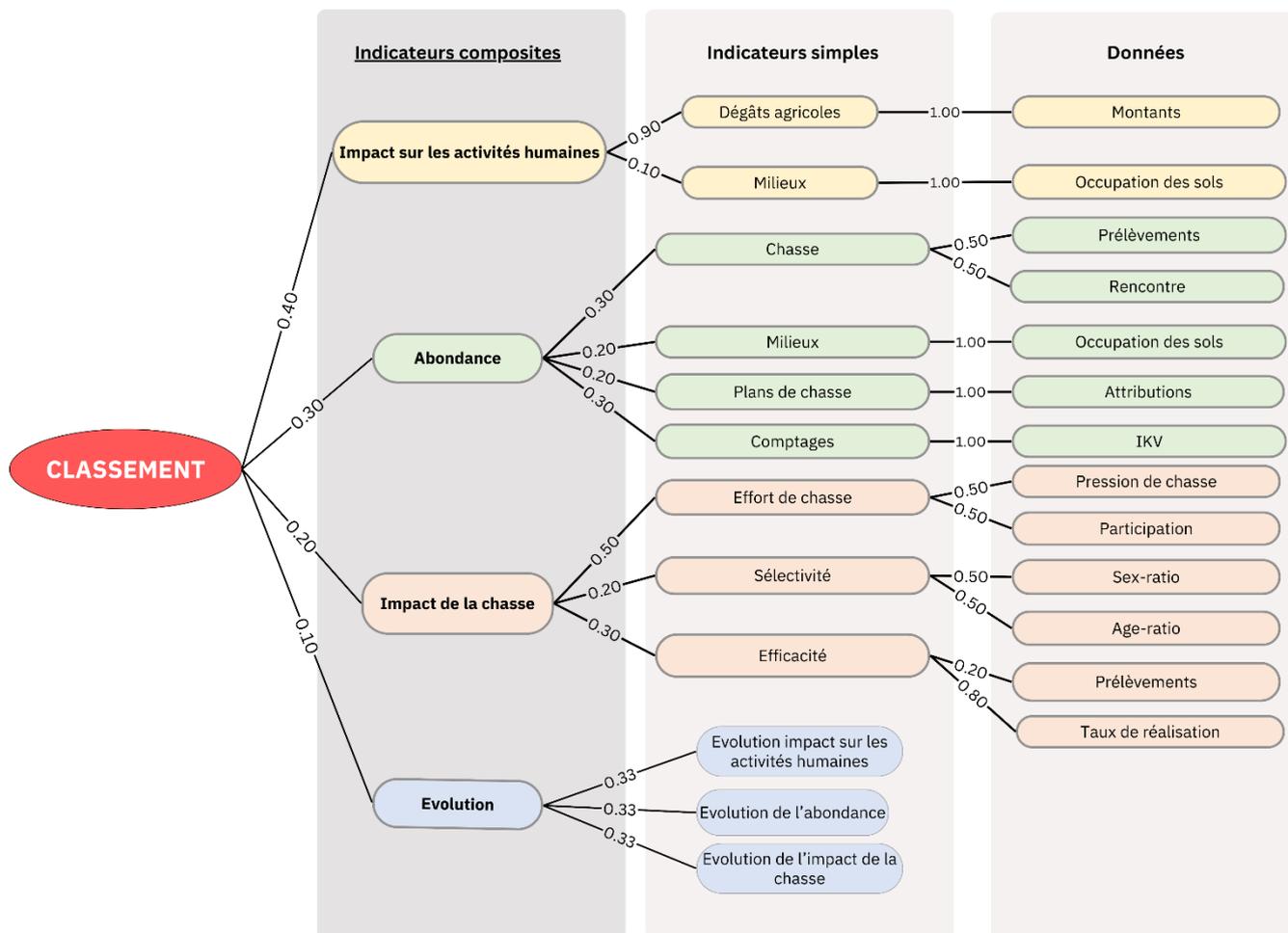
- l'impact du chevreuil sur les activités humaines pour le premier ;
- l'abondance des populations de chevreuils pour le deuxième ;
- la chasse et son efficacité dans la gestion cynégétique du chevreuil pour le troisième ;
- l'évolution du système, à savoir des trois paramètres précédents, au cours du temps pour le quatrième.

**Tableau 4** : Note et couleur en fonction de la réalisation des objectifs

PARAMÈTRE À ÉVALUER	VARIABLES INTÉGRÉES AU MODÈLE
Impact du chevreuil sur les activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montants et surfaces des dégâts</li> <li>▪ Risque de dégâts dû au milieu</li> </ul>
Abondance des populations de chevreuils	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Risque de dégâts dû au milieu</li> <li>▪ Prélèvements et rencontre</li> <li>▪ Attribution des plans de chasse</li> <li>▪ Comptages</li> </ul>
Chasse et efficacité de la chasse dans la gestion cynégétique du chevreuil	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prélèvements à la chasse</li> <li>▪ Pression et participation à la chasse</li> <li>▪ Age et sexe-ratio des prélèvements</li> <li>▪ Taux de réalisation des plans de chasse</li> </ul>
Évolution du système	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact du chevreuil sur les activités humaines</li> <li>▪ Abondance des populations de chevreuils</li> <li>▪ Chasse et efficacité de la chasse dans la gestion cynégétique du chevreuil</li> </ul>

Dans une dernière phase de l'analyse, les quatre indicateurs composites sont agrégés en un indicateur final unique qui indique un classement de la sous-unité de gestion cynégétique, au regard des objectifs de gestion, de leur niveau de réalisation et des efforts mis en œuvre pour y parvenir.

L'agrégation des variables qui aboutit aux indicateurs composites puis aux classements est réalisée avec le logiciel DEXi version 5.04. (Voir note 4). L'arbre ci-après (voir page suivante) en présente le schéma de construction. Les données analysées sont matérialisées en vert ; les indicateurs simples, en bleu ; les indicateurs composites en jaune et le classement en orange. Le poids affecté aux indicateurs pour permettre l'agrégation est indiqué dans les carrés gris.



**Graphique 1 :** Arbre de construction - Indicateurs simples - Indicateurs composites - Classement SDGC

Dernière étape, ce classement, tel que défini au Schéma départemental de gestion cynégétique, est validé par la commission technique de la FDC puis en Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Ce classement administratif, est ensuite traduit sous forme cartographique.

**Tableau 5 :** Classement administratif de la sous-unité de gestion cynégétique (SDGC) et code couleur

SITUATION	CLASSE	COULEUR
Abondance forte à très forte des populations avec un impact sur les activités économiques très préjudiciable	Classe 1	
Abondance moyenne à forte des populations avec un impact sur les activités économiques préjudiciable	Classe 2	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soit abondance faible à moyenne des populations avec un impact ou un risque d'impact sur les activités économiques notables</li> <li>Soit abondance forte des populations bien que l'impact sur les activités économiques demeure faible.</li> </ul>	Classe 3	
Abondance faible à moyenne des populations avec un impact sur les activités économiques peu préjudiciable	Classe 4	

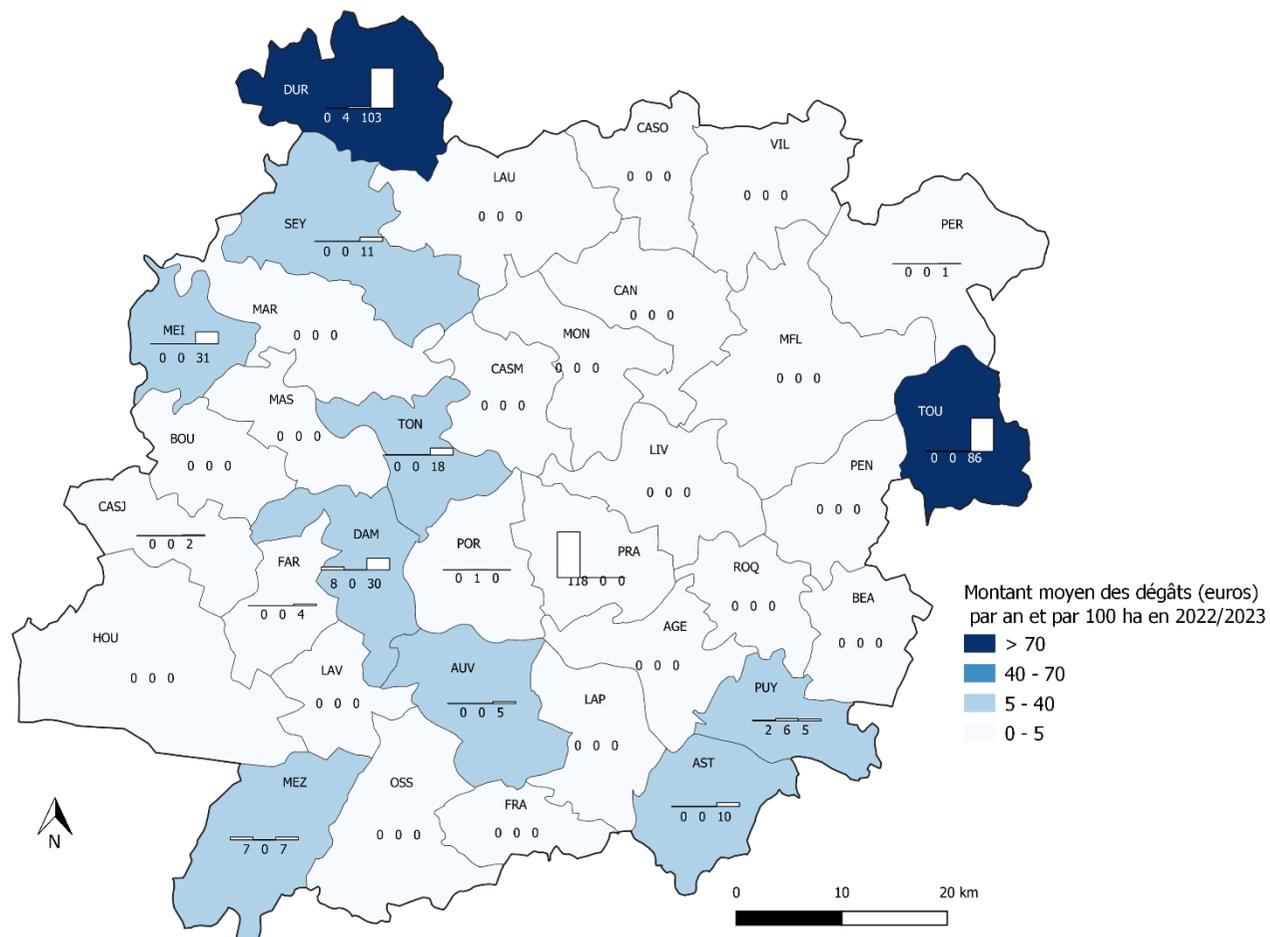
## 2. RÉSULTATS ET ANALYSES

### 2.1 IMPACT SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES

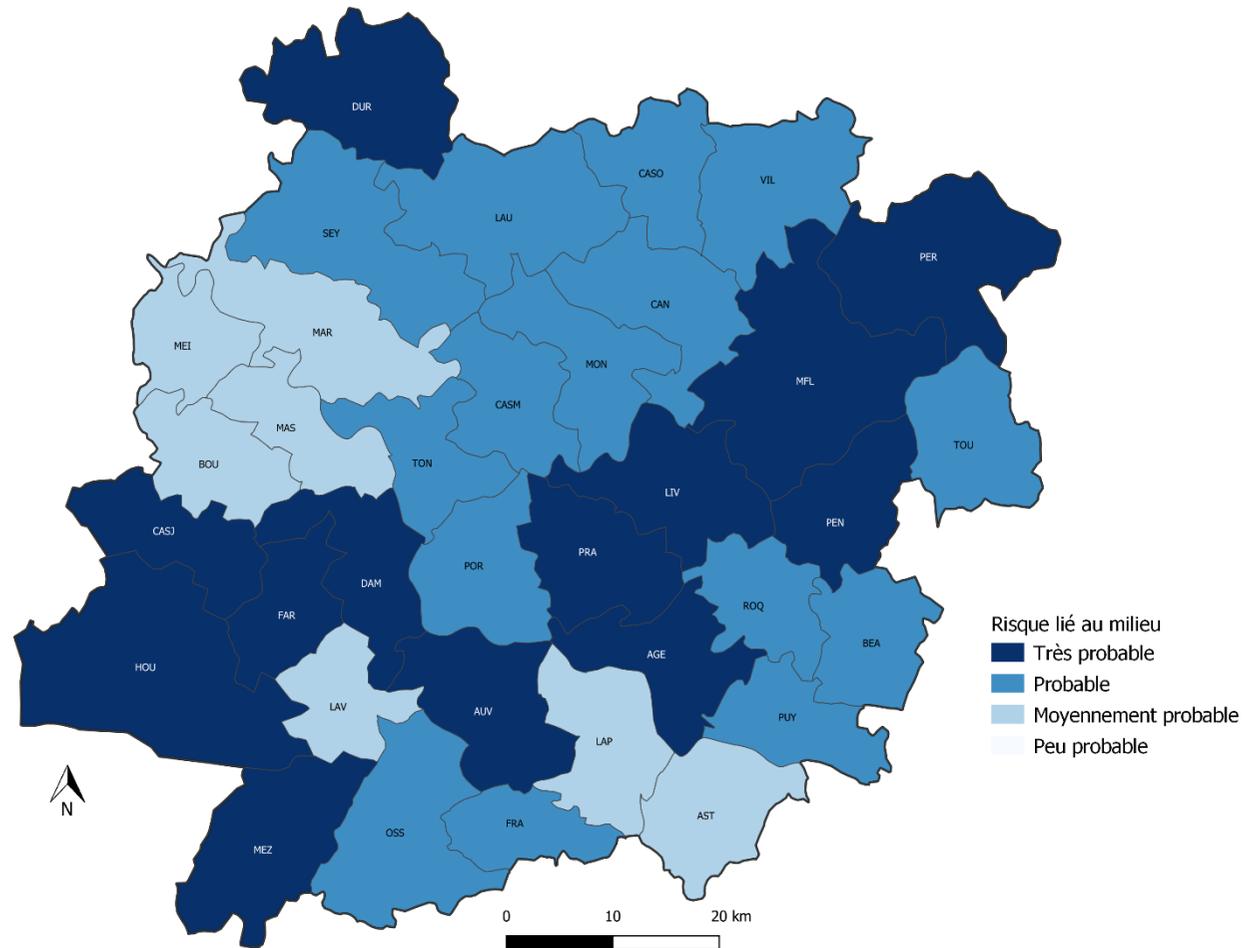
#### 2.1.1 Analyse des indicateurs simples

##### Dégâts agricoles

La carte ci-après présente pour chaque sous-unité de gestion cynégétique, en couleur la classe définie en fonction du montant moyen de dégâts agricoles indemnisés au km<sup>2</sup> en 2022-2023 ; l'histogramme les montants totaux en euros des saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Les données brutes sont présentées sous forme de tableaux en annexe 2 (données non publiques réservées à une diffusion restreinte). La dénomination abrégée des sous-unités de gestion fait l'objet d'un tableau de correspondance en annexe 6. La même dénomination est utilisée pour l'ensemble des cartes de ce tableau de bord.



**Cartographie 2** : Indemnités de dégâts agricoles en montant (2020 à 2023)



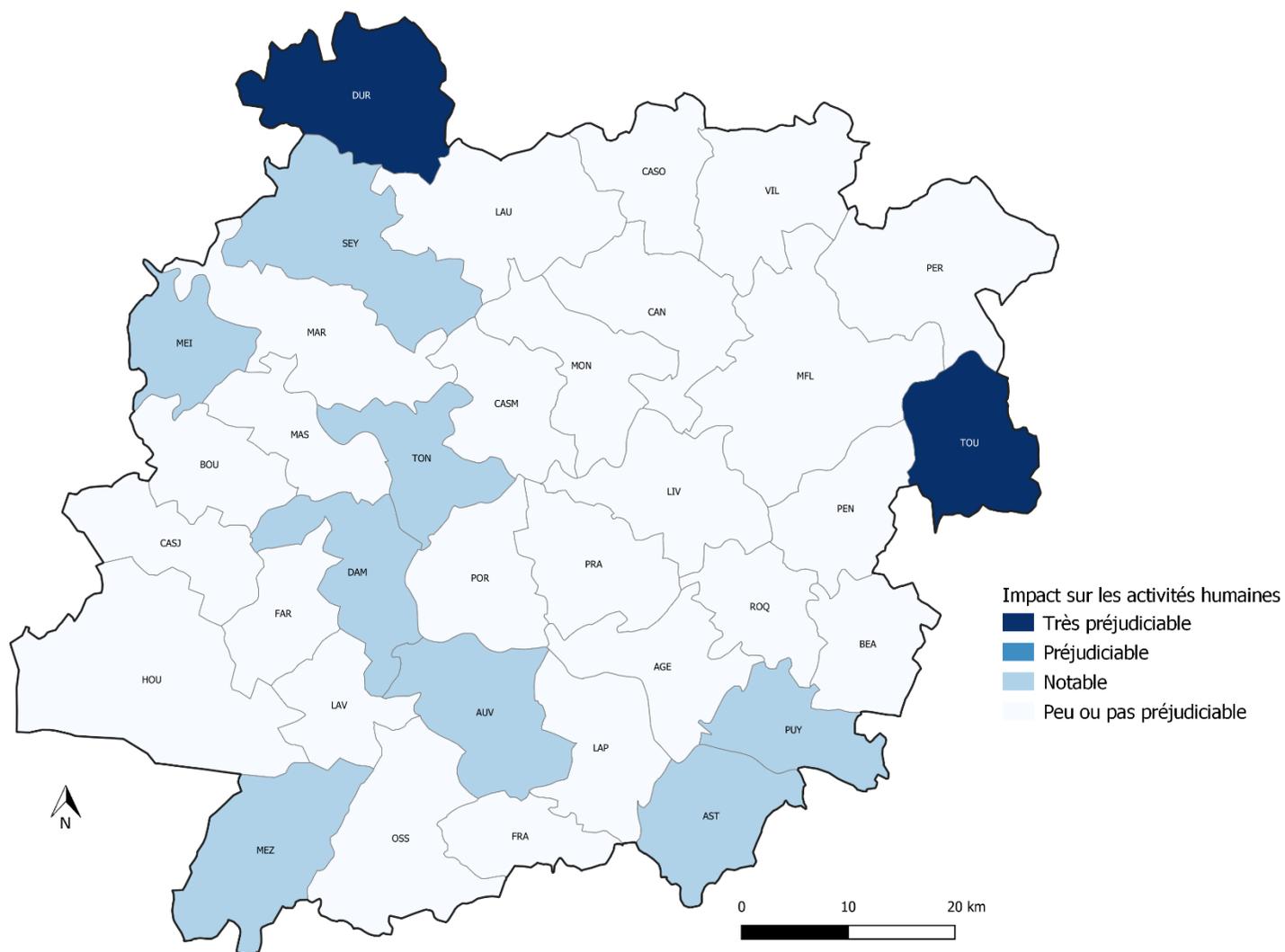
**Cartographie 3** : Risque de dégâts liés à la nature du milieu

### Dégâts sylvicoles

À l'inverse de ce qui est mis en œuvre pour les dégâts agricoles, il n'existe pas de recensement standardisé et contrôlé pour les dégâts forestiers. Seuls les signalements réalisés par les sylviculteurs dans le cadre de l'observatoire permettent d'en connaître l'existence puis de donner lieu à une visite de terrain des techniciens. Il n'est pas possible de produire d'analyse fine de ces données.

## 2.1.2 Indicateur composite : "Impact du chevreuil sur les activités humaines"

L'impact du chevreuil sur les activités humaines est déterminé en agrégeant deux indicateurs simples : les dégâts agricoles mesurés en montants en euros et le risque de dégâts estimé *infra* compte tenu de la nature des milieux. Cette analyse est présentée sous forme cartographique ci-dessous et détaillée aux deux pages suivantes.



**Cartographie 4 :** Impact du chevreuil sur les activités humaines

**Tableau 6** : Dégâts de chevreuil et prévention par sous-unité de gestion pour la campagne 2022-2023

Dégâts agricoles

Unité de gestion	Sous-unité de gestion	Tendance	Acceptabilité	Appréciation de la sensibilité	Prévention <small>(Clôtures, protections individuelles, répulsifs)</small>
<b>GL</b>	Casteljalousain	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Farguais	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Houeillessais	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Lavardaquais	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Mézinais	Baisse	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
<b>BL</b>	Bouglonnais	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Damazonais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Massais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Meilhanais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
NG / NL	Castelmoronais	Stabilité	Acceptable	Accroissement de la sensibilité	Pas mise en œuvre
	Duraquois	Augmentation	Exige une action forte	Forte sensibilité du secteur	Mise en œuvre avec un effet réel
	Lauzunais	Stabilité	Appelle l'attention	Accroissement de la sensibilité	Mise en œuvre avec un effet réel
	Marmandais	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Mise en œuvre avec un effet réel
	Seychois	Augmentation	Appelle l'attention	Accroissement de la sensibilité	Peu mises en œuvre
	Tonneinquois	Augmentation	Appelle l'attention	Accroissement de la sensibilité	Pas mise en œuvre
	Canconnais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Mise en œuvre avec un effet réel

	Castillonnésien	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mise en œuvre
	Monclarais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Monflanquinois-Villeneuvois	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Villeréalais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
<b>P</b>	Périgord	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Mise en œuvre avec un effet réel
<b>SG</b>	Astaffortais	Augmentation	Appelle à l'attention	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Franciscain	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Haut Auvignon	Stabilité	Préoccupant	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Laplume	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Osse	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
<b>SC</b>	Agenais	Stabilité	Appelle à l'attention	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Beauvillois	Stabilité	Appelle à l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Livradais	Stabilité	Appelle à l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Pennois	Stabilité	Appelle à l'attention	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Portais	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Prayssassais	Stabilité	Appelle l'attention	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Puymirolais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
	Roquentin	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
Tournonais	Augmentation	Préoccupant	Accroissement de la sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre	

### Dégâts sylvicoles

Unité de gestion	Sous-unité de gestion	Tendance	Acceptabilité	Appréciation de la sensibilité	Prévention <small>(Clôtures, protections individuelles, répulsifs)</small>
<b>GL</b>	Casteljalousain	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Farguais	Stabilité	Appelle l'attention	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Houeillesais	Stabilité	Acceptable	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre

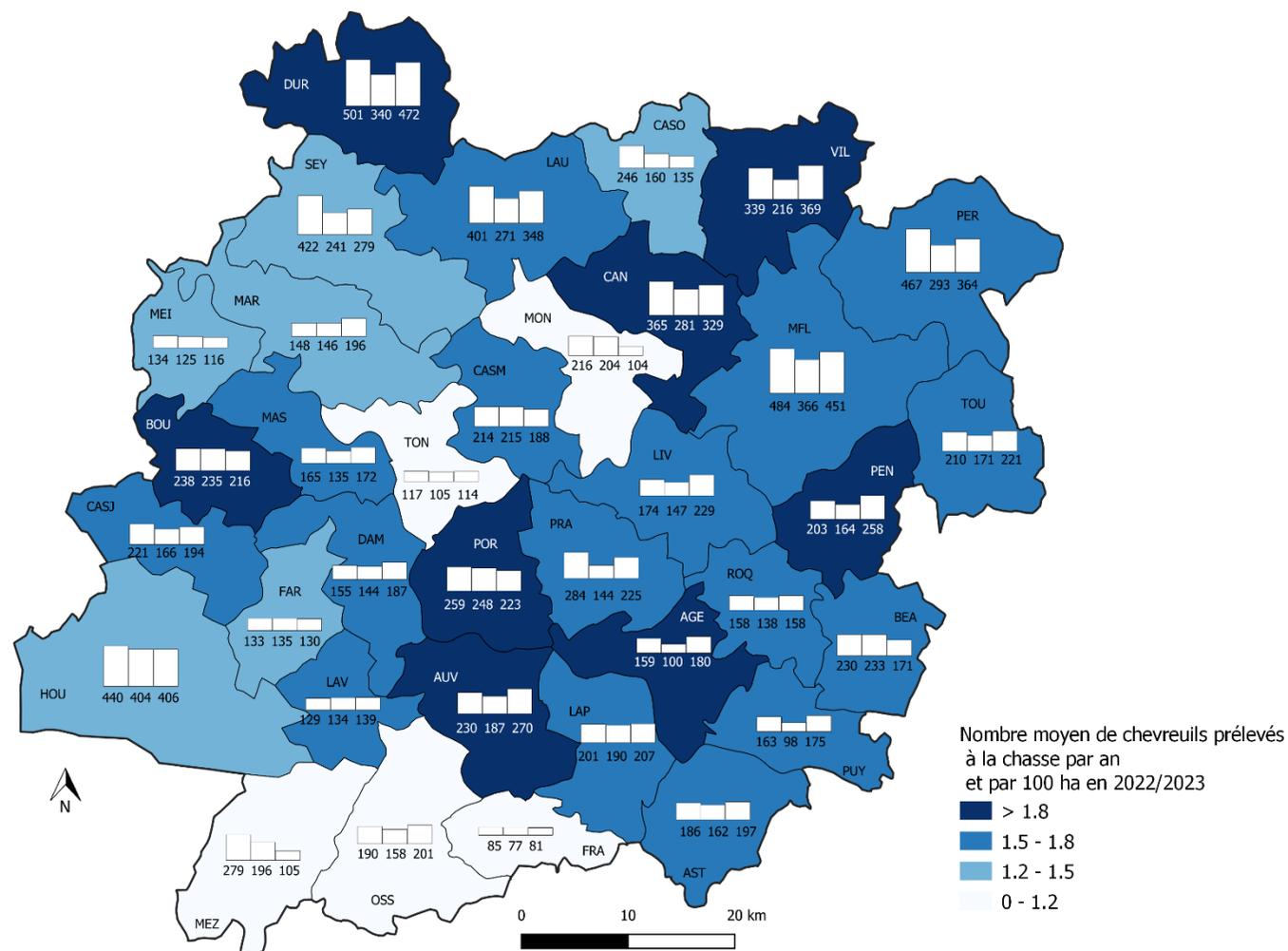
	Lavardaquais	Stabilité	Acceptable	Forte sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Mézinais	Stabilité	Acceptable	Moyenne sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
<b>BL</b>	Bouglonnais	Stabilité	Appelle l'attention	Faible sensibilité du secteur	Pas mises en œuvre
	Damazanais	Ss-UG non concernée			
	Massais	Ss-UG non concernée			
	Meilhanais	Ss-UG non concernée			
<b>NG / NL</b>	Castelmoronais	Ss-UG non concernée			
	Duraquois	Ss-UG non concernée			
	Lauzunais	Ss-UG non concernée			
	Marmandais	Ss-UG non concernée			
	Seychois	Ss-UG non concernée			
	Tonneinquois	Ss-UG non concernée			
	Canonnais	Ss-UG non concernée			
	Castillonnésien	Ss-UG non concernée			
	Monclarais	Ss-UG non concernée			
	Monflanquinois-Villeneuvois	Ss-UG non concernée			
Villeréalais	Ss-UG non concernée				
<b>P</b>	Périgord	Stabilité	Acceptable	Faible sensibilité du secteur	Peu mises en œuvre
<b>SG</b>	Astaffortais	Ss-UG non concernée			
	Franciscain	Ss-UG non concernée			
	Haut Auvignon	Ss-UG non concernée			
	Laplume	Ss-UG non concernée			
	Osse	Ss-UG non concernée			
<b>SC</b>	Agenais	Ss-UG non concernée			
	Beauvillois	Ss-UG non concernée			
	Livradais	Ss-UG non concernée			
	Pennois	Ss-UG non concernée			
	Portais	Ss-UG non concernée			
	Prayssassais	Ss-UG non concernée			
	Puymirolais	Ss-UG non concernée			
	Roquentin	Ss-UG non concernée			
Tournonais	Ss-UG non concernée				

## **2.2 ABONDANCE DES POPULATIONS DE CHEVREUIL**

### **2.2.1 Éléments tirés de l'observation de la chasse**

#### **Prélèvements**

Pour les campagnes 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, le nombre de chevreuils vus au cours des battues est présenté en nombre total d'observations, cumulées pour la campagne et pour l'ensemble des bénéficiaires de la sous-unité de gestion et en nombre moyen de chevreuils vus par km<sup>2</sup> pour la campagne 2022-2023.



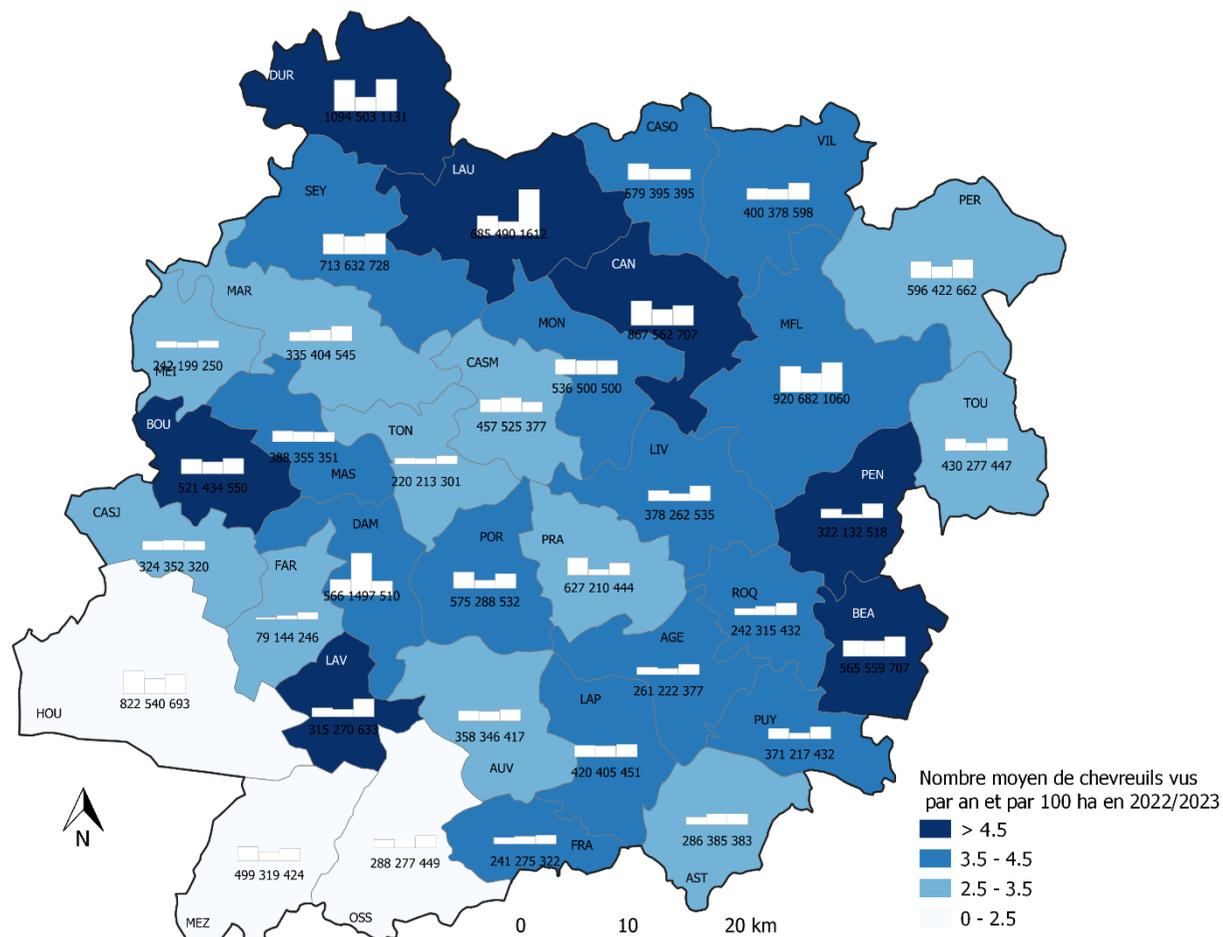
**Cartographie 5 : Prélèvements à la chasse (2020 à 2023)**

### Rencontre

Pour tenir compte de la surface variable des sous-unités de gestion, ces données, aussi bien celles de rencontre que celles du prélèvement, sont rapportées à la surface. Très fortement corrélés (Méthode Spearman :  $p$ -value < 0.05 ; cor = 0.85 ; voir note 4), prélèvements et rencontre reflètent la densité de population.<sup>8</sup> Pour les campagnes 2020-2021,

<sup>8</sup> MICHALLET, Jacques, PELLERIN, Maryline, GAREL, Mathieu, CHEVRIER, Thierry, SAÏD, Sonia, BAUBET, Éric, SAINT-ANDRIEU, Christine, HARS, Jean, ROSSI, Sophie, MAILLARD, Daniel, KLEIN, François. *Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les indicateurs de changement écologique*. P1-68, 2015. ISBN 978-2-85692-017-6.

2021-2022 et 2022-2023, le nombre de chevreuils vus au cours des battues est présenté en nombre total d'observations, cumulées pour la campagne et pour l'ensemble des bénéficiaires de la sous-unité de gestion et en nombre moyen de chevreuils vus pour 100ha pour la campagne 2022-2023.



**Cartographie 6 : Rencontre (2020 à 2023)**

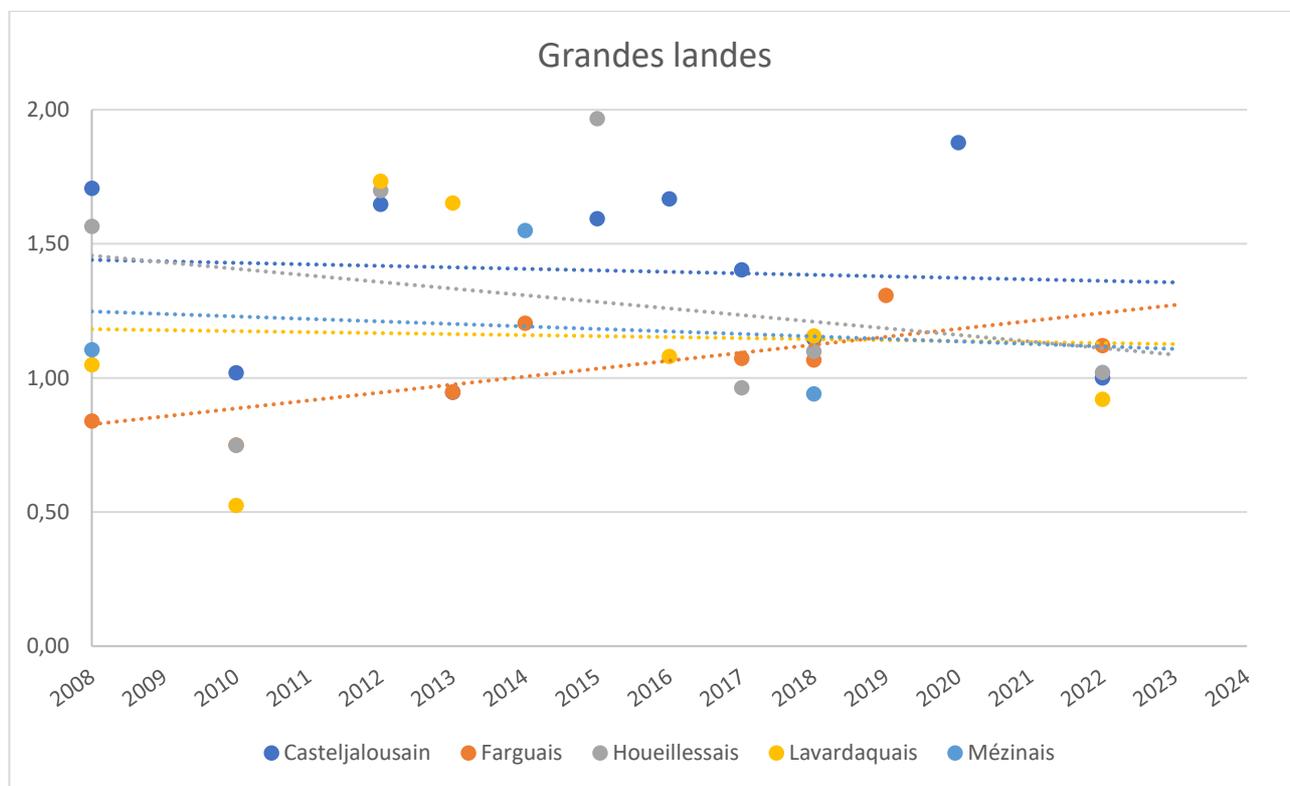
## 2.2.2 Comptages nocturnes

Les comptages sont réalisés à l'échelon communal, sur des circuits échantillons d'une vingtaine de kilomètres qui empruntent les voies carrossables. Le tracé des circuits ne varie pas d'une année à l'autre. Ce paramètre est déterminant dans l'interprétation des résultats. Il conditionne leur comparabilité dans le temps. Les comptages ont lieu de nuit, en soirée, généralement entre 21 h et 23 h. Les opérations sont organisées en hiver, de la fin décembre au début du mois de mars.

Lors de ces comptages, les cervidés, les léporidés, les renards et les mustélidés sont également dénombrés. Ces comptages mobilisent 4 observateurs en moyenne, embarqués à bord d'un véhicule équipé de projecteurs longue portée qui permettent d'éclairer les deux côtés du véhicule. Les bénévoles des sociétés de chasse sont encadrés par les agents de la fédération. Lorsque la météo n'est pas favorable, le comptage est annulé.

Les observations sont ramenées à la longueur du parcours sous forme d'indice kilométrique. Les données sont présentées sous forme d'un nuage de point associé à une courbe de régression linéaire pour chaque unité de gestion. Chaque année, environ 1/3 des communes du département font l'objet d'une opération de comptage, de sorte que le département puisse être couvert en trois ans. Afin de pallier cette contingence, la valeur prise en compte correspond à la moyenne des trois dernières années.

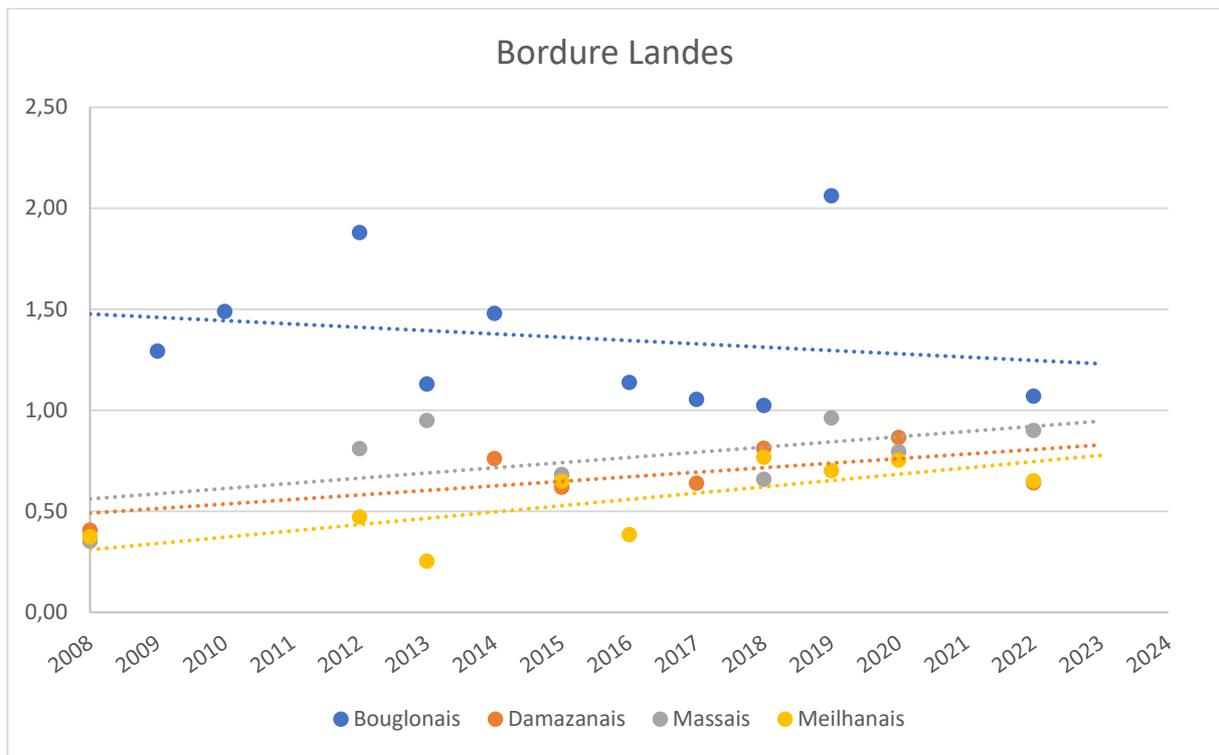
La méthodologie du comptage nocturne sur circuit échantillon est validée pour le lièvre<sup>9</sup> et pour le renard<sup>10</sup> Son adaptation aux cervidés, qui n'est pas étalonnée, souffre des biais. Pour le chevreuil, seuls sont étalonnés les comptages aux heures crépusculaires, soit à pied, soit en voiture, avec plusieurs répétitions. Les données qui en sont issues doivent être observées avec la circonspection qui s'impose.



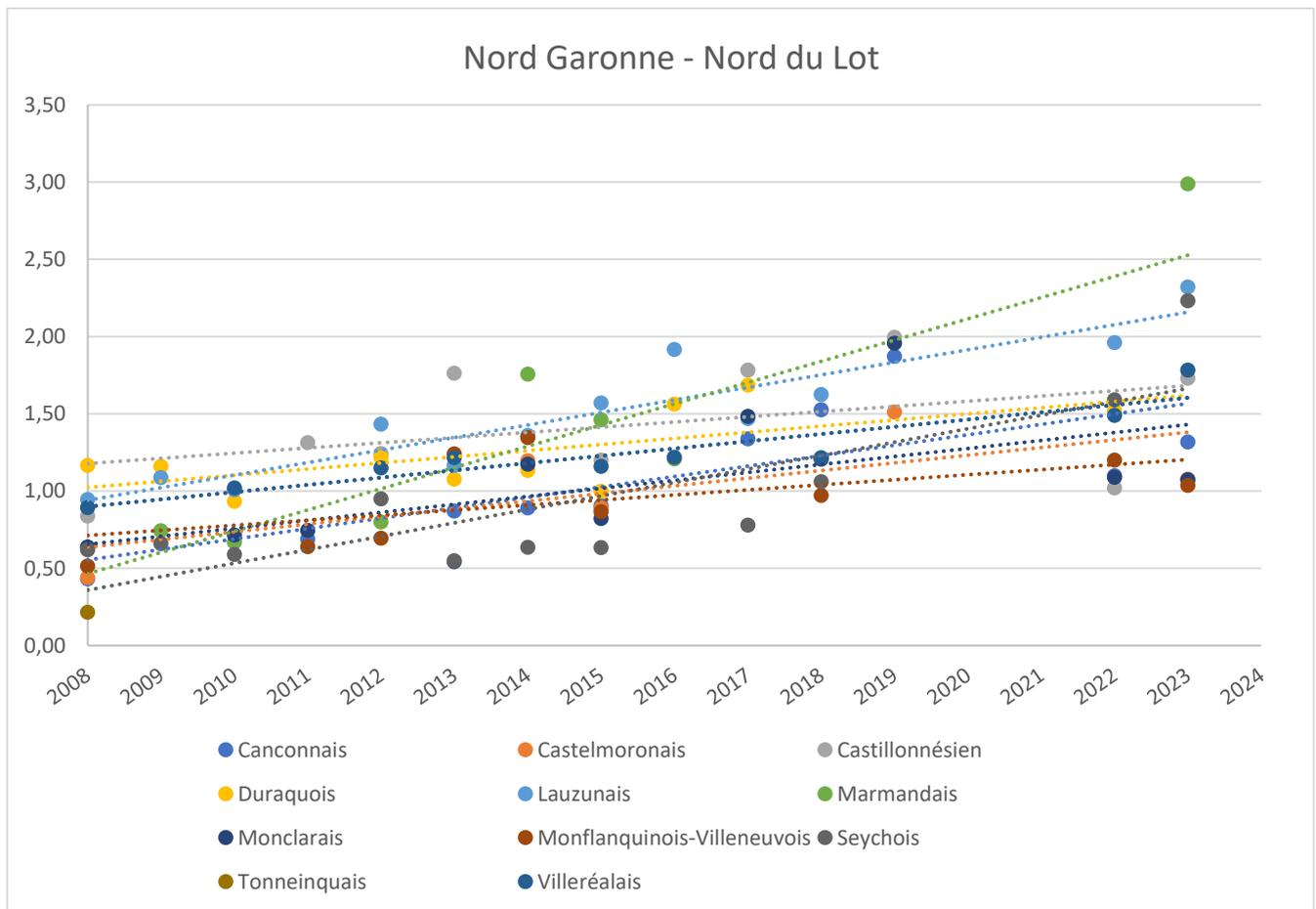
**Graphique 2** : Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Grandes Landes

<sup>9</sup> Voir Notes ONCFS : "Protocole de suivi des populations de lapins et lièvres par échantillonnage par points avec un projecteur (EPP)." "Note technique concernant les dénombrements nocturnes de lièvres par le CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine de l'ONCFS." ONCFS

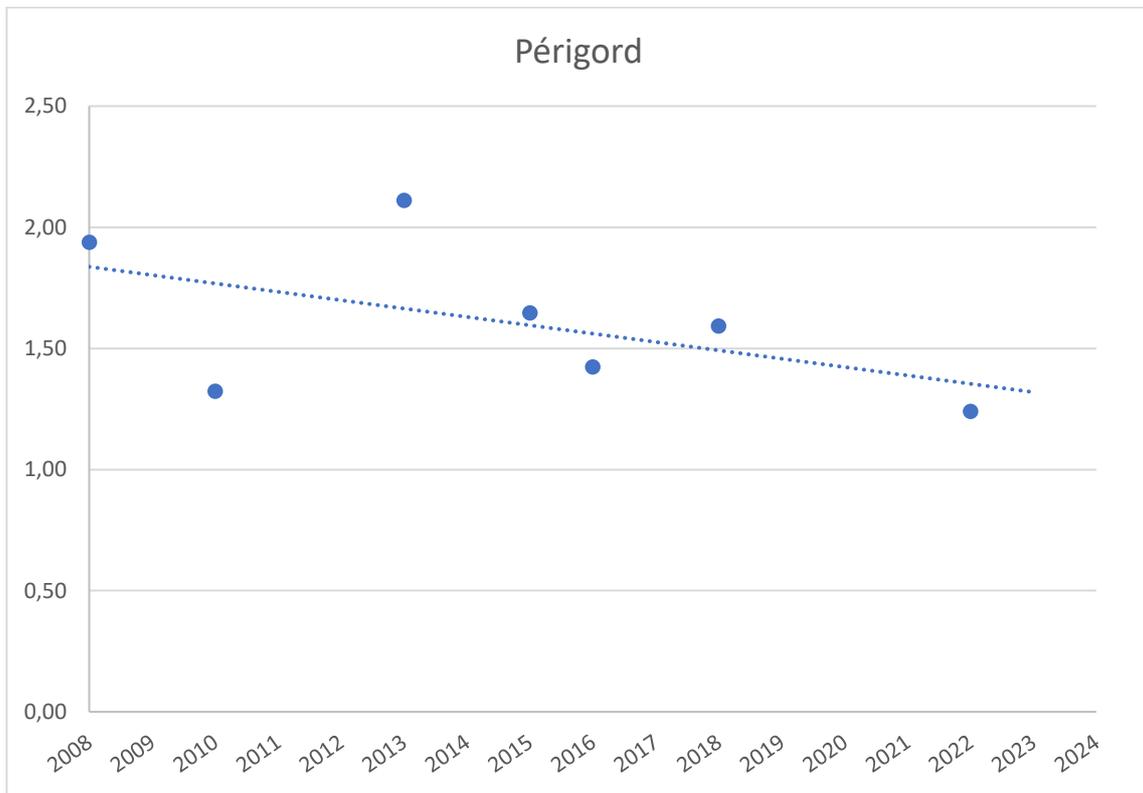
<sup>10</sup> Voir Stahl, P. 1990a. Suivi de l'abondance d'une population de renards (*Vulpes vulpes*) par comptages nocturnes : évaluation de la méthode. *Gibier Faune Sauvage* 7 : 293-309. Ainsi que Stahl, P. 1990b. Variabilité et sensibilité d'un indice d'abondance obtenu par comptages nocturnes chez le renard (*Vulpes vulpes*). *Gibier Faune Sauvage* 7 : 311-323. Et Ruetter, S., Stahl, P. & Albaret, M. 2003. Applying distance sampling methods to spotlight counts of red foxes. *Journal of Applied Ecology* 40:32-43.



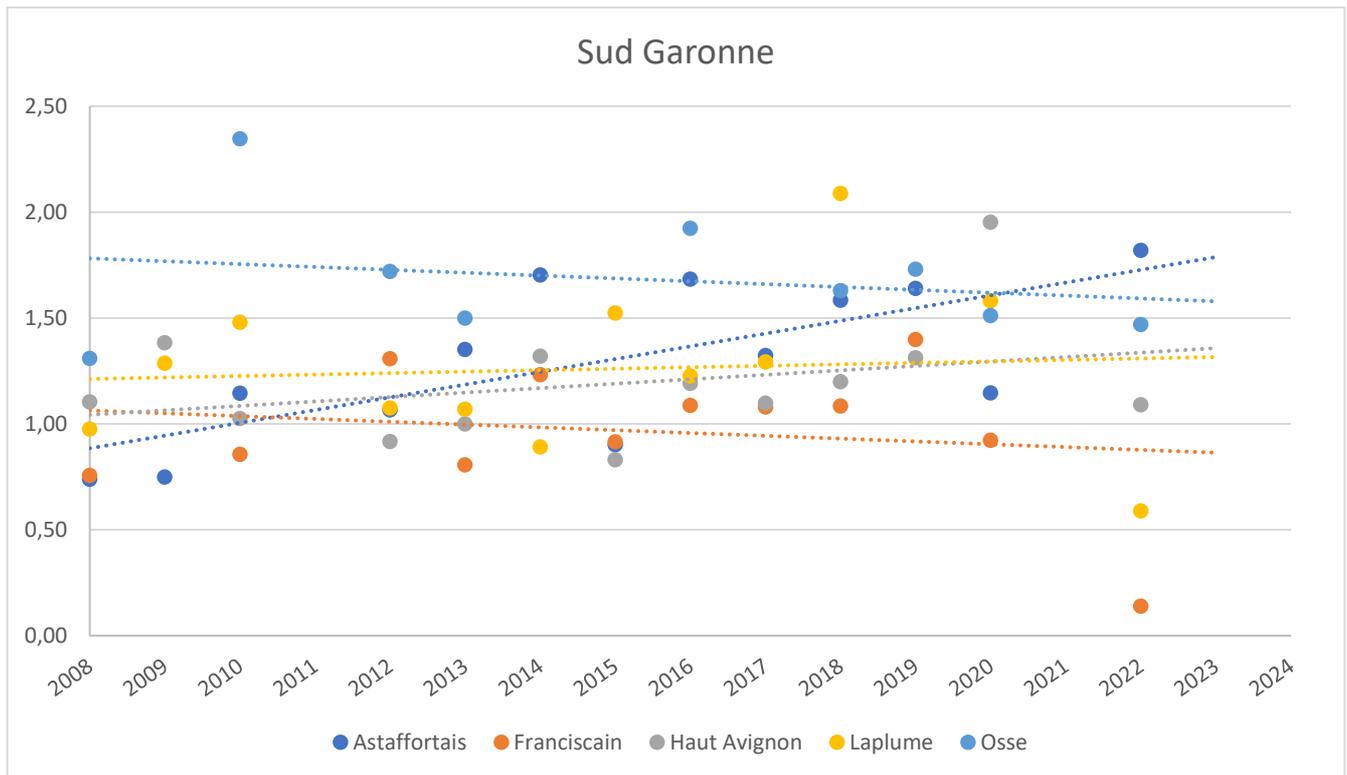
**Graphique 3 :** Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Bordure Landes



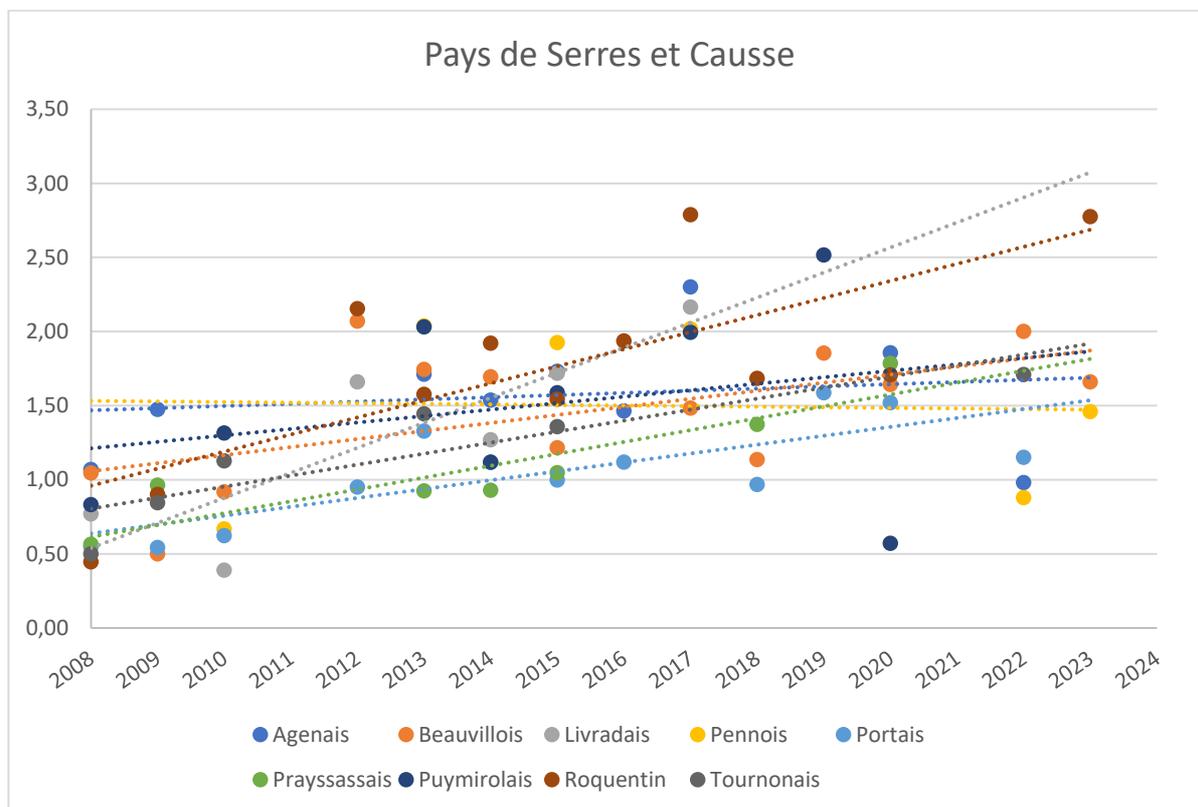
**Graphique 4 :** Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Nord Garonne - Nord du Lot



**Graphique 5 :** Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Périgord



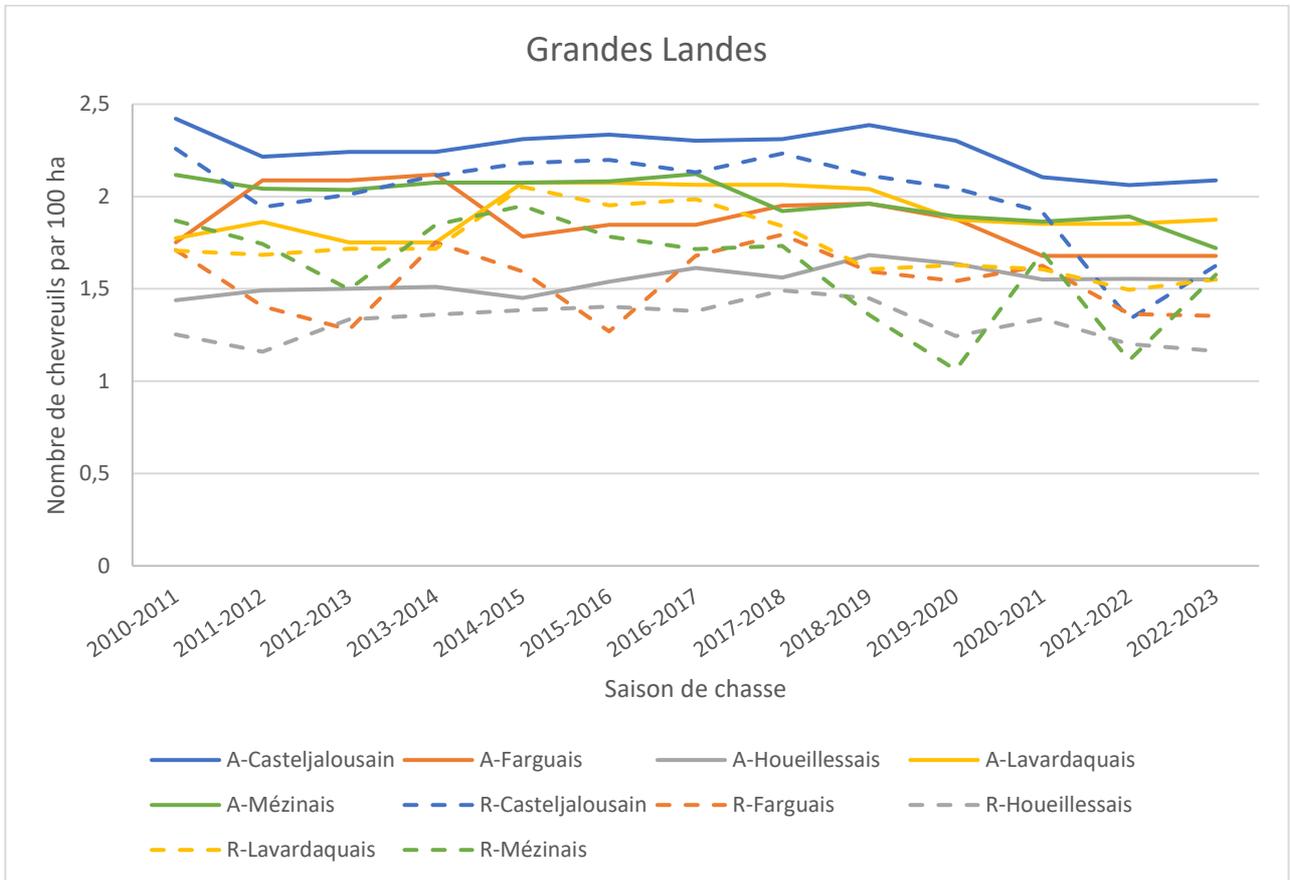
**Graphique 6 :** Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Sud Garonne



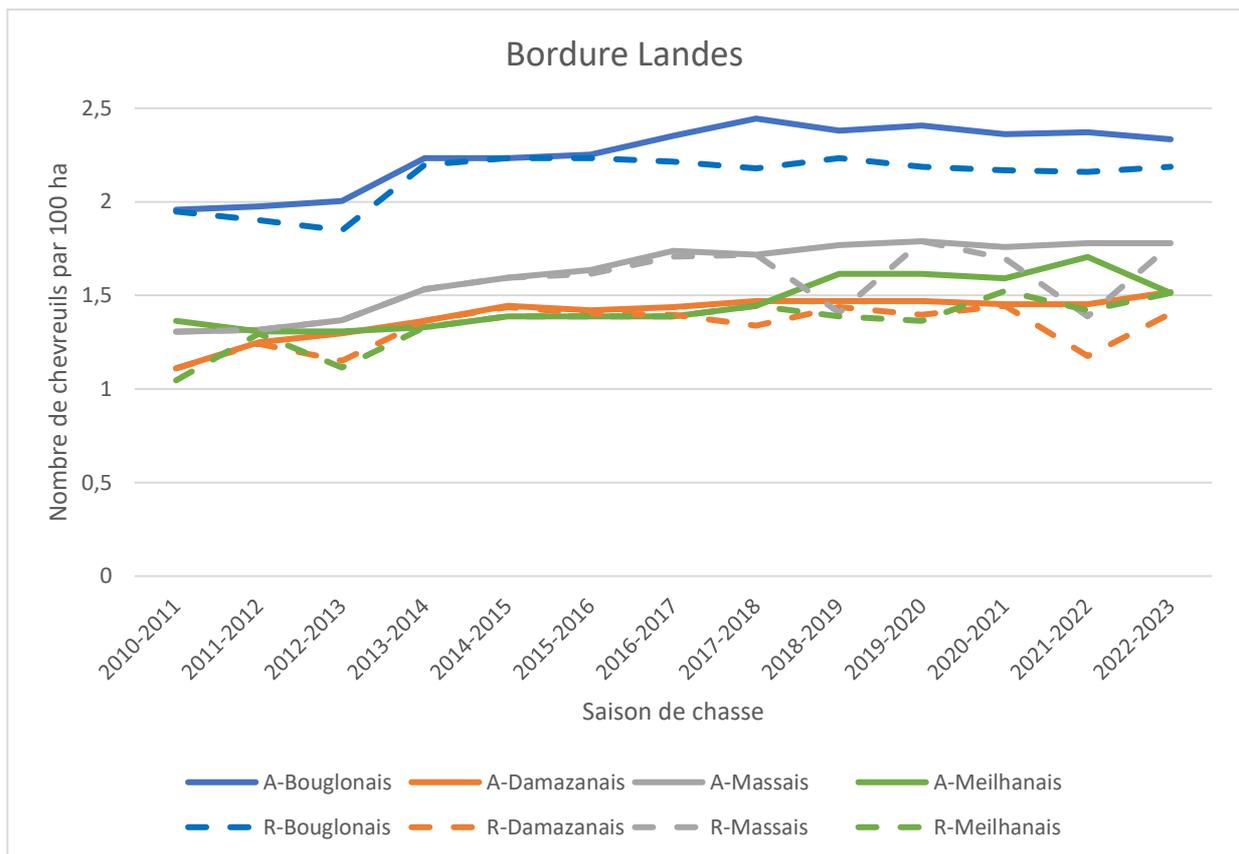
**Graphique 7 :** Variation de l'indice kilométrique sur 12 ans pour l'UG Pays de Serres et Causse

### 2.2.3 Plans de chasse

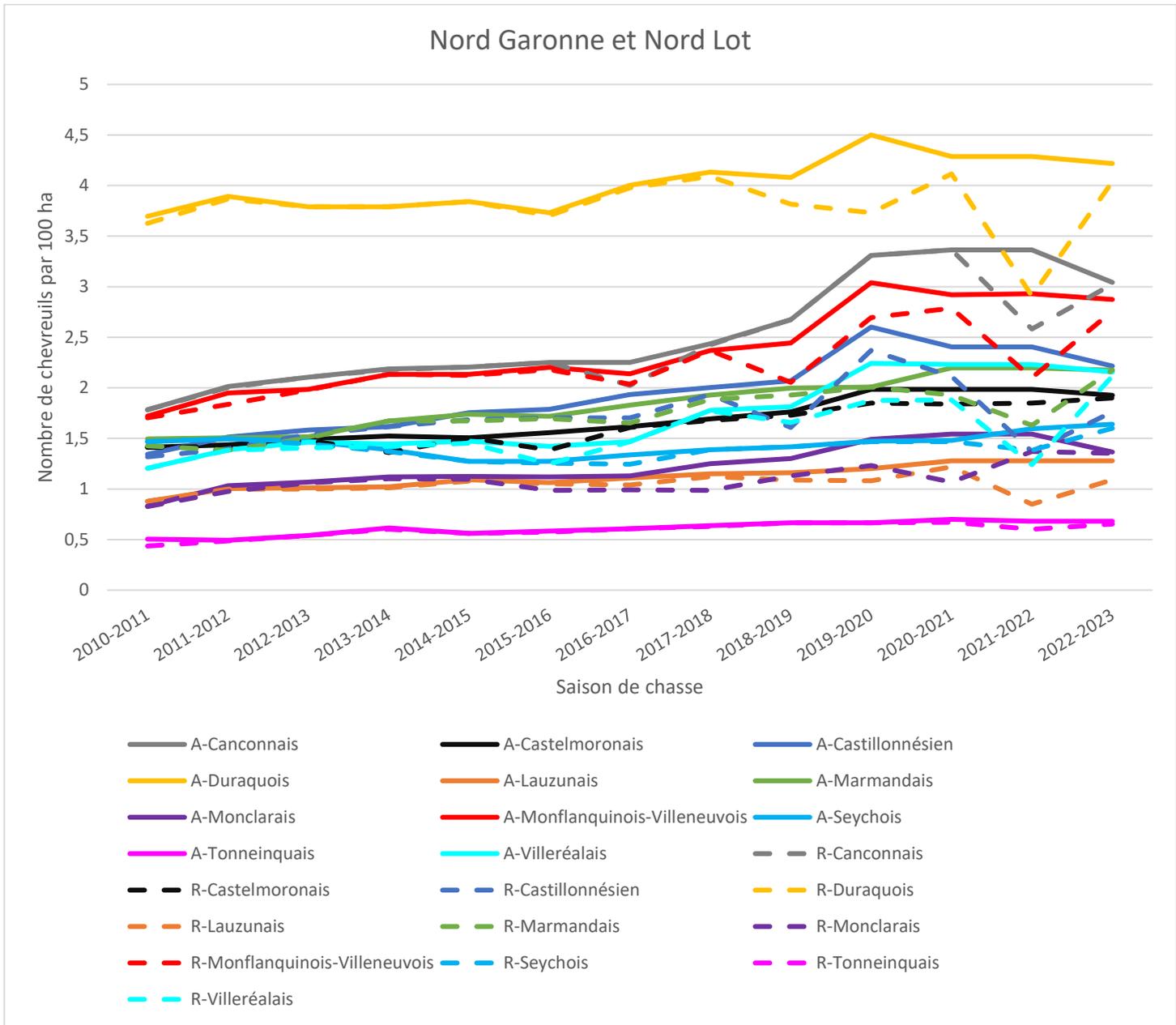
Les attributions et les réalisations sont présentées ci-après pour chaque sous-unité sous la forme "line chart." Seules les attributions sont intégrées au calcul de l'indicateur composite "Abondance."



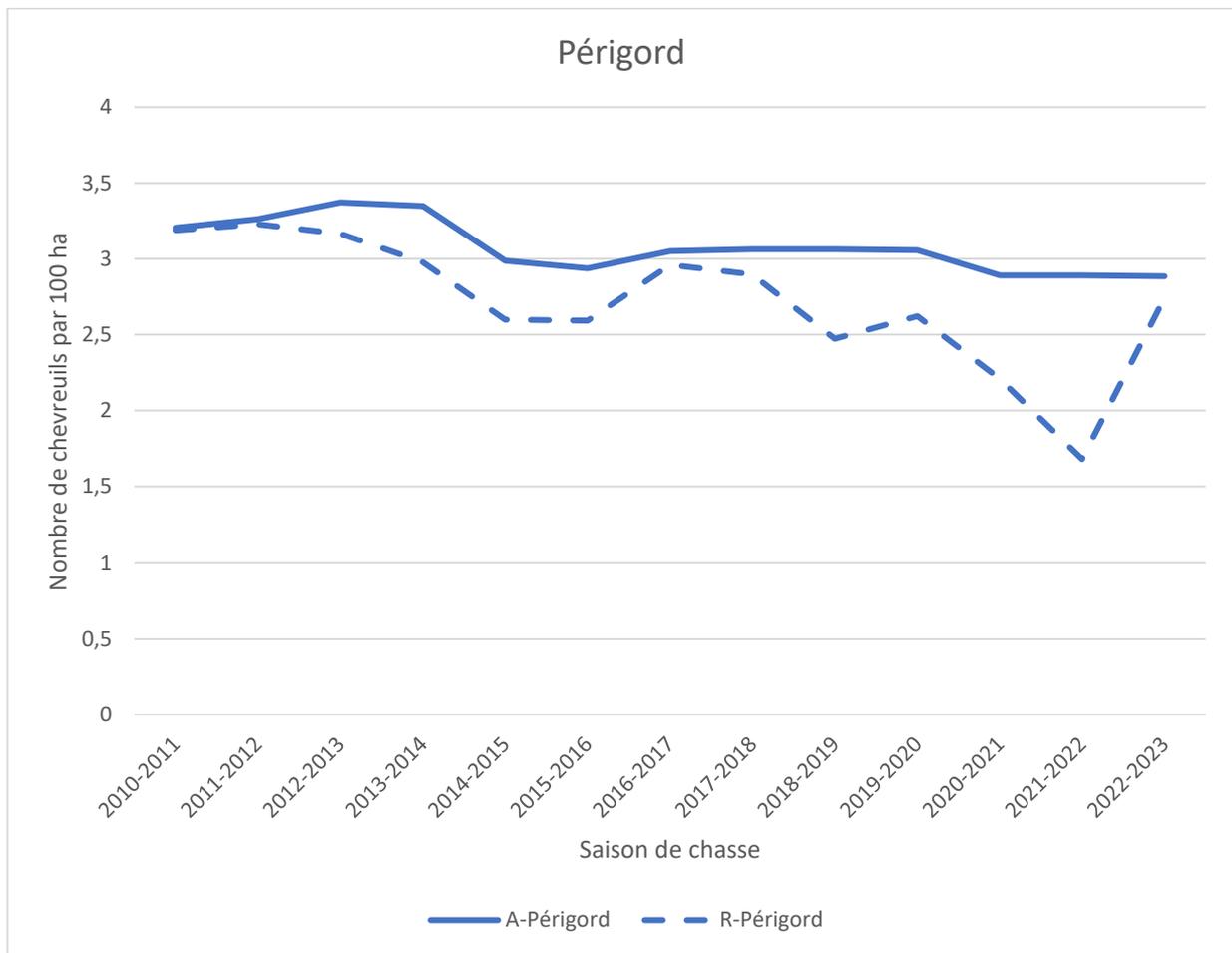
**Graphique 8 :** Variation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Grandes Landes



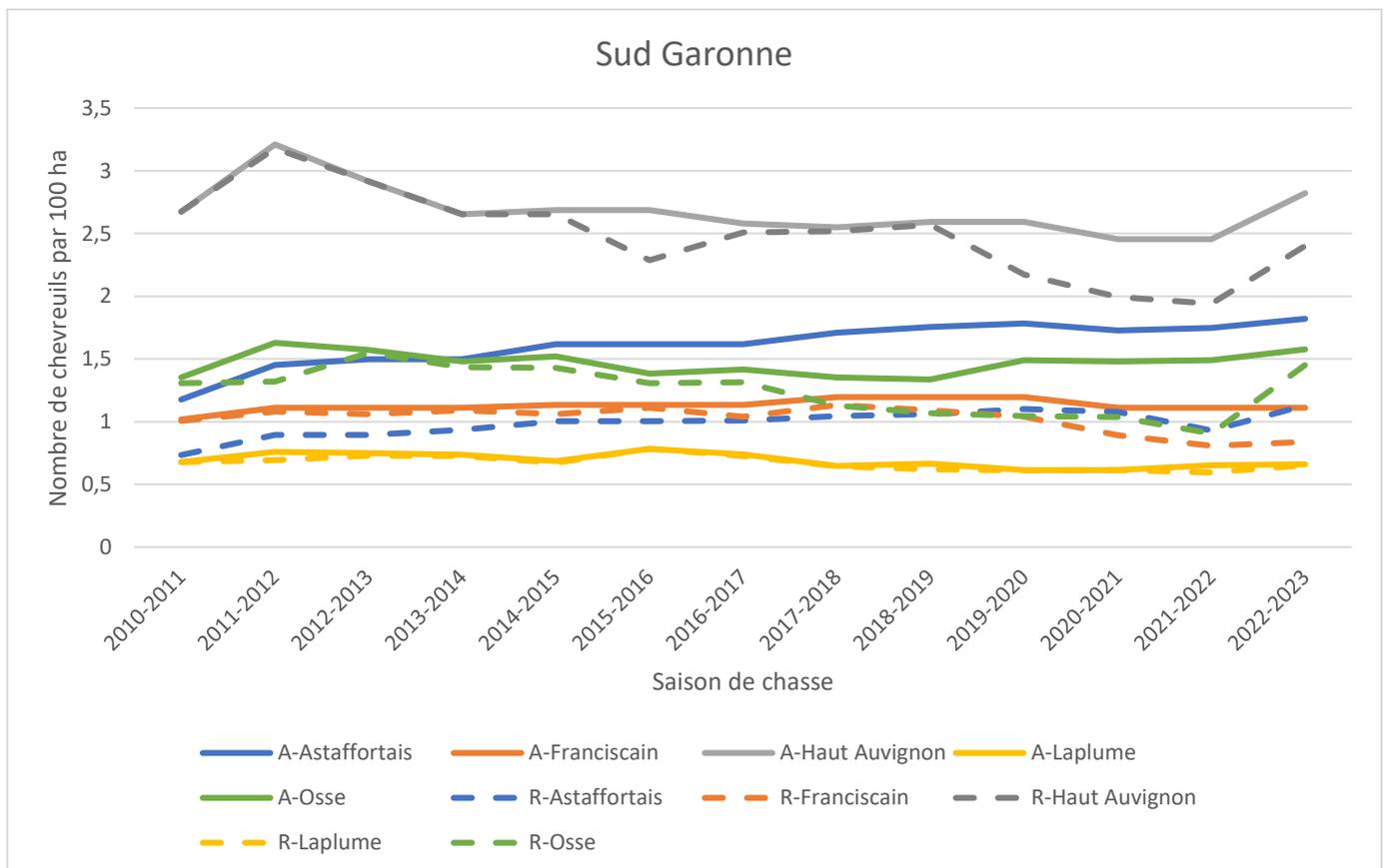
**Graphique 9 :** Variation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Bordure Landes



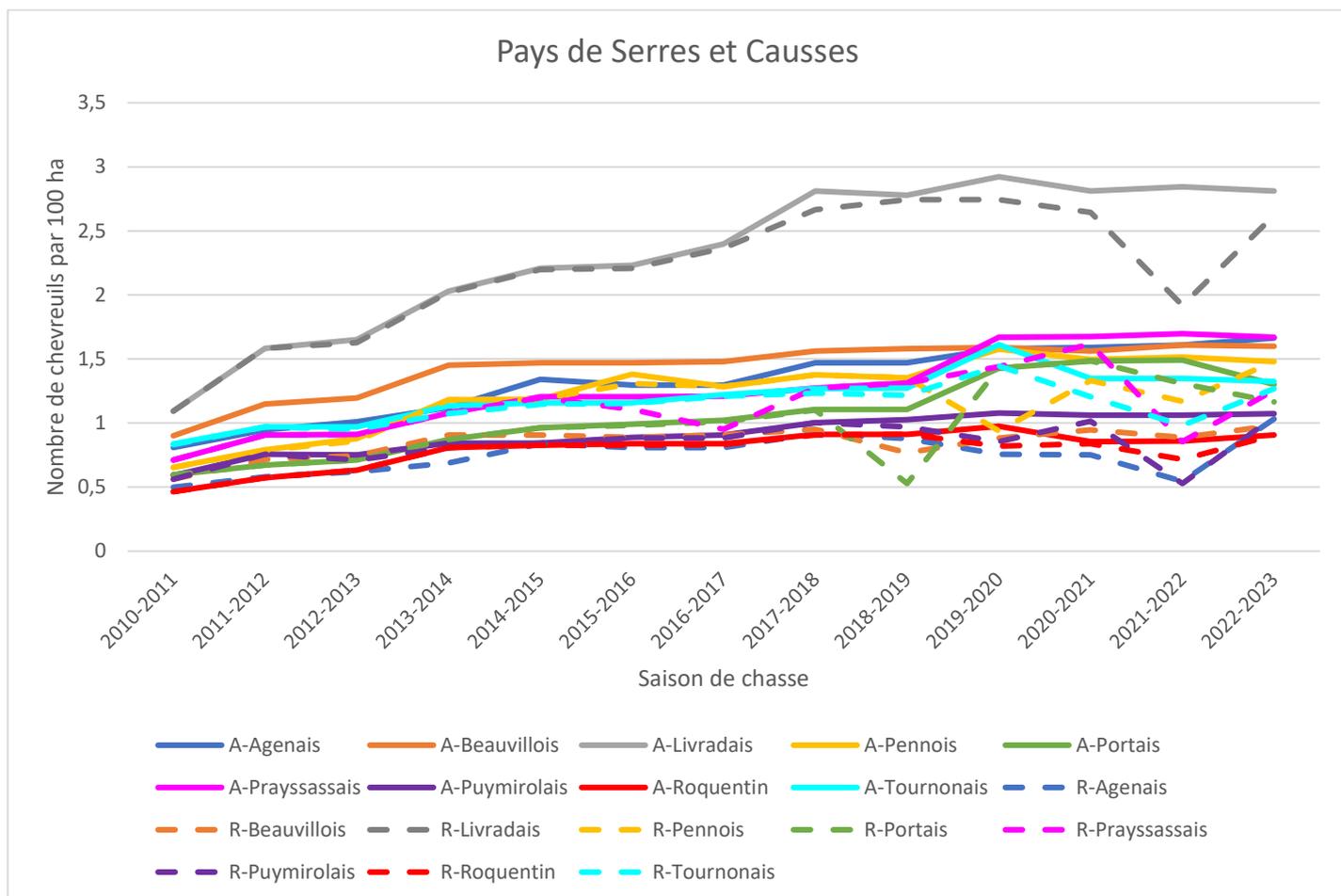
**Graphique 10 :** Variation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Nord Garonne et Nord du Lot



**Graphique 11** : Variation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Périgord



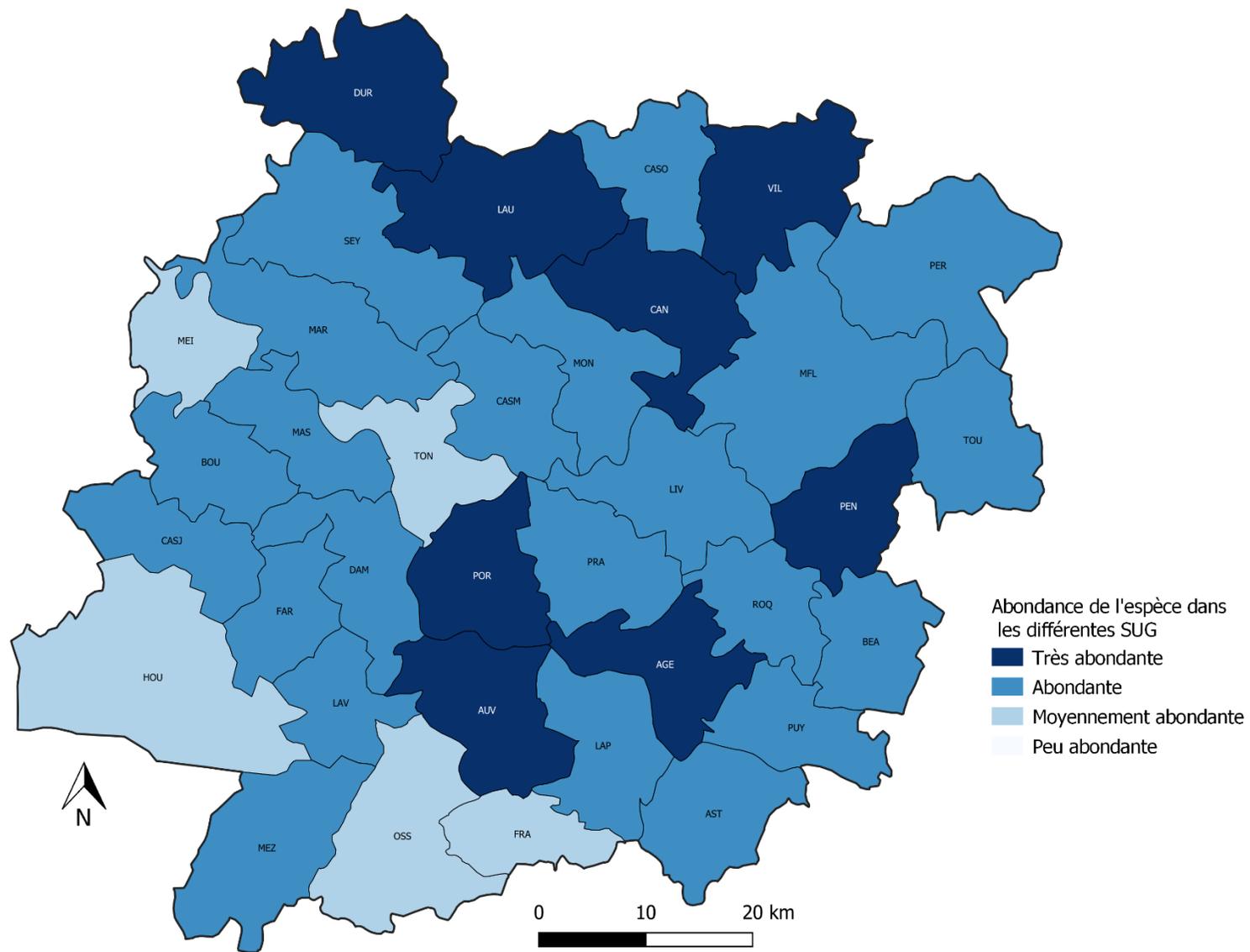
**Graphique 12** : Variation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Sud Garonne



**Graphique 13** : Variation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Pays de Serres et Causse

#### 2.2.4 Indicateur composite : "Abondance du chevreuil"

Les éléments tirés de la nature des milieux et des habitats sont présentés *infra* sous forme cartographique (chapitre 2.1.1 - Cartographie 3). L'agrégation des indicateurs simples : "Prélèvement" ; "Rencontre" ; "Milieux" ; "Plans de chasse" et "Comptages" permet de dresser le constat présenté sous forme cartographique ci-après. A la page suivante, le tableau "Niveau de population et adéquation avec les objectifs de gestion" vient compléter cette analyse eu égard à la notion d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.



**Cartographie 7** : Indicateur composite : "Abondance du chevreuil"

**Tableau 7** : Niveau de populations et adéquation avec les objectifs de gestion pour la campagne 2022-2023

UNITÉ DE GESTION	SOUS-UNITÉ DE GESTION	DENSITÉ	TENDANCE D'ÉVOLUTION	ADÉQUATION ABONDANCE / SENSIBILITÉ DÉGÂTS AGRICOLES OU SYLVICOLES	ADÉQUATION ENTRE NIVEAU POPULATION ET OBJECTIFS DE GESTION CYNÉGÉTIQUE
<b>GL</b>	Casteljalousain	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Farguais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Houeillesais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Lavardaquais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Mézinais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
<b>BL</b>	Bouglonnais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Damazanais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Massais	Moyenne	Diminution faible	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Meilhanais	Moyenne	Augmentation faible	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	En bonne voie
<b>NG -NL</b>	Castelmoronais	Moyenne	Diminution faible	Adaptée	En bonne voie
	Duraquois	Moyenne	Augmentation faible	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	Se dégrade
	Lauzunais	Moyenne	Augmentation faible	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	En bonne voie
	Marmandais	Moyenne	Augmentation forte	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	En bonne voie
	Seychois	Moyenne	Augmentation forte	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	Non
	Tonneinquais	Faible	Stable	Adaptée	Oui
	Canconnais	Moyenne	Augmentation faible	Adaptée	Oui

UNITÉ DE GESTION	SOUS-UNITÉ DE GESTION	DENSITÉ	TENDANCE D'ÉVOLUTION	ADÉQUATION ABONDANCE / SENSIBILITÉ DÉGÂTS AGRICOLES OU SYLVICOLES	ADÉQUATION ENTRE NIVEAU POPULATION ET OBJECTIFS DE GESTION CYNÉGÉTIQUE
	Castillonnésien	Moyenne	Stable	Adaptée	En bonne voie
	Monclarais	Faible	Stable	Adaptée	En bonne voie
	Monflanquinois-Villeneuvois	Moyenne	Stable	Adaptée	Oui

<b>NG-NL</b>	Villéralais	Moyenne	Augmentation faible	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	En bonne voie
<b>P</b>	Périgord	Moyenne	Stable	En deçà du niveau supportable	Oui
<b>SG</b>	Astaffortais	Moyenne	Augmentation faible	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	En bonne voie
	Franciscain	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Haut Auvignon	Moyenne	Augmentation faible	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	En bonne voie
	Laplume	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Osse	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
<b>SC</b>	Agenais	Moyenne	Stable	Adaptée	Oui
	Beauvillois	Moyenne	Stable	Adaptée	Oui
	Livradais	Moyenne	Augmentation faible	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	Non
	Pennois	Moyenne	Stable	Adaptée	Oui
	Portais	Moyenne	Stable	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	Oui
	Praysassais	Moyenne	Stable	Abondance adaptée à la sensibilité du secteur	Oui
	Puymirolais	Moyenne	Stable	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	En bonne voie

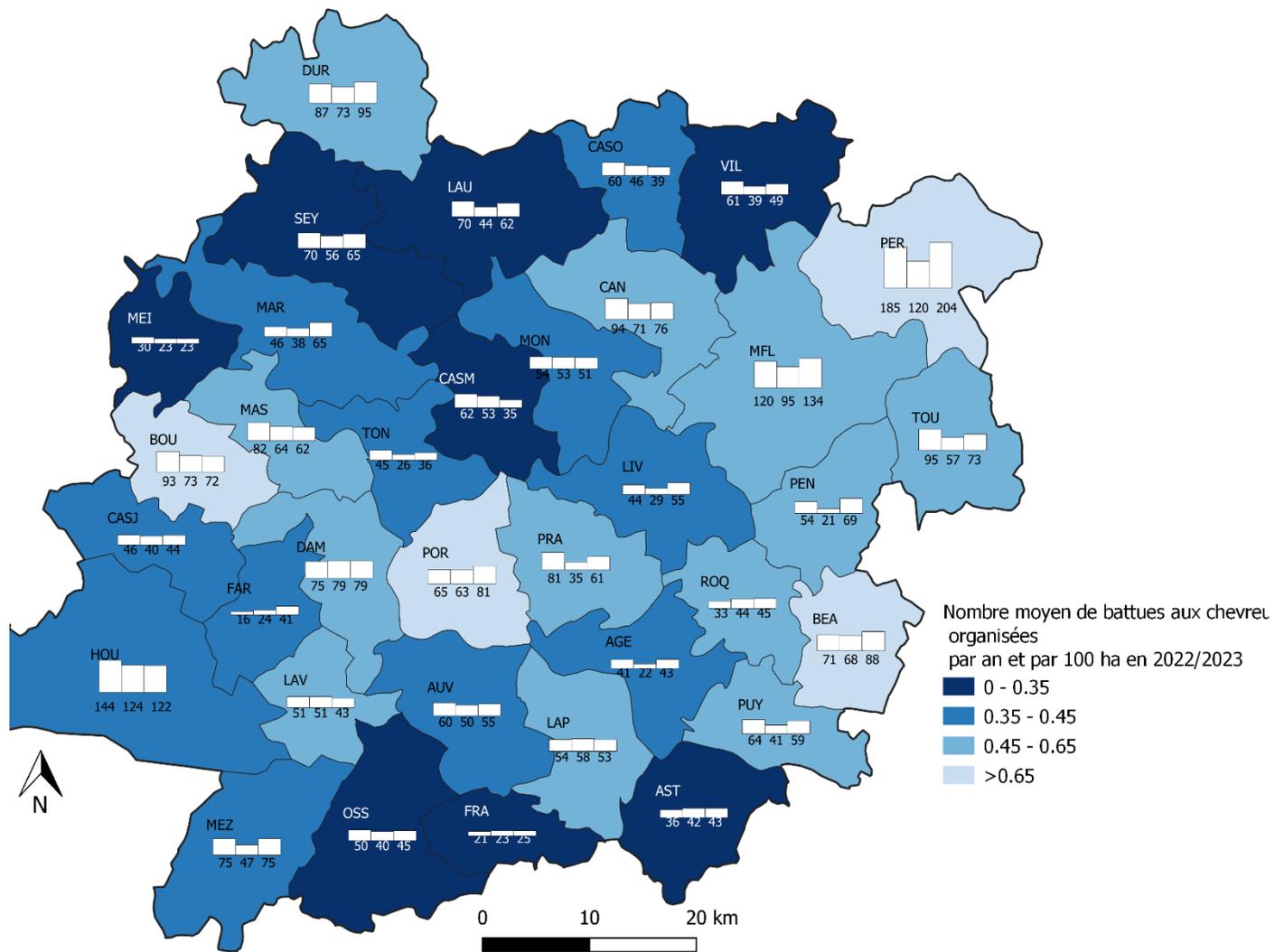
	Roquentin	Moyenne	Stable	Adaptée	Oui
	Tournonais	Moyenne	Stable	Surabondance par rapport à la sensibilité du secteur	Non

## **2.3 CHASSE ET EFFICACITÉ DE LA CHASSE DANS LA GESTION CYNÉGÉTIQUE DU CHEVREUIL**

### **2.3.1 Effort de chasse**

#### **Pression de chasse**

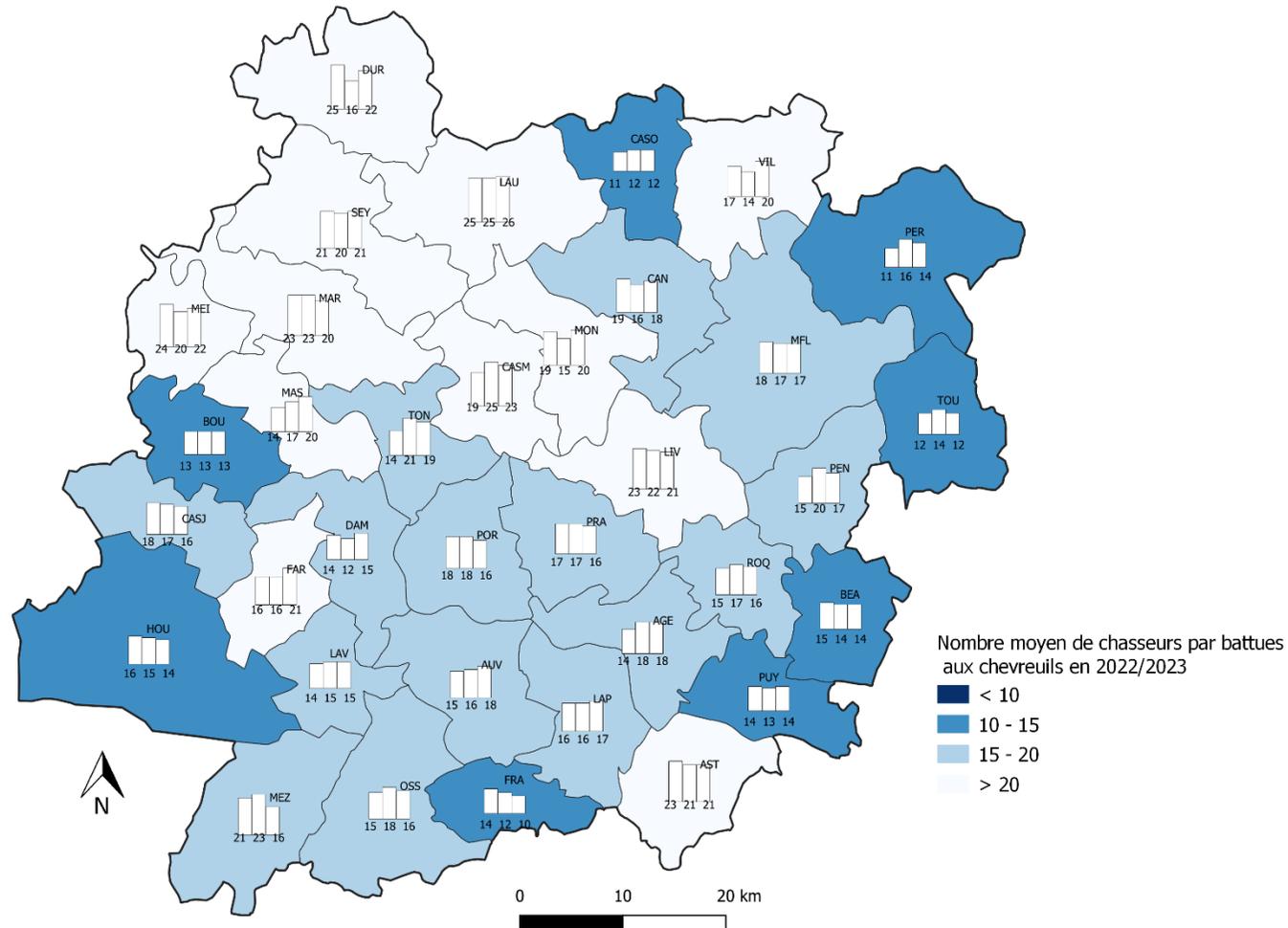
L'indicateur "Pression de chasse" mesure le nombre de battues réalisées. La cartographie ci-après présente la mesure de ce paramètre pour chaque sous-unité, exprimé sous forme d'histogramme pour les trois dernières saisons et ramenée à la surface de la sous-unité avec un code de couleur pour la dernière saison (nombre moyen de battues pour la campagne et pour 100ha). La pression de chasse est généralement corrélée statistiquement aux prélèvements, d'autant plus importants lorsque le nombre de battue est élevé.



**Cartographie 8** : Pression de chasse (Nombre de battues réalisées par an)

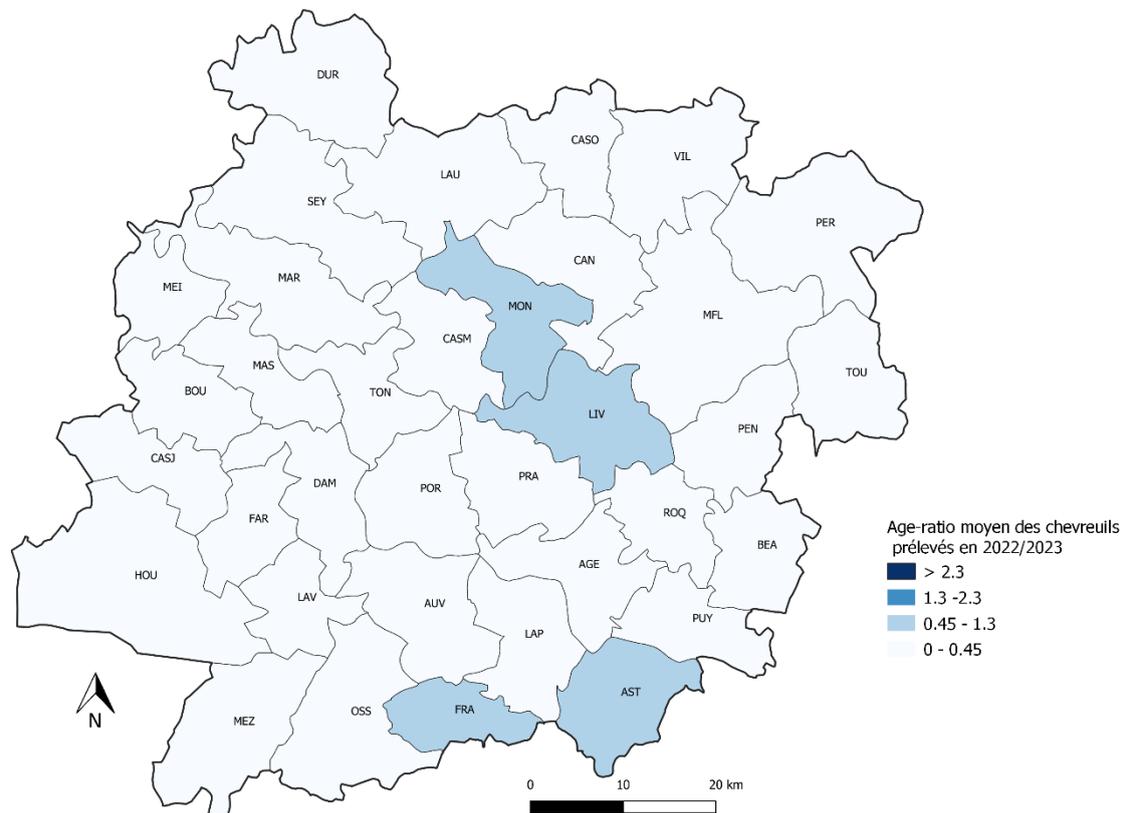
## Participation à la chasse

L'indicateur "Participation à la chasse" mesure le nombre moyen de chasseurs présents aux battues. La cartographie ci-après présente la mesure de ce paramètre pour chaque sous-unité, exprimé sous forme d'histogramme pour les trois dernières saisons et ramenée à la surface de la sous-unité avec un code de couleur par classes pour la dernière saison. Cette information apporte une information indépendante et complémentaire à la pression de chasse, à laquelle, d'un point de vue statistique, elle n'est pas corrélée. À partir d'un certain seuil, la participation conditionne l'efficacité des battues. Collecté depuis 2016 auprès des sociétés de chasse, le nombre de participants aux battues est de manière générale en baisse. Cette situation rend parfois nécessaire d'augmenter le nombre de battues pour atteindre le prélèvement fixé au plan de chasse.

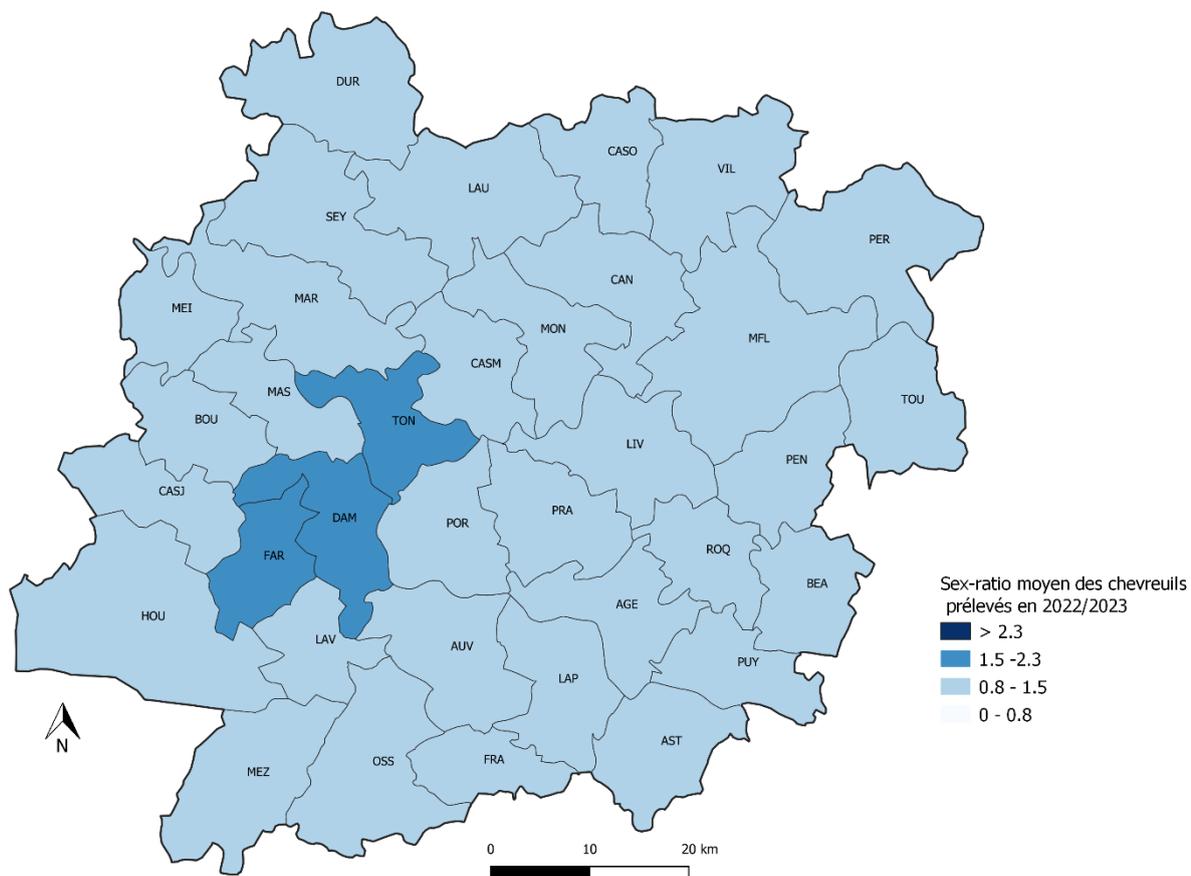


**Cartographie 9 :** Participation à la chasse (Nombre moyen de chasseurs par battue)

### 2.3.2 Sélectivité de la chasse (Age et sexe-ratio des prélèvements)



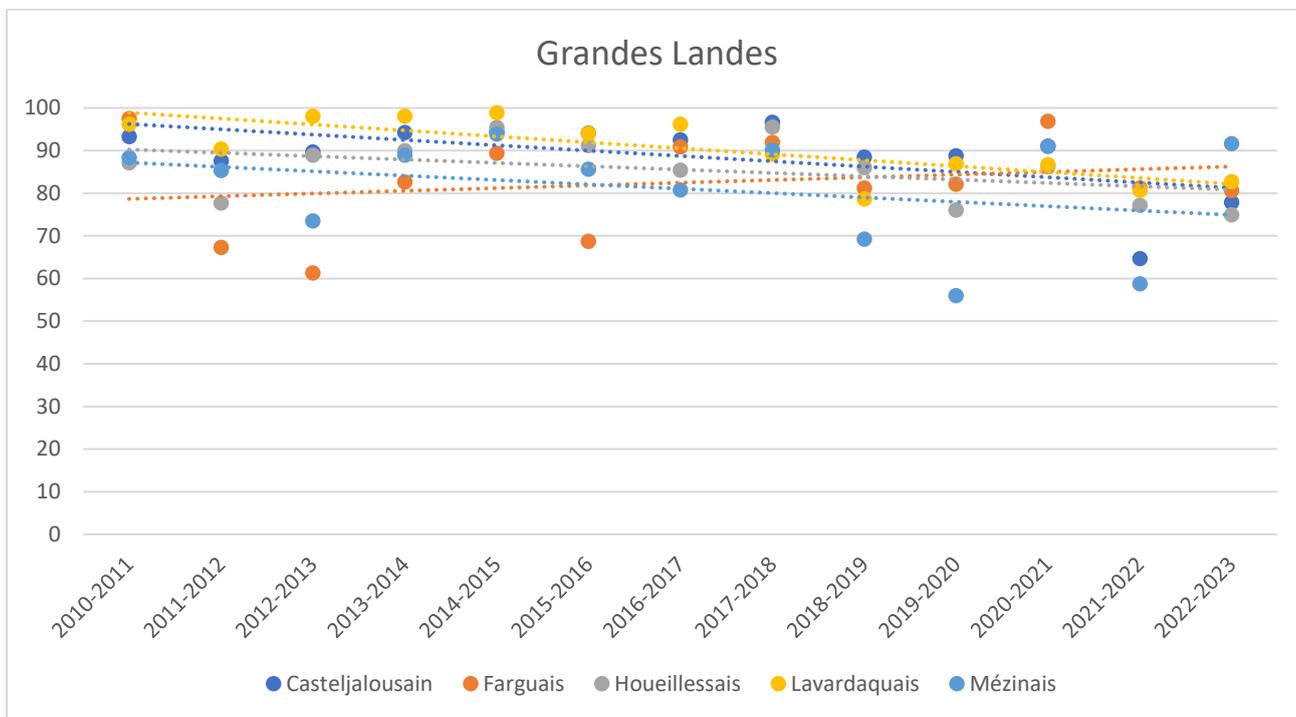
**Cartographie 10 :** Âge-ratio des chevreuils prélevés (jeunes / adultes)



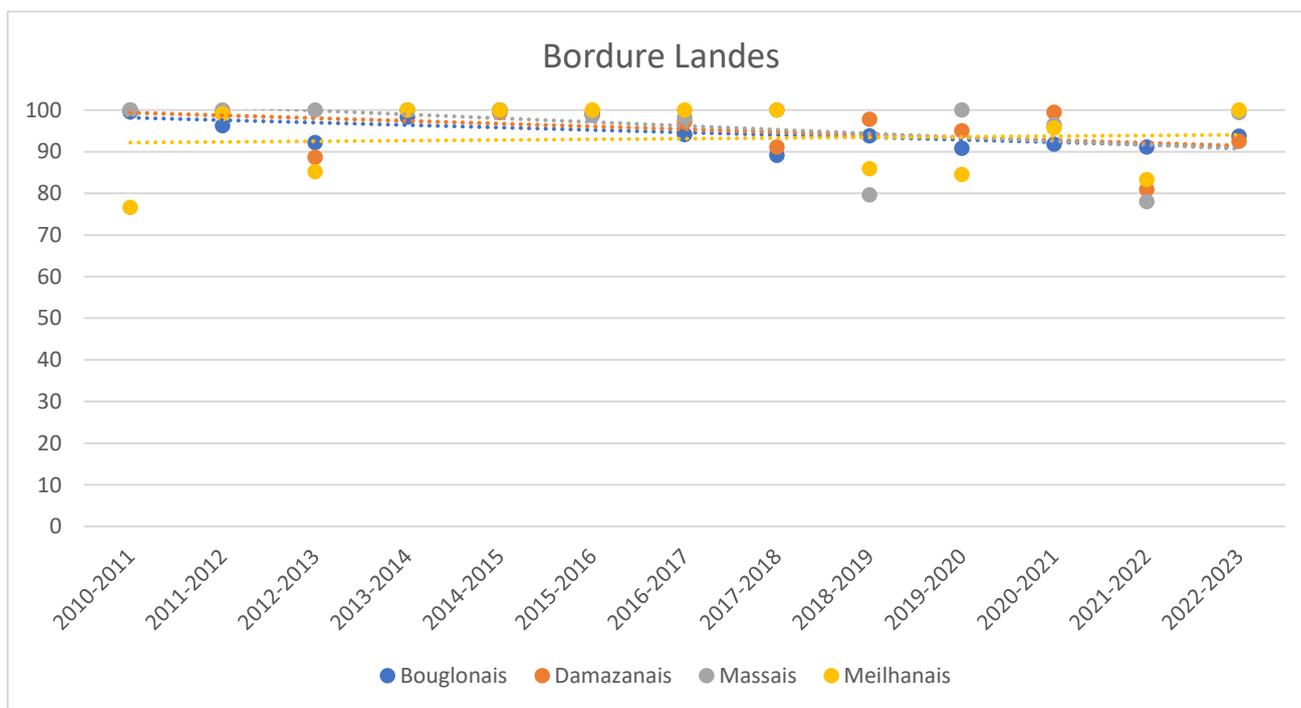
**Cartographie 11 :** Sex-ratio des chevreuils prélevés (mâles / femelles)

### 2.3.3 Taux de réalisation des plans de chasse

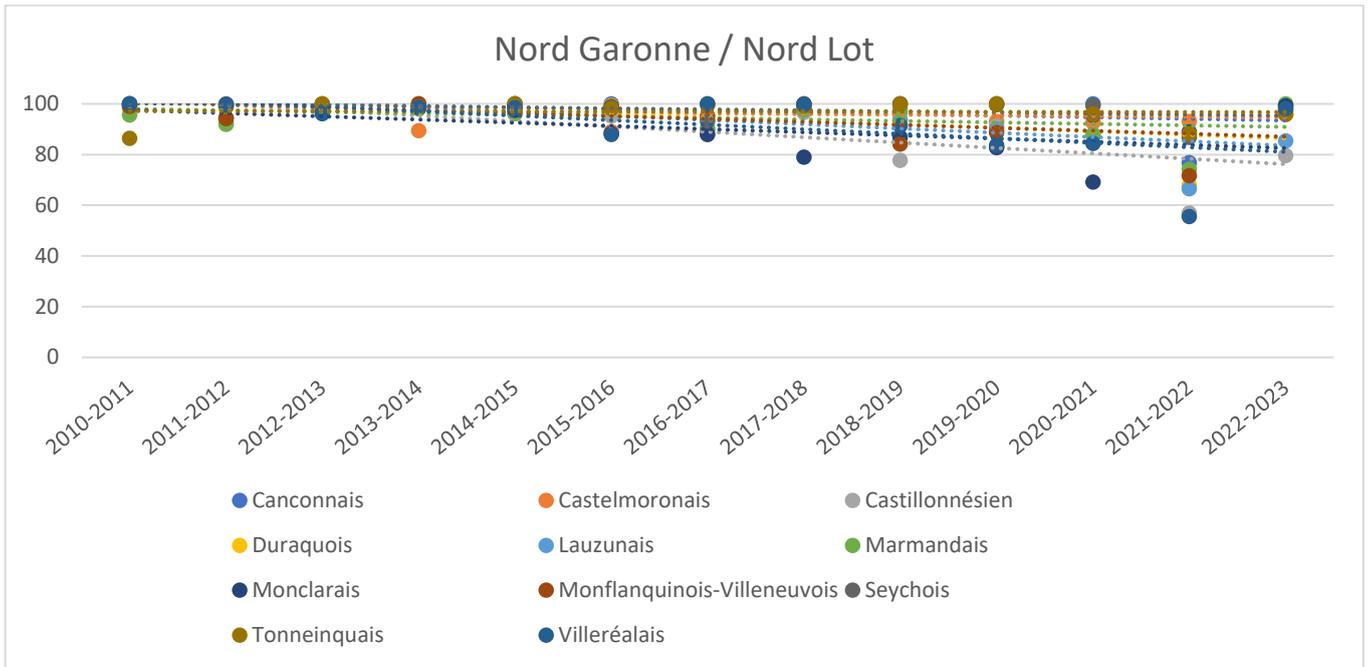
Le taux de réalisation correspond au rapport entre le nombre d'animaux attribués au plan de chasse et le nombre d'animaux prélevés (réalisation). L'objectif pour les cervidés est de réaliser complètement les plans de chasse, c'est-à-dire, de prélever tous les individus attribués, ce qui correspond à un taux de réalisation de 100 %. Le taux de réalisation est divisé par 10 pour obtenir une note sur 10. Une mauvaise réalisation peut refléter une abondance insuffisante, avec peu d'occasions de prélèvement, l'inefficacité de la chasse ou un défaut de mobilisation des gestionnaires de territoires mais aussi des chasseurs. Le désintérêt marqué pour la chasse du chevreuil au profit du sanglier peut fréquemment expliquer ce défaut de mobilisation. Les graphiques ci-après présentent pour chaque sous-unité de gestion le taux de réalisation des 12 dernières campagnes sous forme de nuage de points associés à une courbe de régression linéaire.



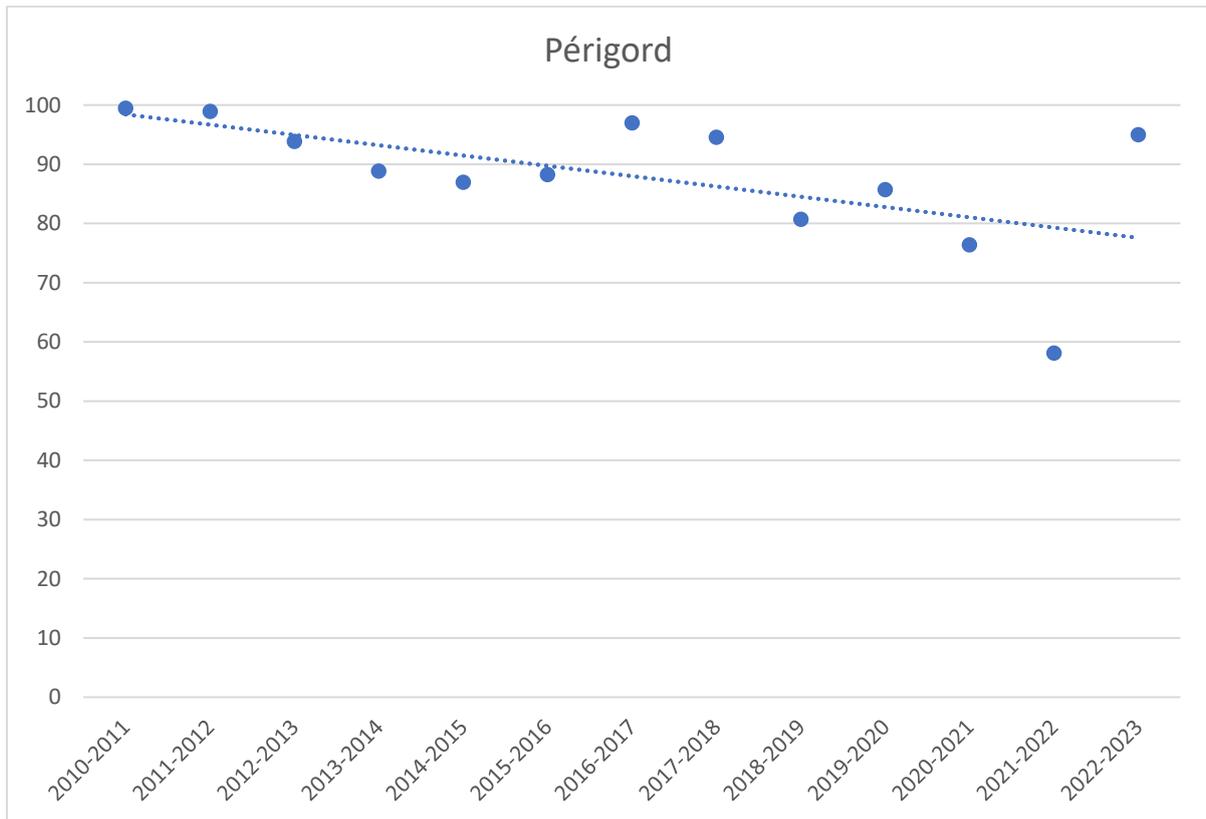
**Graphique 14 :** Taux de réalisation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Grandes Landes



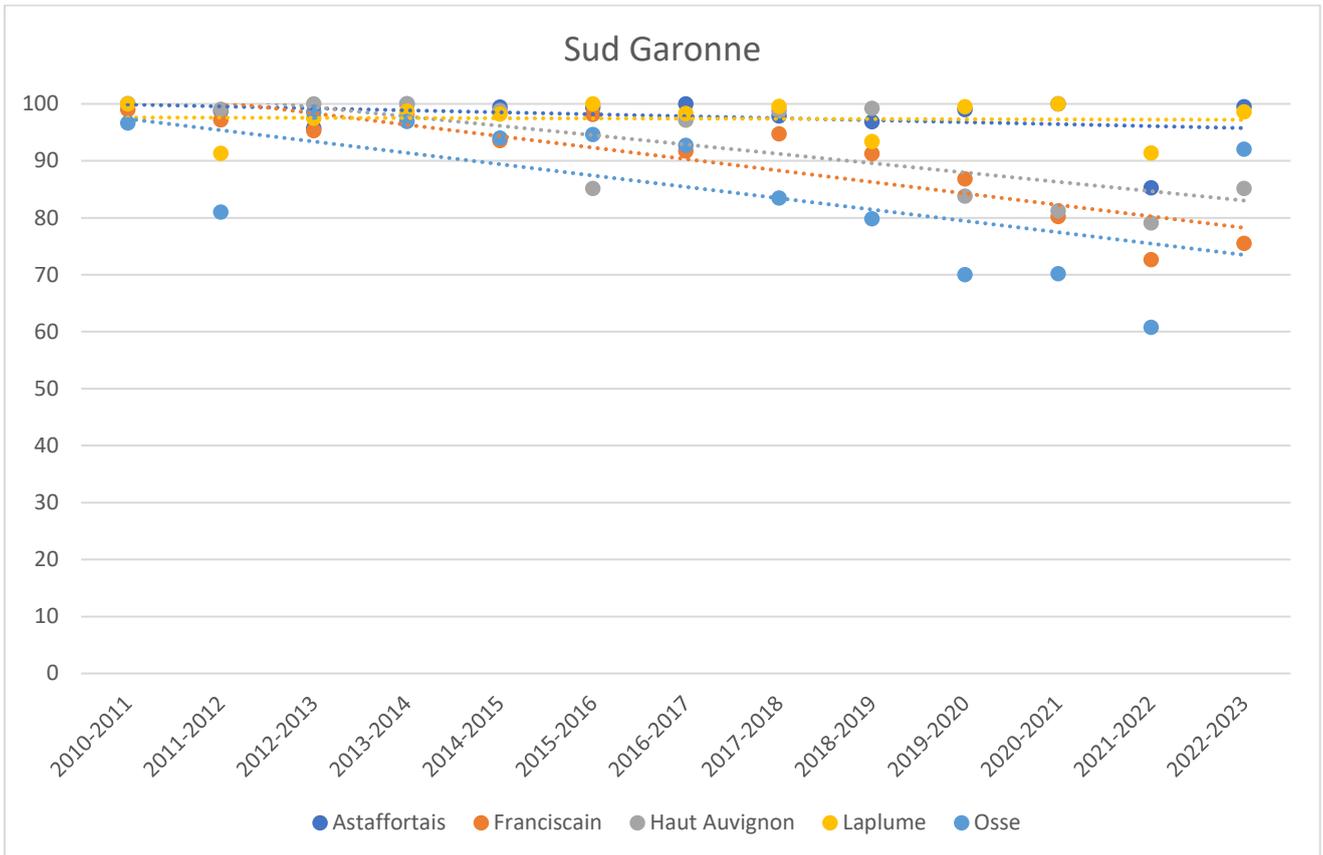
**Graphique 15 :** Taux de réalisation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Bordure Landes



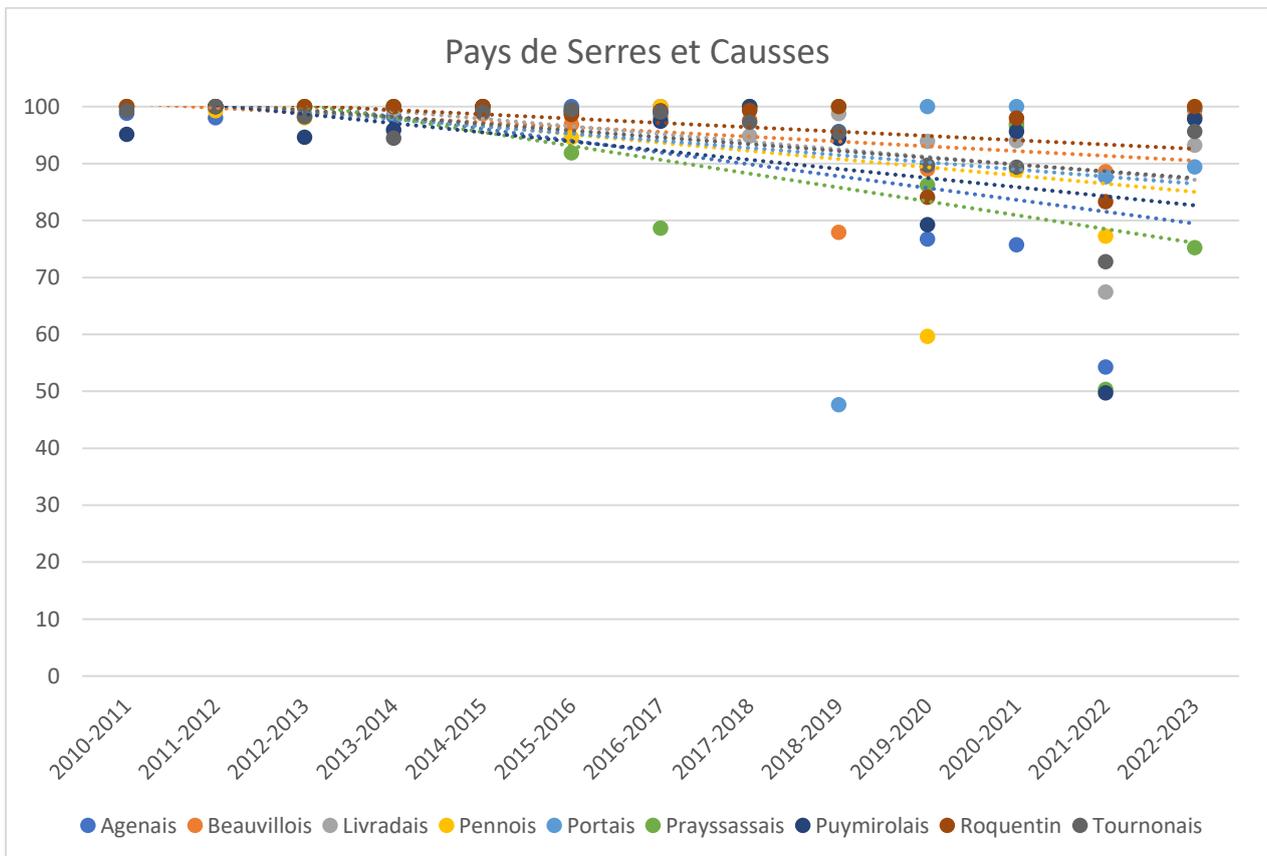
**Graphique 16 :** Taux de réalisation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Nord Garonne - Nord du Lot



**Graphique 17 :** Taux de réalisation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Périgord

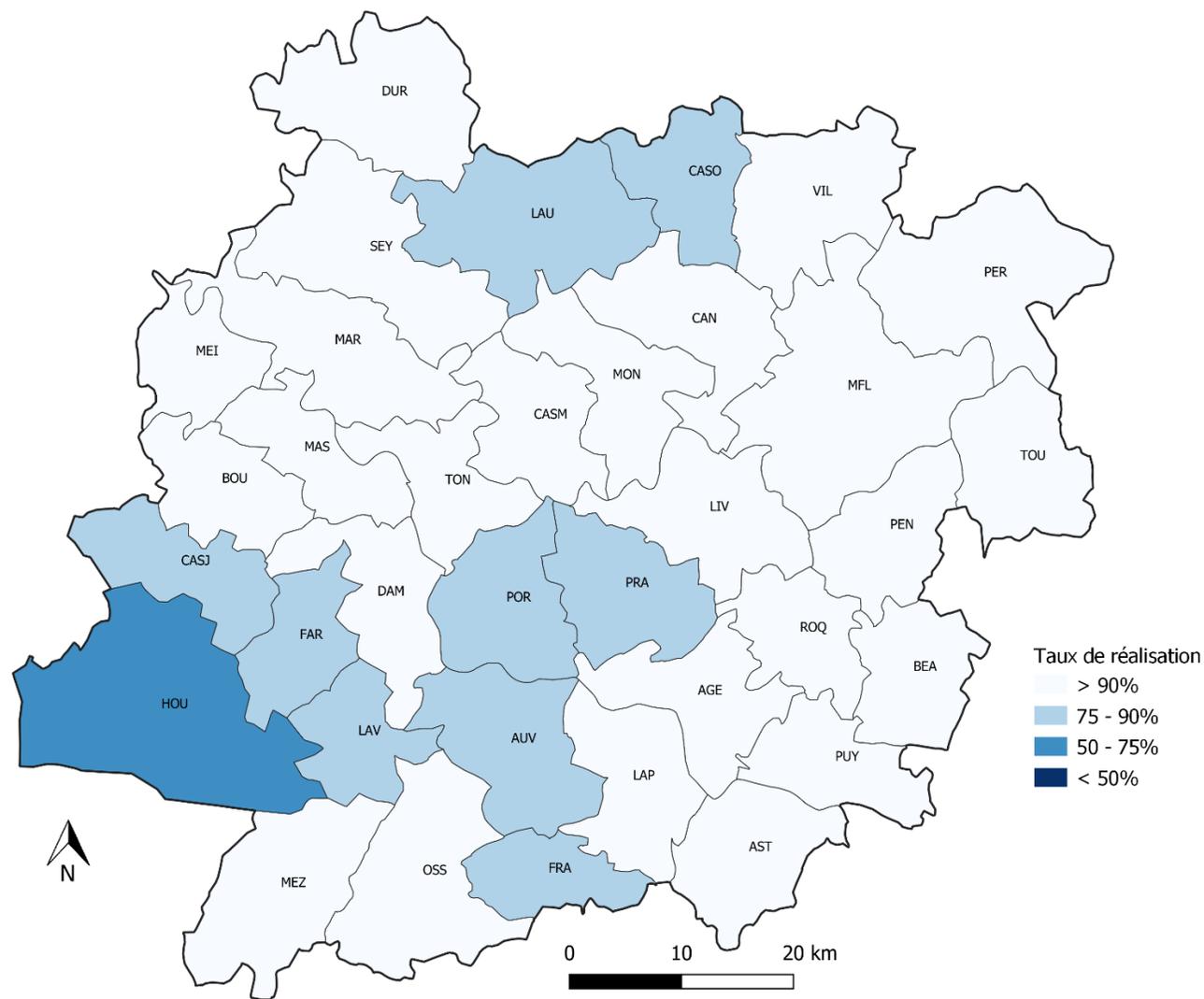


**Graphique 18 :** Taux de réalisation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Sud Garonne



**Graphique 19 :** Taux de réalisation des plans de chasse sur 12 ans pour l'UG Pays de Serres et Causse

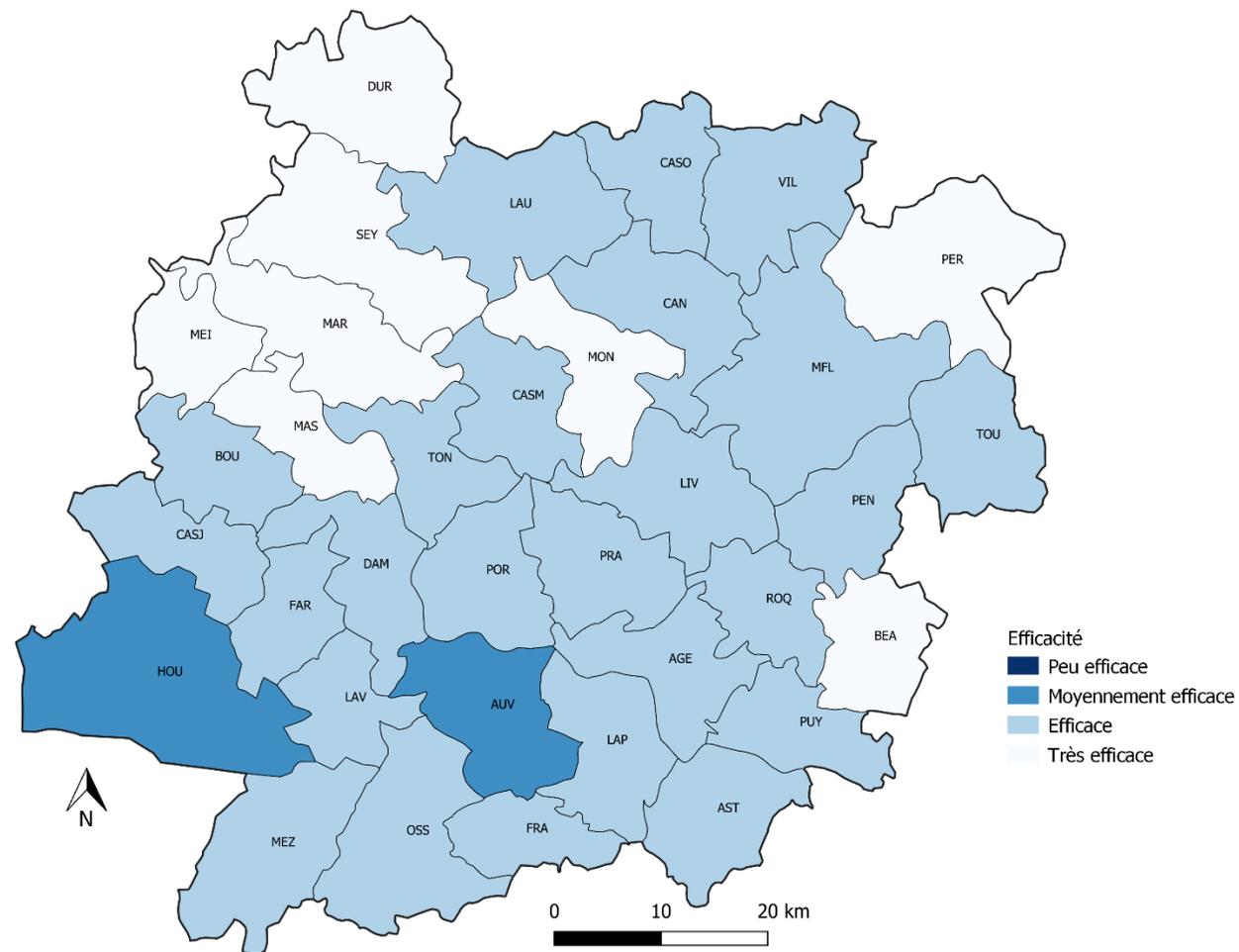
La cartographie ci-après présente, pour la dernière saison, les taux de réalisation par classe, avec un code de couleur.



**Cartographie 12** : Indicateur "Réalisation des plans de chasse"

### 2.3.4 Indicateur composite : "Chasse et efficacité de la chasse"

Les éléments tirés du paramètre "Prélèvement à la chasse" sont présentés *infra* sous forme cartographique (chapitre 2.2.1 - Cartographie 5). L'agrégation des indicateurs simples : "Prélèvement à la chasse" ; "Effort de chasse" ; "Sélectivité de la chasse" et "Réalisation des plans de chasse" permet de dresser le constat présenté sous forme cartographique ci-après. A la page suivante, le tableau "Niveau de population et adéquation avec les objectifs de gestion" vient compléter cette analyse eu égard à la réalisation des objectifs de gestion.



**Cartographie 13** : Indicateur composite : "Chasse et efficacité de la chasse"

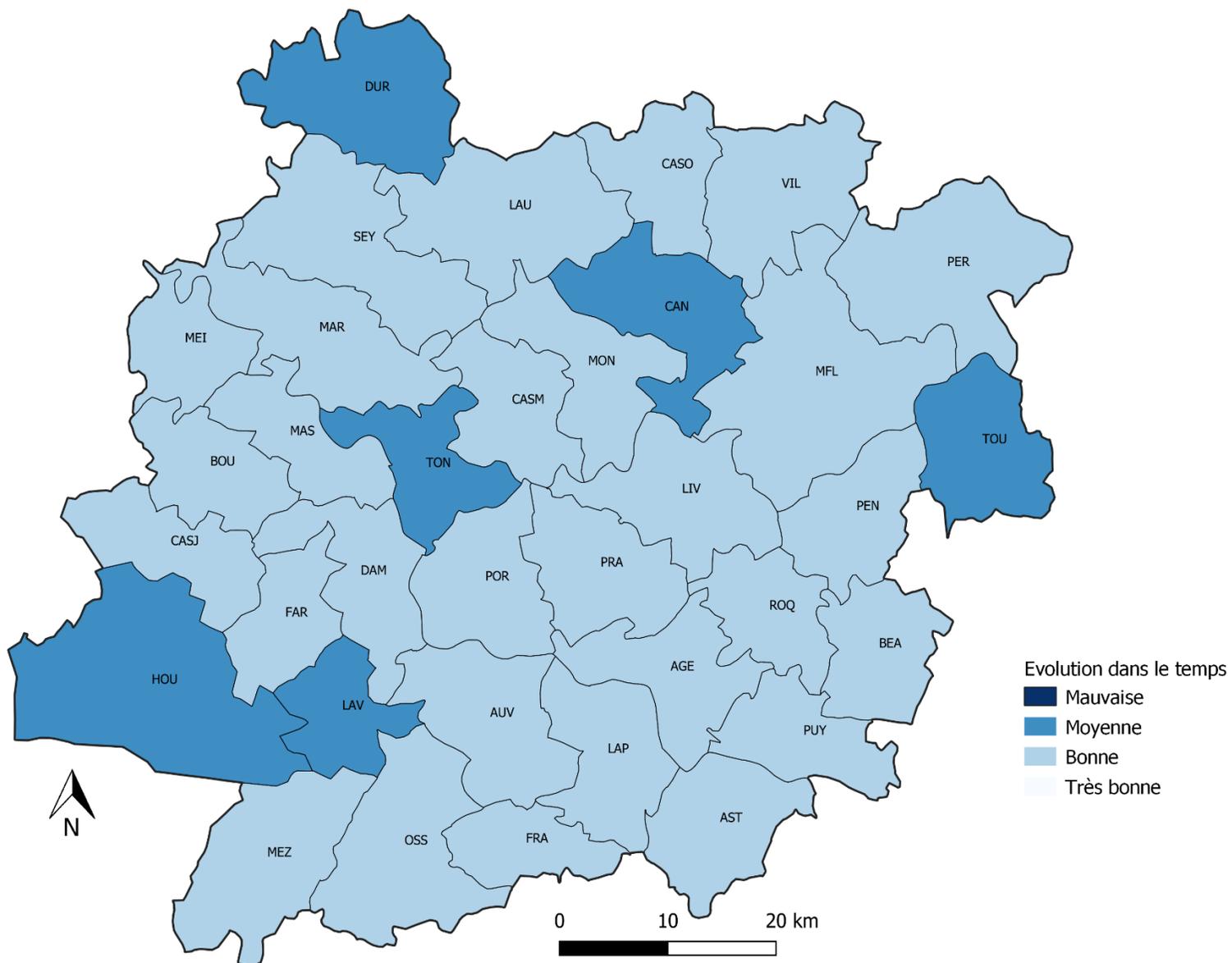
**Tableau 8** : Niveau de population et adéquation avec les objectifs de gestion

UNITÉ DE GESTION	SOUS-UNITÉ DE GESTION	EFFORT DE CHASSE	EFFICACITÉ DE LA CHASSE	EXÉCUTION EFFORTS RÉGULATION SUPPLÉMENTAIRES (ROUGE OU NOIR)	SÉLECTIVITÉ DE LA CHASSE
<b>GL</b>	Casteljalousain	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Farguais	A peine suffisant	Bon	Non concerné	Adaptée
	Houeillesais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Lavardaquais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Mézinais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
<b>BL</b>	Bouglonnais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Damazonais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Massais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Meilhanais	A peine suffisant	Bon	Non concerné	Adaptée
<b>NG - NL</b>	Castelmoronais	A peine suffisant	Bon	Non réalisé en totalité (quasi-100%) malgré les efforts.	Adaptée
	Duraquois	Bon	Bon	100%	Adaptée
	Lauzunais	A peine suffisant	Bon	100%	Adaptée
	Marmandais	Bon	Bon	100%	Adaptée
	Seychois	Bon	Bon	100%	Adaptée
	Tonneinquois	Bon	Bon	100%	Pourrait être améliorée
	Canconnais	Bon	Bon	100 %	Adaptée
	Castillonnésien	A peine suffisant	Bon	Non réalisé en totalité malgré les efforts.	Adaptée
	Monclarais	Bon	Bon	100%	Pourrait être améliorée
	Monflanquinois-Villeneuvois	Bon	Bon	Non réalisé en totalité malgré les efforts	Adaptée
Villeréalais	Bon	Bon	100%	Adaptée	
<b>P</b>	Périgord	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
<b>SG</b>	Astaffortais	A peine suffisant	Bon	Non concerné	Adaptée

UNITÉ DE GESTION	SOUS-UNITÉ DE GESTION	EFFORT DE CHASSE	EFFICACITÉ DE LA CHASSE	EXÉCUTION EFFORTS RÉGULATION SUPPLÉMENTAIRES (ROUGE OU NOIR)	SÉLECTIVITÉ DE LA CHASSE
SG	Franciscain	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Haut Auvignon	A peine suffisant	Bon	Non concerné	Adaptée
	Laplume	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Osse	Bon	Bon	Non concerné	Pourrait être améliorée
SC	Agenais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Beauvillois	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Livradais	A peine suffisant	Bon	100%	Pourrait être améliorée
	Pennois	Bon	Bon	100%	Adaptée
	Portais	Bon	Bon	100%	Adaptée
	Prayssassais	Bon	Bon	100%	Adaptée
	Puymirolais	Bon	Bon	Non concerné	Adaptée
	Roquentin	Bon	Bon	100%	Adaptée
	Tournonais	A peine suffisant	Bon	100%	Adaptée

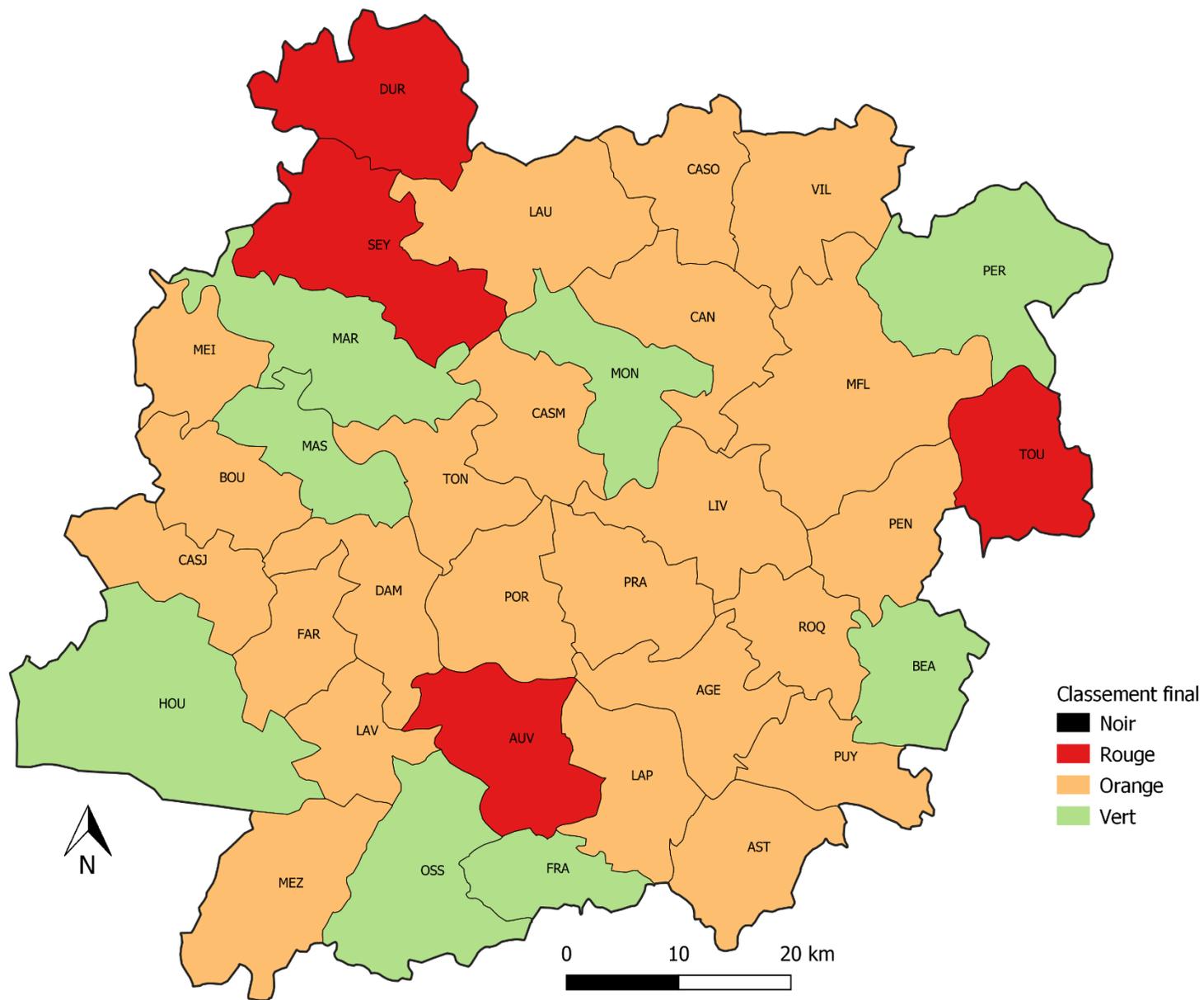
## 2.4 ÉVOLUTION DU SYSTÈME

Il s'agit ici d'apprécier l'évolution au cours des trois dernières années des indicateurs composites : "Impact du chevreuil sur les activités humaines" (chapitre 2.1.2 - Cartographie 4) ; "Abondance des populations de chevreuils" (chapitre 2.2.4 - Cartographie 7) ; "Chasse et efficacité de la chasse pour la gestion cynégétique du chevreuil" (chapitre 2.3.4 - Cartographie 13). Pour chaque indicateur simple, son évolution est observée et est répartie en cinq classes : forte augmentation, augmentation, stabilité, diminution, forte diminution. L'évolution de la situation est appréhendée au regard des éléments de comparaison disponibles sur le temps le plus long. Plus cette évolution est conforme aux objectifs, plus la note obtenue se rapproche de 10. La cartographie ci-après présente cette évaluation par classes avec un code de couleur.



**Cartographie 14 :** Indicateur composite : "Évolution du système"

### 3. CLASSEMENT ADMINISTRATIF



**Cartographie 15** : Classement VORN 2023 pour le chevreuil (SDGC)

### Situation en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et objectifs de gestion

Le tableau ci-après, vient compléter cette analyse eu égard à la réalisation des objectifs de gestion.

**Tableau 9** : Situation en matière d'équilibre agro-sylvo-cynégétique et objectifs de gestion

UG	Ss-UG	OBJECTIF FIXÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE Situation :	IMPACT ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Objectif fixé l'année précédente :	ABONDANCE Objectif fixé l'année précédente :	CHASSE Objectif fixé l'année précédente :	ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE CLASSEMENT
GL	Casteljalousain	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Farguais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Houeillesais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé
	Lavardaquais	Situation en équilibre ou maîtrisé	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Mézinais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
BL	Bouglonnais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Damazanais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Massais	Situation en équilibre ou maîtrisé	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé
	Meilhanais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
NG - NL	Castelmoronais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Duraquois	Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations	Non atteint	Non atteint	Atteint	Classement ROUGE : Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations
	Lauzunais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Marmandais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé
	Seychois	Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations	Non atteint	Non atteint	Atteint	Classement ROUGE : Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations
	Tonneinçais	Situation maîtrisée mais appelant	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention

UG	Ss-UG	OBJECTIF FIXÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE Situation :	IMPACT ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Objectif fixé l'année précédente :	ABONDANCE Objectif fixé l'année précédente :	CHASSE Objectif fixé l'année précédente :	ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE CLASSEMENT
		attention				
	Canonnais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Castillonnésien	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Monclerais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé
	Monflanquinois-Villeneuvois	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Villéralais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
<b>P</b>	Périgord	Situation en équilibre ou maîtrisé	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé
<b>SG</b>	Astaffortais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Franciscain	Situation en équilibre ou maîtrisé	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé

UG	Ss-UG	OBJECTIF FIXÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE Situation :	IMPACT ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Objectif fixé l'année précédente :	ABONDANCE Objectif fixé l'année précédente :	CHASSE Objectif fixé l'année précédente :	ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE CLASSEMENT
<b>SG</b>	Haut Auvignon	Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations	Atteint	Non atteint	Atteint	Classement ROUGE : Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations
	Laplume	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Osse	Situation en équilibre ou maîtrisé	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé
<b>SC</b>	Agenais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Beauvillois	Situation en équilibre ou maîtrisé	Atteint	Atteint	Atteint	Classement VERT : Situation en équilibre ou maîtrisé
	Livradais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Pennois	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention

UG	Ss-UG	OBJECTIF FIXÉ L'ANNÉE PRÉCÉDENTE Situation :	IMPACT ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES Objectif fixé l'année précédente :	ABONDANCE Objectif fixé l'année précédente :	CHASSE Objectif fixé l'année précédente :	ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE CLASSEMENT
	Portais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Prayssassais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Puymirolais	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Roquentin	Situation maîtrisée mais appelant attention	Atteint	Atteint	Atteint	Classement ORANGE : Situation maîtrisée mais appelant attention
	Tournonais	Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations	Atteint	Non atteint	Atteint	Classement ROUGE : Situation de déséquilibre pas encore alarmante mais demandant un effort de régulation des populations

### Campagne 2024-2025

Les tableaux en annexe 4 et 5 présentent les demandes de modifications de plan de chasse pour la saison 2024-2025, assorties de l'avis de la commission technique, ainsi que les plans de chasse échus pour la saison 2023-2024.

# ANNEXE 1

## HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS PLAN DE CHASSE

Ss-UG	CAMPAGNE DE CHASSE														
	1980 1981	1981 1982	1982 1983	1983 1984	1984 1985	1985 1986	1986 1987	1987 1988	1988 1989	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995
<b>Agenais</b>							1	2	3	10	7	15	21	21	18
<b>Astaffortais</b>	3	6	7	7	10	11	21	21	21	30	39	43	106	80	95
<b>Beauvillois</b>							7	9	7	9	6	13	14	16	16
<b>Bouglonnais</b>	15	15	15	19	25	27	32	42	44	57	78	55	152	150	155
<b>Canconnais</b>	12	3	4	5	7	8	14		19	26	33	33	40	41	41
<b>Casteljalousain</b>	45	60	65	78	91	112	140	187	206	150	269	357	469	408	347
<b>Castelmoronais</b>	2	2	2	3	3	4	6		5	8	11	27	26	28	31
<b>Castillonnésien</b>		1	1	3	3	1	4		7	7	12	12	16	20	23
<b>Damazanaï</b>	19	22	23	26	30	35	39	51	67	79	99	118	208	170	172
<b>Duraquois</b>		2	4	4	5	9	18		34	41	53	62	83	87	89
<b>Farguais</b>	42	46	54	57	67	102	100	115	145	149	190	262	302	274	281
<b>Franciscain</b>	1	2	2	2	2	4	7	7	11	14	20	28	62	58	56
<b>Haut Auvignon</b>	4	6	6	9	11	14	21	25	29	36	45	49	113	110	119
<b>Houeillessais</b>	155	192	201	237	284	645	564	543	624	621	727	939	986	875	859
<b>Laplume</b>	3	6	6	6	6	9	15	24	25	33	46	54	114	101	97
<b>Lauzunais</b>	1	3	3	3	6	10	15		22	34	43	45	64	73	72
<b>Lavardaquais</b>	43	56	56	66	77	157	154	213	243	250	258	319	390	313	307

Ss-UG	CAMPAGNE DE CHASSE														
	1980 1981	1981 1982	1982 1983	1983 1984	1984 1985	1985 1986	1986 1987	1987 1988	1988 1989	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995
Livradais							1	1	1	2	5	4	8	7	7
Marmandais	1	0		1	1	2	3		4	8	12	13	18	20	24
Massais	5	5	8	11	16	19	21	30	35	45	53	59	99	94	94
Meilhanais	3	3	4	6	6	6	8	10	12	17	28	31	59	55	55
Mézinais	105	127	160	168	198	308	687	446	506	397	578	686	866	675	654
Monclarais	3	4	3	3	3	3	7		11	12	15	19	26	27	30
Monflanquinois Villeneuvois	5	9	10	9	16	21	28	10	34	31	38	41	45	49	51
Osse	9	9	11	10	15	17	27	47	50	62	73	80	176	127	162
Pennois				1	2	3	6	7	8	9	9	9	12	11	13
Périgord	29	32	48	47	53	57	69		86	96	112	118	120	126	134
Portais											1	2	9	9	9
Prayssassais								2	6	8	9	6	10	10	9
Puymirolais					1	3	5	7	7	10	12	14	17	16	17
Roquentin					1	3	6	11	12	16	18	18	22	21	21
Seychois	4	5	6	7	11	13	59		33	39	57	58	94	89	86
Tonneinquois	3	3	4	3	3	3	4	3	5	5	8	9	17	18	15
Tournonais		3	1	3	5	8	11	18	21	22	24	118	32	22	20

Ss-UG	CAMPAGNE DE CHASSE														
	1980 1981	1981 1982	1982 1983	1983 1984	1984 1985	1985 1986	1986 1987	1987 1988	1988 1989	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995
Villeréalais	6	13	9	13	16	23	26		29	31	36	26	40	39	40

Ss-UG	CAMPAGNE DE CHASSE														
	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Agenais	23	28	36	48	48	35	65	67	37	42	105	136	76	77	88
Astaffortais	91	99	105	113	113	112	111	116	124	125	134	133	128	128	128
Beauvillois	18	21	23	25	25	39	46	54	44	142	108	111	94	96	98
Bouglonnais	163	172	183	189	189	121	117	119	148	134	239	256	207	201	213
Canconnais	44	47	59	69	69	79	86	92	114	134	151	152	165	181	194
Casteljalousain	352	371	377	353	353	125	94	78	128	104	285	295	313	317	283
Castelmoronais	34	40	45	51	51	54	55	59	86	90	92	94	123	139	165
Castillonnésien	22	23	30	38	38	42	46	50	71	70	84	91	116	137	157
Damazanais	176	179	179	173	173	77	43	44	44	51	147	147	144	144	136
Duraquois	96	107	118	128	128	142	152	166	284	347	339	339	403	435	432
Farguais	282	288	270	246	246	35	40	39	104	48	190	213	204	204	167
Franciscain	61	59	61	68	68	68	72	65	69	78	86	85	96	96	97
Haut Auvignon	120	121	130	148	148	162	153	263	201	244	219	224	210	235	255

Ss-UG	CAMPAGNE DE CHASSE														
	1995 1996	1996 1997	1997 1988	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
<b>Houeilleissais</b>	853	831	728	635	635	469	368	363	360	423	540	565	526	526	459
<b>Laplume</b>	99	104	115	119	119	132	144	156	164	157	160	162	192	200	216
<b>Lauzunais</b>	80	84	89	93	93	101	106	115	129	145	171	176	221	240	280
<b>Lavardaquais</b>	307	302	278	297	297	132	109	109	113	89	159	157	170	170	159
<b>Livradais</b>	10	12	17	21	21	25	27	29	86	62	74	74	94	96	98
<b>Marmandais</b>	26	31	34	40	40	42	47	49	68	91	88	110	119	131	134
<b>Massais</b>	98	95	103	99	99	97	98	103	111	103	111	115	123	123	127
<b>Meilhanais</b>	61	74	84	95	95	101	108	108	123	148	135	137	123	123	120
<b>Mézinais</b>	548	561	564	553	553	439	386	436	402	408	365	381	445	448	369
<b>Monclarais</b>	30	35	36	42	42	45	49	54	65	83	97	99	110	135	145
<b>Monflanquinois Villeneuvois</b>	56	67	79	93	93	109	120	129	197	231	252	263	266	289	300
<b>Osse</b>	159	164	168	178	178	185	191	194	231	239	227	222	228	228	236
<b>Pennois</b>	16	17	17	19	19	32	34	38	59	62	77	76	109	109	114
<b>Périgord</b>	142	158	175	188	188	210	227	226	332	432	464	492	487	512	559
<b>Portais</b>	10	13	21	22	22	33	39	44	61	61	69	74	86	87	104
<b>Prayssassais</b>	11	12	15	11	11	40	15	19	23	24	52	39	110	114	124
<b>Puymirolais</b>	20	24	29	31	31	38	45	50	65	62	82	83	100	100	103
<b>Roquentin</b>	21	25	28	32	32	30	28	38	45	47	70	71	70	70	81

Ss-UG	CAMPAGNE DE CHASSE														
	1995 1996	1996 1997	1997 1988	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
<b>Seychois</b>	93	103	110	123	123	132	143	159	187	214	244	248	259	270	256
<b>Tonneinquois</b>	20	26	30	31	31	33	37	27	40	44	58	62	78	104	88
<b>Tournonais</b>	29	39	43	52	52	56	58	70	102	92	129	145	140	143	146
<b>Villéralais</b>	24	37	49	58	58	68	79	90	86	113	134	131	153	163	210

Ss-UG	SAISON DE CHASSE														
	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023			
<b>Agenais</b>	103	110	122	146	141	141	160	160	172	173	161	175			
<b>Astaffortais</b>	158	163	163	176	176	176	186	191	194	188	188	198			
<b>Beauvillois</b>	125	130	158	160	160	161	170	172	173	170	175	174			
<b>Bouglonnais</b>	215	218	243	243	245	256	266	259	262	257	224	258			
<b>Canconnais</b>	219	229	238	240	245	245	265	291	360	366	353	344			
<b>Casteljalousain</b>	259	262	262	270	273	269	270	279	269	246	209	244			
<b>Castelmoronais</b>	168	174	178	176	182	189	198	206	232	232	215	225			
<b>Castillonnésien</b>	177	185	189	205	209	226	234	242	304	281	249	259			
<b>Damazanais</b>	153	159	167	177	174	176	180	180	180	178	174	186			
<b>Duraquois</b>	455	443	443	449	436	468	483	477	526	501	437	479			

Ss-UG	SAISON DE CHASSE														
	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023			
<b>Farguais</b>	199	199	202	170	176	176	186	187	179	160	136	160			
<b>Franciscain</b>	106	106	106	108	108	108	114	114	114	106	102	106			
<b>Haut Auvignon</b>	306	278	253	256	256	246	243	247	247	234	234	274			
<b>Houeillessais</b>	476	479	482	463	489	515	498	537	522	495	256	495			
<b>Laplume</b>	242	239	235	219	250	236	207	212	196	196	173	211			
<b>Lauzunais</b>	320	323	326	348	339	354	367	370	383	408	394	408			
<b>Lavardaquais</b>	167	157	157	186	186	185	185	183	168	166	135	168			
<b>Livradais</b>	142	148	182	198	200	215	252	249	262	252	222	252			
<b>Marmandais</b>	135	136	150	156	154	164	173	179	180	197	193	195			
<b>Massais</b>	128	133	149	155	159	169	167	172	174	171	156	173			
<b>Meilhanais</b>	115	115	117	122	122	122	127	142	142	140	147	138			
<b>Mézinais</b>	356	355	362	362	360	370	335	342	330	325	200	300			
<b>Monclarais</b>	180	186	195	196	195	197	218	227	260	269	243	238			
<b>Monflanquinois Villeneuveois</b>	340	346	372	372	384	373	413	426	530	509	394	486			
<b>Osse</b>	284	274	258	265	241	247	236	233	260	258	212	275			
<b>Pennois</b>	138	153	206	207	241	224	240	236	275	261	230	258			
<b>Périgord</b>	569	588	584	521	512	532	534	534	533	504	425	498			
<b>Portais</b>	117	124	152	168	173	178	193	193	249	259	256	227			

Ss-UG	SAISON DE CHASSE														
	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023			
<b>Prayssassais</b>	158	159	188	210	210	211	222	229	291	292	243	291			
<b>Puymirolais</b>	132	131	147	147	155	158	175	179	188	185	175	185			
<b>Roquentin</b>	100	110	141	144	146	146	159	159	170	149	128	158			
<b>Seychois</b>	261	257	242	222	222	233	242	247	257	258	261	280			
<b>Tonneinquois</b>	86	94	107	98	102	106	111	116	116	122	113	119			
<b>Tournonais</b>	169	169	198	202	202	213	221	222	281	235	209	231			
<b>Villeréalais</b>	242	255	252	257	248	256	310	316	391	389	389	386			

# **ANNEXE 2**

**Bornes de classes utilisées pour les variables âge-ratio et sexe-ratio**

BORNES DE CLASSE	CRITÈRES DE SÉLECTIVITÉ	COULEUR
SEXE-RATIO		
> 2,3	Il est prélevé beaucoup plus de males que de femelles	
[1,50 ; 2,3]	Il est prélevé légèrement plus de males que de femelles	
[0,80 ; 1,50[	Prélèvement assez équilibré avec quasiment autant de males que de femelles	
< 0,80	Il est prélevé beaucoup plus de femelles que de mâles	
ÂGE-RATIO		
> 2,3	Il est prélevé beaucoup plus de jeunes que d'adultes	
[1,30 ; 2,3]	Il est prélevé légèrement plus de jeunes que d'adultes	
[0,45 ; 1,30[	Prélèvement assez équilibré avec quasiment autant de jeunes que d'adultes	
< 0,45	Il est prélevé beaucoup plus d'adultes que de jeunes	

# ANNEXE 3

# ANNEXE 4

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
GL	Farguais	IN Couzin Jean-Christophe	Anzex	+ 1 CHI (3 au lieu de 2) et 3 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution
GL	Farguais	SC Fargues-sur-Ourbise	Fargues-sur-Ourbise	- 15 CHI (30 au lieu de 45) et 10 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>-5 CHI</b>	Baisse des effectifs effectivement constatée
GL	Houeillesais	IN Groupement forestier du Domaine de Papetier	Houeillès, Pompogne	+ 1 CHI (8 au lieu de 7) et 2 TE	Population identique	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution
GL	Houeillesais	SC Allons	Allons	+9 CHI (80 au lieu de 71) et 10 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+9 CHI</b>	Reboisements importants. Abondance de chevreuils.
GL	Houeillesais	IN Indivision Neurisse de Sorbier	Boussès, (Durance, Houeillès)	+ 3 CHI (15 au lieu de 12)	Importante variation des effectifs de la population	<b>+3 CHI</b>	-
GL	Houeillesais	SC Houeillès	Houeillès	- 15 CHI (20 au lieu de 35) et 7 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>-5 CHI</b>	Diminution de la population mais pas dans des proportions qui justifieraient -15.
GL	Houeillesais	IN Aviano Claude	Houeillès	+ 1 CHI (10 au lieu de 9) et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution
GL	Houeillesais	SC Pompogne	Pompogne	- 6 CHI (25 au lieu de 31)	Importante variation des effectifs de la population	<b>-5 CHI</b>	Population en diminution mais il est nécessaire de maintenir un prélèvement suffisant.
GL	Houeillesais	SC Sauméjan	Sauméjan	- 1 CHI (21 au lieu de 22) et 5 TE	-	<b>Refusé</b>	Modification insignifiante.
GL	Lavardaquais	IN Boutin Maurice	Pompicy	-3 CHI (6 au lieu de 9) et 1 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution
GL	Mézinais	SC Saint-Pé-Saint-Simon	Saint-Pé-Saint-Simon	-10 CHI (25 au lieu de 35) et 5 TE	-	<b>-5 CHI</b>	Diminution de la population mais pas dans des proportions qui justifieraient -10.
GL	Mézinais	SC Réaup	Réaup	- 8 CHI (25 au lieu de 33) et 5 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>-5 CHI</b>	Diminution de la population mais pas dans des proportions qui justifieraient -8.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
BL	Bouglonnais	SC Labastide-Castel-Amouroux	Labastide-Castel-Amouroux	+5 CHI (25 au lieu de 20) et 0 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+5 CHI</b>	Intégration d'un territoire d'un particulier. Pas de variation de la norme communale.
BL	Bouglonnais	SC Sainte-Gemme-Martailac	Sainte-Gemme-Martailac	5 TE et non 7 car " il y a trop de tirs d'été, 5 c'est suffisant"	-	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution des 30%. Le bénéficiaire n'est pas tenu de prélever les 7 en tirs d'été.
BL	Bouglonnais	IN Roussille Philippe	Romestaing	+2 CHI (7 au lieu de 5) et 3 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>Refusé</b>	Le niveau de l'attribution relève déjà d'une dérogation à la norme.
BL	Damazonais	SC Saint-Léon	Saint-Léon	5 TE au lieu de 7	-	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution des 30%. Le bénéficiaire n'est pas tenu de prélever les 7 en tirs d'été.
BL	Massais	SC Villeton	Villeton	-1 TE (3 au lieu de 4)	-	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution des 30%. Le bénéficiaire n'est pas tenu de prélever les 4 en tirs d'été
BL	Massais	SC Lagruère	Lagruère	-2 CHI (10 au lieu de 12) et 2 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Pas de baisse significative de la population observée.
BL	Massais	SC Calonges	Calonges	-3 CHI (27 au lieu de 30) et 2 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Présence de cultures sensibles. Pas de baisse significative de la population observée.
BL	Meilhanais	SC Montpouillan	Montpouillan	+5 CHI (25 au lieu de 20) et 7 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+5 CHI</b>	Population en augmentation.
BL	Meilhanais	NC Association de propriétaires chasseurs et non chasseurs de Montpouillan	Montpouillan	Demande le double de son PDC (soit 6 au lieu de 3)	Dégâts significatifs aux productions agricoles	<b>+1 CHI</b>	Mise à la norme.
BL	Meilhanais	SC Gaujac	Gaujac	-	-	<b>+6 CHI</b>	Forte abondance.
BL	Meilhanais	SC Couthures-sur-Garonne	Couthures-sur-Garonne	-	-	<b>+5 CHI</b>	Forte abondance.
BL	Meilhanais	SC Marcellus	Marcellus	-	-	<b>+5 CHI</b>	Abondance nécessitant un effort de régulation.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
SC	Agenais	SC Colayrac-Saint-Cirq	Colayrac-Saint-Cirq	-4 CHI (13 au lieu de 17) et 3 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution.
SC	Agenais	NC Saint-Hubert Club de Tourtarel	Colayrac-Saint-Cirq, Foulayronnes (et Saint-Hilaire-de-Lusignan)	+ 6 CHI (soit un total de 22 au lieu de 16) et demande 5 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>Refusé</b>	Vérification des baux et titres de propriété en cours.
SC	Agenais	SC Saint-Hilaire-de-Lusignan	Saint-Hilaire-de-Lusignan	- 12 CHI (24 au lieu de 36) et 5 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>- 6 CHI</b>	Baisse de la population. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.
SC	Beauvillois	SC Saint-Maurin	Saint-Maurin	-7 CHI (28 au lieu de 35)	Importante variation des effectifs de la population	<b>- 5 CHI</b>	Baisse de la population. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.
SC	Livradais	SC Allez-et-Cazeneuve	Allez-et-Cazeneuve	+5CHI (33 au lieu de 28) et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+5 CHI</b>	Abondance nécessitant un effort de régulation.
SC	Livradais	SC Dolmayrac	Dolmayrac	+ 2 CHI (22 au lieu de 20) et 6 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>+4 CHI</b>	Abondance nécessitant un effort de régulation.
SC	Livradais	IN DENIS Hervé	Dolmayrac	+ 1 CHI (2 au lieu de 1) et 1 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>Refusé</b>	Déjà à la norme communale.
SC	Livradais	SC Sainte-Livrade-sur-Lot	Sainte-Livrade-sur-Lot	+ 3 CHI (28 au lieu de 25) et 3 TE	-	<b>+3 CHI</b>	Abondance nécessitant un effort de régulation.
SC	Livradais	NC Association des chasses et pêches privées 47 "Le fin chasseur"	Sembas, Allez-et-Cazeneuve, Castella, Cours, Laugnac, Pujols, Sainte-Colombe-de-Villeneuve	-15 CHI (25 au lieu de 40) et 10 TE	-	<b>-3 CHI</b>	Révision des baux de chasse.
SC	Pennois	SC Penne-d'Agenais	Penne-d'Agenais	15 TE au lieu de 10 TE		<b>Accepté</b>	Dérogation dégâts prévue dans le SDGC.
SC	Pennois	NC Association propriétaires et chasseurs de St Léger	Massoulès et Penne-d'Agenais	+ 2 CHI (16 au lieu de 14) et 6 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux	<b>Refusé</b>	Demande de changement non significatif, refusée en cours de triennal.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
					productions agricoles ou sylvicoles		
SC	Pennois	SI Groupement Saint-Victor	Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massoulès et Massès	-	-	<b>+5 CHI</b>	Forte abondance. Dégâts sur pépinière.
SC	Portais	SC Bourran	Bourran	- 5 CHI (15 au lieu de 20) et 3 TE	Importante variation des effectifs de la population, baisse significative de la population	<b>- 5 CHI</b>	Diminution de la population.
SC	Prayssassais	NC Association de chasse de Madaillan	Madaillan	+3 TE "afin de pratiquer des tirs d'été dans une plantation de jeunes vignes et d'arbres fruitiers"	Dégâts significatifs aux productions agricoles	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution des 30%.
SC	Prayssassais	SC Prayssas	Prayssas	+ 2 CHI (62 au lieu de 60) et 5 TE	-	<b>Refusé</b>	Demande de changement non significatif, refusée en cours de triennal.
SC	Puymirolais	NC Association des chasseurs et propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran	Clermont-Soubiran et Grayssas	+5 CHI (25 au lieu de 20)	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>Refusé</b>	La vérification des baux et titres de propriété.
SC	Puymirolais	SC Puymirol	Puymirol	-3 CHI (12 au lieu de 15)	Nombre de bracelets à voir à la baisse pour 2024-2025 12 bracelets	<b>-3 CHI</b>	Effectifs en diminution. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.
SC	Puymirolais	SC Lafox	Lafox	-2 CHI (7 au lieu de 9) et 2 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>-2 CHI</b>	Effectifs en diminution. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.
SC	Roquentin	SI La Sauvetat-de-Savères et Saint-Martin-de-Beauville	La Sauvetat-de-Savères et Saint-Martin-de-Beauville	- 4 CHI (24 au lieu de 28) et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>- 4 CHI</b>	Effectifs en diminution. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.
SC	Roquentin	SC Saint-Robert	Saint-Robert	+2 CHI (12 au lieu de 10) et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+2 CHI</b>	Augmentation de la population. Présence de vergers sensibles aux dégâts.
SC	Tournonais	IN Malardeau Éric	Montayral et Thézac	+ 1 CHI (5 au lieu de 4) et 2 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Respect de la norme d'attribution

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
NG/NL	Castelmoronais	SC Grateloup-Saint-Gayrand	Grateloup-Saint-Gayrand	- 4 CHI (20 au lieu de 24) et 5 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>- 4 CHI</b>	Diminution des effectifs constatée.
NG/NL	Duraquois	SC Baleyssagues	Baleyssagues	-2 CHI et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Forte population. Dégâts sur vignes importants. Contribution à l'effort de régulation nécessaire.
NG/NL	Duraquois	SC Loubès-Bernac	Loubès-Bernac	+2 TE (soit un total de 12 TE)	-	<b>Accepté</b>	Dérogation dégâts prévue dans le SDGC.
NG/NL	Duraquois	ACCA Savignac-De-Duras	Savignac-De-Duras	Demande 15 TE (au lieu de 10 TE attribués)	-	<b>12 TE</b>	Dérogation dégâts prévue dans le SDGC.
NG/NL	Lauzunais	SC Lauzun	Lauzun	- 4 CHI (28 au lieu de 32) et 8 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Accepté</b>	Diminution des effectifs constatée.
NG/NL	Lauzunais	SC Saint-Pardoux-Isaac	Saint-Pardoux-Isaac	- 1 CHI (5 au lieu de 6) et 1 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Pas de baisse de population observée.
NG/NL	Lauzunais	SC Ségalas	Ségalas	- 14 CHI (10 au lieu de 24) et 6 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé -5 CHI</b>	Diminution des effectifs constatée.
NG/NL	Lauzunais	SC Sérignac-Péboudou	Sérignac-Péboudou	- 5 CHI (35 au lieu de 40) et 10 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Accepté</b>	Diminution des effectifs constatée.
NG/NL	Marmandais	SC Marmande	Marmande	-5 CHI (25 au lieu de 30) et 6 TE	-	<b>Refusé</b>	Pas de baisse de population observée. Le plan de chasse est en adéquation avec le niveau de population.
NG/NL	Marmandais	MR CALABET Bernard	Gontaud-de-Nogaret	+2 CHI (5 au lieu de 3) et 1 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Mr CALABET Bernard (territoire commune de Gontaud-de-Nogaret) n'apporte pas d'éléments relatifs à la cession de nouveaux droits de chasse en sa faveur.
NG/NL	Marmandais	SC Longueville	Longueville	-2 CHI (2 au lieu de 4) et 0 TE	Importante variation des effectifs de la population, en baisse	<b>Refusé</b>	Au vu du faible niveau d'attribution, proposition de la maintenir. Il semblerait que ce soit plus un problème d'organisation de la chasse sur la communale que d'effectifs de chevreuils à la baisse.
NG/NL	Tonneinquois	SC Nicole	Nicole	+2 CHI (15 au lieu 13) et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+4 CHI</b>	Population très abondante.
NG/NL	Tonneinquois	ACCA Clairac	Clairac	+ 5 CHI (40 au lieu de 35) et 10 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+ 5 CHI</b>	Adaptation du plan de chasse à l'abondance de la population.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
NG/NL	Seychois	SI Lévigac + Saint-Pierre-Sur-Dropt	Lévigac-de-Guyenne ; Saint-Pierre-Sur-Dropt	+5 CHI (45 au lieu de 40) et 2 TE	-	<b>+5 CHI</b>	Adaptation du plan de chasse à l'abondance de la population.
NG/NL	Canonnais	SC Casseneuil	Casseneuil	-3 CHI (42 au lieu de 45) et 8 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Demande de changement non significatif, refusée en cours de triennal.
NG/NL	Canonnais	SC Boudy-de-Beauregard	Boudy-de-Beauregard	-1 CHI (15 au lieu de 16) et 3 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Demande de changement non significatif, refusée en cours de triennal.
NG/NL	Canonnais	SC Monviel	Monviel	-2 CHI (12 au lieu de 14) et 3 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>-2 CHI</b>	Adaptation du prélèvement au niveau de la population.
NG/NL	Castillonnésiens	NC Association de chasse Diane de Clamens	Cavarc et Saint-Quentin-du-Dropt	+ 1 CHI (15 au lieu de 14) et 5 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Accepté</b>	Adaptation du prélèvement au niveau de la population. Présence de vergers.
NG/NL	Castillonnésiens	SC Lalandusse	Lalandusse	- 3 CHI (12 au lieu de 15) et 2 TE	-	<b>Accepté</b>	Diminution des effectifs constatée.
NG/NL	Castillonnésiens	SC Lougratte	Lougratte	12 TE au lieu des 10 attribués	Importante variation des effectifs de la population	<b>Accepté</b>	Dérogation dégâts prévue dans le SDGC.
NG/NL	Castillonnésiens	SC Montauriol	Montauriol	- 5 CHI (15 au lieu de 20) et 3 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Accepté</b>	Diminution des effectifs constatée.
NG/NL	Monclerais	NC Société de chasse de Pinel-Hauterive	Pinel-Hauterive/ Saint-Pierre-de-Caubel	+7 CHI (10 au lieu de 3) et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>Refusé</b>	Respect de la norme.
NG/NL	Monclerais	SC Fongrave	Fongrave	+ 3 CHI (17 au lieu de 14)	-	<b>+ 3 CHI</b>	Adaptation du prélèvement au niveau de la population.
NG/NL	Monflanquinois-Villeneuvois	SC Lacaussade	Lacaussade	+ 3 CHI (18 au lieu de 15) et 6 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+ 3 CHI</b>	Adaptation du prélèvement au niveau de la population. Société de chasse qui ne fonctionnait plus depuis plusieurs années.
NG/NL	Monflanquinois-Villeneuvois	SC Saint-Sylvestre-sur-Lot	Saint-Sylvestre-sur-Lot	-10 CHI (35 au lieu de 45) et 10 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>-10 CHI</b>	Baisse de la population. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
NG/NL	Monflanquinois-Villeneuvois	NC Société de chasse Saint-Pardoux-Canabazes	Lacaussade	+1 CHI (4 au lieu de 3) et 1 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Respect de la norme.
NG/NL	Villéréalais	SC Saint-Eutrope-de-Born	Saint-Eutrope-de-Born	-15 CHI (50 au lieu de 75) et 15 TE	-	<b>-5 CHI</b>	Le niveau de population et le risque de dégâts exigent le maintien du plan de chasse.
NG/NL	Villéréalais	SC Tourliac	Tourliac	- 11 CHI (15 au lieu de 26) et 4 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>- 6 CHI</b>	Baisse de la population. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.
NG/NL	Villéréalais	SC Montaut	Montaut	-9 CHI (21 au lieu de 30) et 9 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Nécessaire de maintenir l'effort de chasse. Présence de vergers sensibles aux dégâts.
P	Périgord	NC Les Sources	Blanquefort-sur-Briolance	-2 CHI (6 au lieu de 8)	Importante variation des effectifs de la population	<b>Refusé</b>	Le niveau de population et le risque de dégâts exigent le maintien du plan de chasse.
P	Périgord	SC Saint-Front-sur-Lémance	Saint-Front-sur-Lémance	-10 CHI (40 au lieu de 50)	Importante variation des effectifs de la population	<b>-10 CHI</b>	Baisse de la population. Fortes difficultés à réaliser le plan de chasse.
SG	Astaffortais	SC Sauveterre-Saint-Denis	Sauveterre-Saint-Denis	+ 4 CHI (14 au lieu de 10) et 2 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+ 4 CHI</b>	Adaptation du prélèvement au niveau de la population.
SG	Haut Auvignon	SC Bruch	Bruch	+ 5 CHI (35 au lieu de 30) et 10 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>+ 5 CHI</b>	Population en augmentation.
SG	Haut Auvignon	SC Vianne	Vianne	Demande 1 seul TE	-	<b>Refusé</b>	Respect de la norme (30% et 10 maxi).
SG	Haut Auvignon	SC Brax	Brax			<b>+ 6 CHI</b>	Intégration pour partie du territoire de la société de chasse du Passage qui vient d'être dissoute.
SG	Laplume	SC Sainte-Colombe-en-Bruilhois	Ste-Colombe-en-Bruilhois	+ 5 CHI (35 au lieu de 30) et 12 TE	Dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicoles	<b>+5 CHI</b>	Population en augmentation.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Commentaire du bénéficiaire	Décision	Motivation
SG	Laplume	SC Laplume	Laplume	- 1 TE soit 6 au lieu de 7	-	<b>Refusé</b>	Respect de la norme (30% et 10 maxi).
SG	Laplume	NC Groupement cynégétique du Bruilhois	Aubiac	Demande le double de son PDC (soit 10 CHI au lieu de 5 CHI) et 2 TE	Importante variation des effectifs de la population	<b>+ 5 CHI</b>	Population en augmentation.
SG	Osse	NC Société de chasse de l'Osse	Lannes	+2 CHI (12 au lieu de 10) et 6 TE	Importante variation des effectifs de la population et des dégâts significatifs aux productions agricoles ou sylvicole	<b>Refusé</b>	Respect de la norme.
SG	Osse	IN Mace Pierre	Moncrabeau	+2 CHI (3 au lieu de 1) et 1 TE	-	<b>Refusé</b>	Respect de la norme.

### NOUVELLES DEMANDES DE PLAN DE CHASSE -CHEVREUIL-

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Décision	Motivation	Objectif	Dérogation éventuelle	Observation
GL	Mézinais	NC Société de chasse privée d'Arbussan (Mr. Ibanez David)	Poudenas (97 ha), Sainte-Maure - de-Peyriac (177 ha) et Sos (12 ha) <u>TOTAL : 287 ha</u>	14 CHI	<b>Refusé 10 CHI dont 3 TE</b> (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)	Dégâts sur des asperges et de la vigne.	Maitriser les populations	Attribution au-delà de la norme. Très forte population après une longue période sans plan de chasse.	-
GL	Mézinais	IN Indivision Ardit (Mr. Ardit Mathias)	Gueyze (145 ha)	4 CHI	<b>Accepté 4 CHI dont 1 TE</b> (sous réserve de la vérification des titres de propriété)	Prévision de reboisements importants.	Maitriser les populations	Attribution au-delà de la norme. Très forte population.	-

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Décision	Motivation	Objectif	Dérogation éventuelle	Observation
					et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)				
GL	Mézinais	IN Groupement Forestier de la chaume (Mr. Ripes Christophe)	Gueyze (100 ha)	2 CHI	<b>Accepté</b> <b>2 CHI dont 1 TE</b> (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)	-	-	-	-
NG/NL	Castelmoronais	IN Jonglas Charles-Henri	Brugnac (49 ha)	5 CHI	<b>Refusé</b> <b>2 CHI</b>	Le déclarant demandeur est titulaire d'un territoire de 49ha,36 localisé sur la commune de Brugnac. La surface est insuffisante pour devenir attributaire plan de chasse car la norme d'attribution appliquée sur la commune de Brugnac est de 1 chevreuil pour 55 ha.	-	-	-
NG/NL	Monclarais	NC Société des jeunes chasseurs de Pinel (Mr. Biasion Cédric)	Pinel-Hauterive (95ha), Saint-Pastour (26ha) et Monclar-d'Agenais (77 ha) <b>TOTAL: 198 ha</b>	20 CHI	<b>Refusé</b> <b>2 CHI dont 1 TE</b> (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)	Sous réserve de la vérification de la contiguïté des parcelles concernées pour former un territoire.	-	-	-

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Décision	Motivation	Objectif	Dérogation éventuelle	Observation
SC	Livradais	IN DE HAUTEFEUILLE Christophe	Sembas (200 ha)	10 CHI dont 2 TE	<b>Accepté</b> 10 CHI dont 3 TE	Réguler une population abondante dans ce secteur où l'arboriculture est très présente.	Dérogation à la norme (65 ha pour la Ss-UG) pour prévenir les dégâts.	-	Pas de demande l'an dernier sur ce territoire.
SC	Portais	SC Lagarrigue	Lagarrigue	10 CHI	<b>Accepté</b> 10 CHI dont 3 TE (sous réserve de la vérification des baux de cession des droits de chasse fournis par la société)	Nouvelle société de chasse.	-	-	-
SC	Praysassais	IN Capdevila Régis	Cours (71 ha) et Laugnac (9 ha) <u>TOTAL : 80 ha</u>	6 CHI	<b>Refusé</b> 4 CHI dont 1 TE (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)	-	Maitriser les populations et prévenir les dégâts	A titre exceptionnel, pour la limitation de dégâts, dérogation à la norme.	Présence de dégâts sur vergers.

UG	Ss-UG	Bénéficiaire	Territoire	Demande	Décision	Motivation	Objectif	Dérogation éventuelle	Observation
SG	Laplume	IN Piacentini Nicolas	Sainte-Colombe-en-Bruilhois (49 ha), Sérignac-sur-Garonne (13 ha) et Montesquieu et Bruch (moins d'un hectare) <u>TOTAL : 63 ha</u>	7 CHI	<b>Refusé</b> <b>1 CHI dont 1 TE</b> (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur)	-	-	-	-
SG	Osse	IN Dauba Joël	Lannes (33 ha)	1 CHI	<b>Refusé</b> (sous réserve de la vérification des titres de propriété et des cessions de droits de chasse fournis par le demandeur et de la contiguïté des parcelles)	Norme d'attribution (48 ha)	-	-	-
BL	Bouglonnais	IN ASQUINI René	Guérin (43 ha)	6 CHI	<b>Accepté</b> <b>6 CHI</b>	-	-	-	-

# ANNEXE 5

- PRELEVEMENTS CHEVREUIL SAISON CYNEGETIQUE 2023-2024 -

**UG Bordures Landes**

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
BL	Bouglonnais	ARGENTON	SC Société communale de chasse d'Argenton		24	30	9	80%	37
		BOUGLON	SC Société communale de chasse de Bouglon		14	18	5	100%	59
			IN CHARLE Hervé		3	4	1	100%	52
		GREZET-CAVAGNAN	SC Société communale de chasse de Grézet-Cavagnan		19	24	7	100%	49
		GUERIN	SC Société communale de chasse de Guérin		20	25	7	100%	39
		LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	SC Société communale de chasse de Labastide-Castel-Amouroux		16	20	6	100%	45
		POUSSIGNAC	SC Société communale de chasse de Poussignac		22	28	8	100%	45
		ROMESTAING	SC Société communale de chasse de Romestaing		24	30	9	100%	32
			IN GFA STOKKERMANS		6	7	2	100%	28
			NC La Confrérie d'Artémis		8	10	3	100%	22
			IN ROUSSILLE Philippe		4	5	1	100%	21
RUFFIAC	SC Société communale de chasse de Ruffiac		20	25	7	100%	46		
	IN Groupement forestier du Domaine Sylvicole de Martichot	TPC	-	-	-	-	-		
SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	SC Société communale de chasse de Sainte-Gemme-Martailiac		18	23	7	91%	50		
	IN ARESSY Jean-Baptiste		2	3	1	100%	52		
<b>TOTAL SUG Bouglonnais</b>					<b>200</b>	<b>252</b>	<b>73</b>	<b>98%</b>	<b>42</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
BL	Damazanais	BUZET-SUR-BAISE	SI Société intercommunale de chasse de Buzet-sur-Baïse, Thouars-sur-Garonne	TPC	28	35	9	100%	53		
		DAMAZAN	SC Société communale de chasse de Damazan	TPC	9	13	4	92%	106		
		LEYRITZ-MONCASSIN	SC Société communale de chasse de Leyritz-Moncassin		14	18	5	78%	100		
			IN BERTANI Tino		1	2	1	NT	71		
		MONHEURT	SC Société communale de chasse de Monheurt		8	10	3	100%	101		
		MONTGAILLARD-EN-ALBRET	SC Société communale de chasse de Montgaillard-en-Albret	TPC	15	19	6	95%	44		
		PUCH-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Puch-d'Agenais	TPC	22	28	8	96%	74		
		RAZIMET	SC Société communale de chasse de Razimet	TPC	9	11	3	100%	60		
		SAINT-LEGER	SC Société communale de chasse de Saint-Léger	TPC	4	5	1	100%	100		
		SAINT-LEON	SC Société communale de chasse de Saint-Léon	TPC	16	20	6	100%	45		
		SAINT-PIERRE-DE-BUZET	SC Société communale de chasse de Saint-Pierre-de-Buzet	TPC	20	25	7	96%	31		
		THOUARS-SUR-GARONNE	SI Société intercommunale de chasse de Buzet-sur-Baïse, Thouars-sur-Garonne	TPC	4	5	1	100%	68		
		<b>TOTAL SUG Damazanais</b>					<b>150</b>	<b>191</b>	<b>54</b>	<b>96%</b>	<b>64</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
BL	Massais	CALONGES	SC Société communale de chasse de Calonges		24	30	9	100%	49		
		CAUMONT-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Caumont-sur-Garonne		15	19	6	100%	53		
		FOURQUES-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Fourques-sur-Garonne		15	19	6	100%	62		
		LAGRUERE	SC Société communale de chasse de Lagruère		10	12	4	83%	72		
		LE MAS-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse du Mas-d'Agenais		14	17	5	100%	72		
			IN Mairie du Mas d'Agenais		14	17	5	94%	37		
		SAINTE-MARTHE	SC Société communale de chasse de Sainte-Marthe		22	27	8	100%	32		
		SAMAZAN	SC Société communale de chasse de Samazan		16	20	6	100%	76		
		VILLETON	SC Société communale de chasse de Villeton		10	13	4	100%	73		
		<b>TOTAL SUG Massais</b>					<b>140</b>	<b>174</b>	<b>53</b>	<b>97%</b>	<b>56</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
BL	Meilhanais	COCUMONT	SC Société communale de chasse de Cocumont		40	50	10	100%	47		
		COUTHURES-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Couthures-sur-Garonne		2	3	1	100%	73		
		GAUJAC	SC Société communale de chasse de Gaujac		6	7	2	100%	47		
		MARCELLUS	SC Société communale de chasse de Marcellus		18	22	7	100%	39		
		MEILHAN-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Meilhan-sur-Garonne		24	30	9	100%	83		
		MONTPOUILLAN	SC Société communale de chasse de Montpouillan		16	20	6	100%	36		
			NC Association de propriétaires chasseurs et non chasseurs de Montpouillan		2	3	1	100%	39		
		SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN	SC Société communale de chasse de Saint-Sauveur-de-Meilhan		20	25	7	100%	25		
		<b>TOTAL SUG Meilhanais</b>					<b>128</b>	<b>160</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>	<b>48</b>

## UG Grandes Landes

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
GL	Casteljalousain	ANTAGNAC	SC Société communale de chasse d'Antagnac		16	20	6	100%	36		
			IN Groupement forestier du Domaine Sylvicole de Martichot	TPC	1	2	1	100%	44		
		BEAUZIAC	SC Société communale de chasse de Beauziac	TPC	36	43	10	93%	28		
			IN DE ROQUEMAUREL Guy	TPC	6	8	2	NT	21		
			IN MAYLIN Jacques		3	4	1	100%	25		
		CASTELJALOUX	SC Société communale de chasse de Casteljaloux	TPC	32	40	10	75%	60		
			IN CASTAGNET Christian		1	2	1	100%	60		
		LA REUNION	SC Société communale de chasse de La Réunion	TPC	33	45	10	93%	55		
			NC Association des chasseurs Verneuil-Lanot-Thierry	TPC	6	8	2	100%	29		
		SAINT-MARTIN-CURTON	SC Société communale de chasse de Saint-Martin-de-Curton		47	59	10	97%	64		
			IN DE COSNAC Armand		1	3	1	NT	59		
			IN DE ROQUEMAUREL Guy	TPC	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL SUG Casteljalousain</b>					<b>182</b>	<b>234</b>	<b>54</b>	<b>95%</b>	<b>49</b>		

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
GL	Farguais	ANZEX	SC Société communale de chasse d'Anzex		24	30	9	50%	65		
			IN WAYTECK Luc		4	5	1	100%	18		
			IN COUZIN Jean-Christophe		1	2	1	100%	37		
			IN Groupement forestier des Fermaux		1	2	1	NT	59		
		CAUBEYRES	SC Société communale de chasse de Caubeyres	TPC	21	26	8	100%	54		
		FARGUES-SUR-OURBISE	SC Société communale de chasse de Fargues-sur-Ourbise	TPC	33	45	10	60%	87		
			NC Association des chasseurs Verneuil-Lanot-Thierry	TPC	-	-	-	-	-		
			NC Association des Veneurs des Landes de Gascogne		4	5	1	100%	59		
			IN Office National des Forêts	TPC	8	10	3	80%	58		
		VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	SC Société communale de chasse de Villefranche-du-Queyran	TPC	22	28	8	79%	56		
		<b>TOTAL SUG Farguais</b>					<b>118</b>	<b>153</b>	<b>42</b>	<b>84%</b>	<b>64</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
GL	Houeillesais	ALLONS	SC Société communale de chasse d'Allons		57	71	10	92%	76
			NC Association Les Amis de l'homme et de la nature du Bouchoc		4	5	1	100%	56
			IN BERNEDE Jean-Pierre		2	3	1	NT	75
			IN BOUNEOU Gilles		2	3	1	100%	34
			IN Groupement Forestier de Monturon		4	5	1	100%	76
			IN Groupement Forestier du Loup		0	1	1	100%	57
			NC Les Copains Chasseurs Réunis		1	2	1	0%	52
			NC Les Copains Chasseurs Réunis	TPC	1	2	1	0%	70
			IN SARL AMR		4	5	1	100%	36
		BOUSSES	SC Société communale de chasse de Bousès		24	30	9	60%	69
			NC Association Cap de Ciron	TPC	10	12	3	83%	20
			IN BESSE Roland	TPC	23	26	7	NT	34
			IN Groupement Forestier du Loup		0	1	1	100%	61
			IN Indivision Neurisse de Sorbier	TPC	10	12	4	100%	70
			NC Les Copains Chasseurs Réunis		3	4	1	100%	41
		DURANCE	SC Société communale de chasse de Durance		24	30	9	100%	90
			IN Groupement forestier du Vignau	TPC	2	3	1	NT	119
			IN Indivision Neurisse de Sorbier	TPC	-	-	-	-	-
			IN Office National des Forêts	TPC	8	10	3	90%	59
		HOUEILLES	SC Société communale de chasse de Houeillès		28	35	10	63%	75
			NC Association Cap de Ciron	TPC	15	18	6	94%	52
			NC Association des chasseurs Verneuil-Lanot-Thierry		2	3	1	67%	47
			IN AVIANO Claude		7	9	3	100%	47
			IN BESSE Roland	TPC	3	4	2	NT	70
			IN BUTTIGNOL Alain		5	6	2	NT	49
			IN CAZEAUX Jean-Bernard		1	2	1	100%	44

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
			IN Groupement forestier du Domaine de Papetier	TPC	1	1	1	100%	53
			IN Groupement Forestier du Loup		1	1	1	100%	62
			IN Indivision DROIN-THIBOUT		10	12	4	100%	70
			IN Indivision Neurisse de Sorbier	TPC	-	-	-	-	-
			NC Le Grand Cerf		4	5	1	0%	90
			NC Les Copains Chasseurs Réunis	TPC	5	6	1	100%	53
			IN SAS URBAN PROFILE		10	12	4	NT	18
			IN ZEUGSCHMITT Didier		-	1	1	NT	70
		PINDERES	SC Société communale de chasse de Pindères		20	25	7	100%	135
			IN CASTAGNET Richard		3	4	1	NT	29
			IN Groupement Forestier Bardine	TPC	-	-	-	-	-
			IN Groupement Forestier Le Renard		1	2	1	50%	60
			IN Indivision Navails	TPC	3	4	1	100%	34
		POMPOGNE	SC Société communale de chasse de Pompogne	TPC	25	31	9	100%	107
			IN Groupement Forestier Bardine	TPC	8	10	3	20%	35
			IN Groupement forestier du Domaine de Papetier	TPC	5	6	1	100%	15
			IN Indivision Navails	TPC	8	10	3	90%	30
		SAUMEJAN	SC Société communale de chasse de Sauméjan	TPC	18	22	6	73%	80
			NC Association des chasseurs de Bernine		5	6	2	NT	23
<b>TOTAL SUG Houeillessais</b>					<b>367</b>	<b>460</b>	<b>128</b>	<b>81%</b>	<b>68</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
GL	Lavardaquais	AMBRUS	SC Société communale de chasse d'Ambrus	TPC	31	37	10	76%	32		
		BARBASTE	SC Société communale de chasse de Barbaste	TPC	24	30	9	87%	94		
			NC Groupement Forestier du Majoureau		4	5	1	40%	81		
			NC Groupement forestier du Vignau	TPC	-	-	-	-	-		
			IN MAUROUX Olivier		3	4	1	100%	49		
		LAVARDAC	SC Société communale de chasse de Lavardac	TPC	31	34	10	85%	38		
		POMPIEY	SC Société communale de chasse de Pompiéy	TPC	13	16	5	75%	57		
			IN BOUTIN Maurice		7	9	3	67%	77		
			IN Office National des Forêts	TPC	8	10	3	90%	52		
		XAINTRAILLES	SC Société communale de chasse de Xaintrailles	TPC	20	25	7	100%	39		
		<b>TOTAL SUG Lavardaquais</b>					<b>141</b>	<b>170</b>	<b>49</b>	<b>80%</b>	<b>54</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme	
GL	Mézinais	GUEYZE	SC Société communale de chasse de Gueyze		14	17	5	76%	94	
			NC Groupement forestier de Nautin		8	10	3	100%	17	
			NC Groupement forestier du Domaine de Massé	TPC	4	5	1	100%	28	
		LISSE	SC Société communale de chasse de Lisse		14	18	5	100%	56	
			NC Société de chasse des Sept Chemins	TPC	7	8	2	100%	65	
		MEYLAN	SC Société communale de chasse de Meylan		20	25	7	100%	30	
			NC Groupement forestier du Domaine de Massé	TPC	-	-	-	-	-	
			NC Réaup Evasion	TPC	12	15	4	33%	43	
		POUDENAS	SC Société communale de chasse de Poudenas		14	18	5	89%	77	
			IN MIRABAUD Nicolas	TPC	5	6	2	83%	27	
		REAUPE	SC Société communale de chasse de Réaup		26	33	10	79%	139	
			NC Société de chasse des Sept Chemins	TPC	5	7	2	100%	37	
			IN DUVIGNAU Claude		3	4	1	25%	80	
			IN MIRABAUD Nicolas	TPC	8	10	3	100%	29	
			NC Réaup Evasion	TPC	8	10	3	40%	59	
		SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	SC Société communale de chasse de Sainte-Maure-de-Peyriac		24	30	9	83%	67	
		SAINT-PE-SAINT-SIMON	SC Société communale de chasse de Saint-Pé-Saint-Simon		28	35	10	80%	53	
			IN SENEZ Roger		3	4	1	NT	20	
		SOS	SC Société communale de chasse de Sos		24	30	9	77%	45	
			NC Groupement forestier du Domaine de Massé	TPC	-	-	-	-	-	
IN MIRABAUD Nicolas	TPC		5	6	2	83%	28			
<b>TOTAL SUG Mézinais</b>					<b>232</b>	<b>291</b>	<b>84</b>	<b>80%</b>	<b>59</b>	

**UG Nord du Lot – Nord Garonne**

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
NL/NG	NL – Canonnais	BEAUGAS	SC Société communale de chasse de Beaugas		36	45	10	100%	41		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	4	5	1	100%	54		
		BOUDY-DE-BEAUREGARD	SC Société communale de chasse de Boudy-de-Beauregard		13	16	5	94%	59		
		CANCON	SC Société communale de chasse de Cancon		24	30	9	100%	74		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	-	-		
		CASSENEUIL	SC Société communale de chasse de Casseneuil		36	45	10	100%	34		
		CASTELNAUD-DE-GRATECAMBE	SC Société communale de chasse de Castelnaud-de-Gratecambe		29	36	10	100%	42		
			NC Amicale des propriétaires des Vals de Mascarde et Lagraulou	TPC	1	1	1	100%	52		
		MONBAHUS	ACCA Association communale de chasse agréée de Monbahus		40	50	10	100%	57		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	4	5	1	100%	26		
		MONVIEL	SC Société communale de chasse de Monviel		11	14	4	100%	48		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	-	-		
		MOULINET	SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	22	28	8	100%	49		
PAILLOLES	SC Société communale de chasse de Pailloles		14	17	5	100%	50				
SAINT-MAURICE-DE-LESTAPEL	SC Société communale de chasse de Saint-Maurice-de-Lestapel		19	24	7	100%	31				
<b>TOTAL SUG Canonnais</b>					<b>253</b>	<b>316</b>	<b>81</b>	<b>100%</b>	<b>47</b>		

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	E'ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
NL/NG	NL – Castillonnésiens	CAHUZAC	SC Société communale de chasse de Cahuzac		16	20	6	100%	37		
		CASTILLONNES	SC Société communale de chasse de Castillonnès		22	28	8	NT	62		
		CAVARC	SC Société communale de chasse de Cavarc		18	22	7	73%	39		
			NC Association de chasse Diane de Clamens	TPC	4	5	1	80%	58		
		DOUZAINS	SC Société communale de chasse de Douzains		24	30	9	100%	40		
		FERRENSAC	SC Société communale de chasse de Ferrensac		16	20	6	100%	58		
		LALANDUSSE	SC Société communale de chasse de Lalandusse		12	15	4	100%	64		
			IN LEGAL Raymond		4	5	1	100%	23		
		LOUGRATTE	SC Société communale de chasse de Lougratte		32	40	10	100%	48		
		MONTAURIOL	SC Société communale de chasse de Montauriol		16	20	6	100%	63		
		SAINT-QUENTIN-DU-DROPT	SC Société communale de chasse de Saint-Quentin-du-Dropt		24	30	9	100%	31		
			NC Association de chasse Diane de Clamens	TPC	7	9	3	67%	20		
		<b>TOTAL SUG Castillonnésiens</b>					<b>195</b>	<b>244</b>	<b>70</b>	<b>93%</b>	<b>46</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
NL/NG	NL – Monclarais	FONGRAVE	SC Société communale de chasse de Fongrave		11	14	4	100%	50		
		MONCLAR	SC Société communale de chasse de Monclar		20	25	7	100%	54		
			NC Association Chasse Réservee de Monclar		11	14	4	100%	32		
			NC La Vallée de Tolzac		8	10	3	NT	36		
		MONTASTRUC	SC Société communale de chasse de Montastruc		28	35	10	86%	67		
		PINEL- HAUTERIVE SAINT-PIERRE- DE-CAUBEL	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Pastour, Pinel-Hauterive et Saint-Pierre-de-Caubel	TPC	23	29	5	100%	60		
			NC Société de chasse de Pinel-Hauterive		2	3	1	100%	78		
		SAINT-ETIENNE- DE-FOUGERES	SC Société communale de chasse de Saint-Etienne-de- Fougères		10	12	4	100%	73		
		SAINT-PASTOUR	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Pastour, Pinel-Hauterive et Saint-Pierre-de-Caubel	TPC	17	21	5	100%	63		
			SC Société communale de chasse de Moulinet	TPC	-	-	-	-	-		
		TOMBEBOEUF	SI Société intercommunale de chasse de Tombebœuf et Villebramar	TPC	16	19	6	100%	89		
		TOURTRES	SC Société communale de chasse de Tourtrès		29	36	10	100%	31		
		VILLEBRAMAR	SI Société intercommunale de chasse de Tombebœuf et Villebramar	TPC	8	11	3	100%	84		
		<b>TOTAL SUG Monclarais</b>					<b>183</b>	<b>229</b>	<b>62</b>	<b>99%</b>	<b>58</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme	
NL/NG	NL – Monflanquinois- Villeneuvois	CONDEZAYGUES	SI Société intercommunale de Monsempron-Libos et Condezaygues	TPC	-	-	-	-	-	
		LA SAUVETAT-SUR-LEDE	SC Société communale de chasse de la Sauvetat-sur-Lède		17	21	6	100%	42	
			NC Amicale des propriétaires des Vals de Mascarde et Lagraulou	TPC	16	20	5	100%	21	
		LACAUSSADE	SC Société communale de chasse de Lacaussade		12	15	4	100%	48	
			NC Société de chasse Saint Pardoux - Canabazes		2	3	1	100%	34	
		LE LAUSSOU	SC Société communale de chasse du Laussou		20	25	7	100%	65	
		LEDAT	SC Société communale de chasse du Lédât		12	15	4	87%	72	
		MONFLANQUIN	SC Société communale de chasse de Monflanquin		52	65	10	100%	86	
			IN LOGIE Benoît		2	3	1	NT	33	
		MONSEGUR	SC Société communale de chasse de Monségur		24	30	9	100%	35	
		MONSEMPRON-LIBOS	SI Société intercommunale de Monsempron-Libos et Condezaygues	TPC	28	35	10	100%	21	
		SAINTE-AUBIN	SC Société communale de chasse de Sainte-Aubin		21	26	10	96%	66	
SAINTE-SYLVESTRE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Sainte-Sylvestre-sur-Lot		36	45	10	95%	52			
SAVIGNAC-SUR-LEYZE	SC Société communale de chasse de Savignac-sur-Leyze		16	20	6	100%	53			
TRENTELS	SC Société communale de chasse de Trentels		29	36	10	100%	49			

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
		VILLENEUVE- SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Villeneuve-sur-Lot		28	35	10	100%	118
			SC Société communale de chasse de Pujols	TPC	-	-	-	-	-
			SC Société communale de chasse de Penne-d'Agenais	TPC	4	5	1	100%	50
			NC Amicale propriétaires de chasse de Montmarès		24	30	9	NT	27
			NC Association chasse privée Bonneval	TPC	-	-	-	-	-
			NC Association de chasse de Sainte-Radegonde		24	30	9	100%	32
<b>TOTAL SUG Monflanquinois-Villeneuvois</b>					<b>367</b>	<b>459</b>	<b>122</b>	<b>99%</b>	<b>57</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
NL/NG	NL – Villéralais	BOURNEL	SC Société communale de chasse de Bournel		28	35	10	100%	40		
		DEVILLAC	ACCA Association communale de chasse agréée de Dévillac		22	27	8	100%	32		
		DOUDRAC	SC Société communale de chasse de Doudrac		20	25	7	60%	33		
		MAZIERES-NARESSE	SC Société communale de chasse de Mazières-Naresse		10	12	4	100%	71		
		MONTAUT	SC Société communale de chasse de Montaut		24	30	9	93%	45		
		PARRANQUET	ACCA Association communale de chasse agréée de Parranquet		14	17	5	100%	52		
		RAYET	SC Société communale de chasse du Rayet		18	23	7	96%	41		
		RIVES	SC Société communale de chasse de Rives		14	18	5	100%	66		
		SAINT-ETIENNE-DE-VILLEREAL	ACCA Association communale de chasse agréée de Saint-Etienne-de-Villereal		32	40	10	85%	34		
		SAINT-EUTROPE-DE-BORN	SC Société communale de chasse de Saint-Eutrope-de-Born		60	75	10	81%	51		
		SAINT-MARTIN-DE-VILLEREAL	SC Société communale de chasse de Saint-Martin-de-Villereal		16	20	6	100%	39		
		TOURLIAC	SC Société communale de chasse de Tourliac		21	26	8	81%	46		
		VILLEREAL	SC Société communale de chasse de Villereal		20	25	7	92%	51		
		<b>TOTAL SUG Villéralais</b>					<b>299</b>	<b>373</b>	<b>96</b>	<b>91%</b>	<b>45</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
NL/NG	NG – Castelmoronais	BRUGNAC	ACCA Association communale de chasse agréée de Brugnac		20	25	7	100%	55		
			IN JONGLAS Charles Henri		-	-	-	-	-		
		CASTELMORON-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Castelmoron-sur-Lot		32	40	10	100%	52		
		COULX	SC Société communale de chasse de Coulx		27	34	10	100%	45		
		GRATELOUP-SAINT-GAYRAND	SC Société communale de chasse de Grateloup-Saint-Gayrand		19	24	7	92%	97		
		LABRETONIE	SC Société communale de chasse de Labretonie		20	25	7	100%	44		
		LAPARADE	SC Société communale de chasse de Laparade		20	25	7	100%	37		
			IN DELMOTTE Roland		10	12	4	NT	47		
		VERTEUIL-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Verteuil-d'Agenais		24	30	9	87%	70		
		<b>TOTAL SUG Castelmoronais</b>					<b>172</b>	<b>215</b>	<b>61</b>	<b>97%</b>	<b>55</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
NL/NG	NG – Duraquois	AURIAC-SUR-DROPT	SC Société communale de chasse d'Auriac-sur-Dropt		12	15	4	100%	32
		BALEYSSAGUES	SC Société communale de chasse de Baleyssagues		12	15	4	80%	50
		DURAS	SC Société communale de chasse de Duras		32	50	10	100%	36
		ESCLOTTES	SC Société communale de chasse d'Escottes		30	37	10	100%	24
		LA SAUVETAT-DU-DROPT	SC Société communale de chasse de La Sauvetat-du-Dropt		28	35	10	100%	27
		LOUBES-BERNAC	SC Société communale de chasse de Loubès-Bernac		34	42	10	100%	43
		MOUSTIER	ACCA Association communale de chasse agréée de Moustier		16	20	6	100%	38
		PARDAILLAN	SC Société communale de chasse de Pardailan		48	60	10	100%	31
		SAINT-ASTIER	ACCA Association communale de chasse agréée de Saint-Astier-de-Duras		13	16	5	100%	56
		SAINTE-COLOMBE-DE-DURAS	SC Société communale de chasse de Sainte-Colombe-de-Duras		32	40	10	100%	17
		SAINT-JEAN-DE-DURAS	ACCA Association communale de chasse agréée de Saint-Jean-de-Duras		20	25	7	92%	63
		SAINT-SERNIN-DE-DURAS	ACCA Association communale de chasse agréée de Saint-Sernin-de-Duras		38	48	10	100%	41
		SAVIGNAC-DE-DURAS	ACCA Association communale de chasse de Savignac-de-Duras		32	40	10	100%	35

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
		SOUMENSAC	ACCA Association communale de chasse agréée de Soumensac		25	31	9	100%	34
		VILLENEUVE-DE-DURAS	SC Société communale de chasse de Villeneuve-de-Duras		32	40	10	100%	28
<b>TOTAL SUG Duraquois</b>					<b>404</b>	<b>514</b>	<b>125</b>	<b>98%</b>	<b>35</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
NL/ NG	NG – Lauzunais	AGNAC	ACCA Association communale de chasse agréée d'Agnac		18	22	7	NT	55
			NC Association de chasse d'Isaac	TPC	-	-	-	-	-
		ALLEMANS-DU-DROPT	ACCA Association communale de chasse agréée d'Allemans-du-Dropt		6	8	2	100%	72
		ARMILLAC	SC Société communale de chasse d'Armillac		12	15	4	93%	49
		BOURGOUNGUAGE	SC Société communale de chasse de Bourgougnague		18	23	7	78%	45
			NC Association de chasse d'Isaac	TPC	-	-	-	-	-
		LAPERCHE	SC Société communale de chasse de Laperche		20	25	7	92%	32
		LAUZUN	SC Société communale de chasse de Lauzun		26	32	10	84%	66
			NC Les Versants du Mouléou		8	10	3	100%	39
		LAVERGNE	SC Société communale de chasse de Lavergne		32	40	10	100%	46
		MIRAMONT-DE-GUYENNE	SC Société communale de chasse de Miramont-de-Guyenne		20	25	7	96%	56
		MONTIGNAC-DE-LAUZUN	SC Société communale de chasse de Montignac-de-Lauzun		24	30	9	100%	65
		PEYRIERES	SC Société communale de chasse de Peyrières		16	20	6	100%	38
		PUYSSERAMPION	SC Société communale de chasse de Puysserampion		14	18	5	94%	57
		ROUMAGNE	SC Société communale de chasse de Roumagne		16	20	6	100%	48
		SAINT-COLOMB-DE-LAUZUN	SC Société communale de chasse de Saint-Colomb-de-Lauzun		32	40	10	100%	54
		SAINT-PARDOUX-ISAAC	SC Société communale de chasse de Saint-Pardoux-Isaac		5	6	2	83%	82
			NC Association de chasse d'Isaac	TPC	3	4	1	100%	31
		SEGALAS	SC Société communale de chasse de Ségaldas		19	24	7	71%	63

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
		SERIGNAC-PEBOUDOU	SC Société communale de chasse de Sérignac-Péboudou		32	40	10	72%	33
<b>TOTAL SUG Lauzunais</b>					<b>321</b>	<b>402</b>	<b>113</b>	<b>88%</b>	<b>51</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
NL/NG	NG – Marmandais	AGME	SC Société communale de chasse d'Agmé		5	6	2	NT	78		
		BEAUPUY	SC Société communale de chasse de Beaupuy		14	18	5	72%	37		
		BIRAC-SUR-TREC	SC Société communale de chasse de Birac-sur-Trec		16	20	6	100%	66		
		FAUGUEROLLES	SC Société communale de chasse de Fauguerolles		6	7	2	100%	88		
		GONTAUD-DE- NOGARET	SC Société communale de chasse de Gontaud-de-Nogaret		26	32	10	100%	78		
			IN CALABET Bernard		2	3	1	100%	77		
		HAUTESVIGNES	SC Société communale de chasse de Hautsvignes		16	20	6	100%	41		
		JUSIX	SC Société communale de chasse de Jusix		4	5	1	100%	124		
		LONGUEVILLE	SC Société communale de chasse de Longueville		3	4	1	100%	108		
		MARMANDE	SC Société communale de chasse de Marmande		24	30	9	100%	106		
		SAINTE-BAZEILLE	SC Société communale de chasse de Sainte-Bazeille		14	17	5	100%	100		
		SAINTE-MARTIN- PETIT	SC Société communale de chasse de Saint-Martin-Petit		12	15	4	100%	38		
		SAINTE-PARDOUX- DU-BREUIL	SC Société communale de chasse de Saint-Pardoux-du-Breuil		6	7	2	100%	88		
		VIRAZEIL	SC Société communale de chasse de Virazeil		20	25	7	100%	71		
		<b>TOTAL SUG Marmandais</b>					<b>168</b>	<b>209</b>	<b>61</b>	<b>98%</b>	<b>74</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
NL/NG	NG – Seychois	CAMBES	ACCA Association communale de chasse agréée de Cambes		14	17	5	100%	51
		CASTELNAU-SUR-GUPIE	SC Société communale de chasse de Castelnaud-sur-Gupie		19	30	7	100%	47
		CAUBON-SAINT-SAUVEUR	SC Société communale de chasse de Caubon-Saint-Sauveur		14	17	5	100%	63
		ESCASSEFORT	SC Société communale de chasse d'Escassefort		18	23	7	100%	62
		LACHAPELLE	ACCA Association communale de chasse agréée de Lachapelle		6	7	2	86%	62
		LAGUPIE	SC Société communale de chasse de Lagupie		20	25	7	100%	32
		LEVIGNAC-DE-GUYENNE	SI Société intercommunale de chasse de Lévigac-de-Guyenne et Saint-Pierre-sur-Dropt	TPC	24	30	7	100%	69
		MAUVEZIN-SUR-GUPIE	SC Société communale de chasse de Mauvezin-sur-Gupie		24	30	9	100%	47
		MONTETON	SC Société communale de chasse de Monteton		14	22	5	100%	59
		MONTIGNAC-TOUPINERIE	SC Société communale de chasse de Montignac-Toupinerie		10	12	4	100%	66
		PUYMICLAN	SC Société communale de chasse de Puymiclan		14	18	5	100%	135
		SAINT-AVIT	SC Société communale de chasse de Saint-Avit		17	21	6	76%	41
		SAINT-BARTHELEMY-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Saint-Barthélemy-d'Agenais		12	15	4	100%	95

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
		SAINT-GERAUD	SC Société communale de chasse de Saint-Géraud		10	12	4	100%	45
		SAINT-PIERRE-SUR-DROPT	SI Société intercommunale de chasse de Lévigac-de-Guyenne et Saint-Pierre-sur-Dropt	TPC	8	10	3	100%	68
		SEYCHES	SC Société communale de chasse de Seyches		14	18	5	100%	128
<b>TOTAL SUG Seychois</b>					<b>238</b>	<b>307</b>	<b>85</b>	<b>98%</b>	<b>65</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
NL/NG	NG – Tonneinquois	CLAIRAC	ACCA Association communale de chasse agréée de Clairac		28	35	10	94%	75		
		FAUILLET	SC Société communale de chasse de Fauillet		11	14	4	100%	88		
		NICOLE	SC Société communale de chasse de Nicole		10	13	4	100%	23		
		SENESTIS	SC Société communale de chasse de Sénestis		4	5	1	100%	157		
			IN Mairie de Sénestis		5	6	2	100%	36		
		TONNEINS	SC Société communale de chasse de Tonneins		19	24	7	100%	110		
		VARES	SC Société communale de chasse de Varès		18	22	7	100%	70		
		<b>TOTAL SUG Tonneinquois</b>					<b>95</b>	<b>119</b>	<b>35</b>	<b>99%</b>	<b>77</b>

**UG Pays de Serres et Causses**

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SC	Agenais	AGEN	SC Société communale de chasse de Foulayronnes	TPC	-	-	-	-	-		
		BOE	SC Société communale de chasse de Boé		12	15	4	100%	68		
		BON-ENCONTRE	SC Société communale de chasse de Bon-Encontre		28	35	10	100%	44		
		COLAYRAC-SAINT-CIRQ	SC Société communale de chasse de Colayrac-Saint-Cirq		14	17	5	82%	70		
			NC Saint-Hubert Club de Tourtarel	TPC	6	8	3	100%	19		
			NC Société de chasse du Plateau de Saint-Cirq		2	3	1	100%	141		
		FOULAYRONNES	SC Société communale de chasse de Foulayronnes	TPC	20	25	7	100%	89		
			NC Saint-Hubert Club de Tourtarel	TPC	7	8	2	100%	26		
		PONT-DU-CASSE	SC Société communale de chasse de Pont-du-Casse		20	25	7	100%	62		
		SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	SC Société communale de chasse de Saint-Hilaire-de-Lusignan		29	36	10	72%	48		
			IN LABOULBENE Jean-Philippe	TPC	-	-	-	-	-		
			NC Saint-Hubert Club de Tourtarel	TPC	-	-	-	-	-		
		<b>TOTAL SUG Agenais</b>					<b>138</b>	<b>172</b>	<b>49</b>	<b>95%</b>	<b>59</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SC	Beauvillois	BEAUVILLE	SC Société communale de chasse de Beauville		22	27	8	100%	81		
		BLAYMONT	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC	20	24	7	100%	53		
		CAUZAC	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC	20	26	8	100%	53		
		DONDAS	SI Société intercommunale de chasse d'Engayrac et Dondas	TPC	11	14	4	100%	97		
		ENGAYRAC	SI Société intercommunale de chasse d'Engayrac et Dondas	TPC	8	10	3	100%	95		
		SAINTE-MARTIN-DE-BEAUVILLE	SI Société intercommunale de chasse de La Sauvetat-de-Savères et Sainte-Martin-de-Beauville	TPC	12	15	4	93%	55		
		SAINTE-MAURIN	SC Société communale de chasse de Sainte-Maurin		28	35	10	86%	69		
		TAYRAC	SC Société communale de chasse de Tayrac		16	20	6	90%	61		
		<b>TOTAL SUG Beauvillois</b>					<b>137</b>	<b>171</b>	<b>50</b>	<b>96%</b>	<b>68</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SC	Livradais	ALLEZ-ET-CAZENEUVE	SC Société communale de chasse d'Allez-et-Cazeneuve		22	28	8	100%	27		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC	2	3	1	100%	23		
		BIAS	SC Société communale de chasse de Bias		14	17	5	100%	54		
		DOLMAYRAC	SC Société communale de chasse de Dolmayrac		16	20	6	100%	62		
			NC Association des propriétaires et chasseurs de la Vallée de la Beausse	TPC	5	6	2	100%	33		
			IN Denis Hervé		-	1	1	100%	130		
		LE TEMPLE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse du Temple-sur-Lot		18	22	7	NT	65		
		PUJOLS	SC Société communale de chasse de Pujols	TPC	26	33	10	100%	47		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC	4	5	1	80%	35		
			PC Groupement HautePAGE	TPC	10	13	4	100%	149		
		SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA	PC Groupement HautePAGE	TPC	19	24	8	100%	42		
		SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE	SC Société communale de chasse de Sainte-Colombe-de-Villeneuve		28	35	10	97%	52		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC	-	-	-	-	-		
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Sainte-Livrade-sur-Lot		20	25	7	92%	87				
SEMBAS	NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC	12	14	3	86%	67				
	IN DEHAUTEFEUILLE Christophe		-	-	-	-	-				
<b>TOTAL SUG Livradais</b>					<b>196</b>	<b>246</b>	<b>73</b>	<b>97%</b>	<b>57</b>		

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SC	Pennois	AURADOU	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC	23	29	9	100%	31		
		DAUSSE	SC Société communale de chasse de Dausse		14	18	5	100%	34		
		FRESPECH	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC	17	20	6	100%	56		
		HAUTEFAGE -LA-TOUR	PC Groupement Hautefage	TPC	35	43	12	100%	39		
			NC Association chasse privée Bonneval	TPC	4	6	1	NT	42		
		MASSELS	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC	8	10	3	100%	58		
		MASSOULES	SI Société intercommunale de chasse d'Auradou, Blaymont, Cauzac, Frespech, Massels et Massoulès	TPC	10	13	4	100%	48		
			NC Association propriétaires et chasseurs St Léger	TPC	2	3	1	0%	44		
		PENNE- D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Penne-d'Agenais	TPC	64	80	9	65%	45		
			NC Association propriétaires et chasseurs St Léger	TPC	9	11	3	91%	52		
		TREMONS	SC Société communale de chasse de Trémons		22	28	8	100%	45		
		<b>TOTAL SUG Pennois</b>					<b>208</b>	<b>261</b>	<b>61</b>	<b>86%</b>	<b>43</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SC	Portais	AIGUILLON	SC Société communale de chasse d'Aiguillon	TPC	16	20	6	85%	114		
		BAZENS	SI Société intercommunale de chasse de Bazens, Clermont-Dessous et Port-Sainte-Marie	TPC	30	37	10	100%	30		
		BOURRAN	SC Société communale de chasse de Bourran		16	20	6	55%	110		
		CLERMONT-DESSOUS	SI Société intercommunale de chasse de Bazens, Clermont-Dessous et Port-Sainte-Marie	TPC	39	49	10	100%	28		
		FREGIMONT	SC Société communale de chasse de Frégimont		16	20	6	100%	35		
		GALAPIAN	SC Société communale de chasse de Galapian		15	19	6	100%	46		
		LAFITTE-SUR-LOT	SC Société communale de chasse de Lafitte-sur-Lot		10	12	4	100%	119		
		LAGARRIGUE	SC Société communale de chasse d'Aiguillon	TPC	-	-	-	-	-		
		PORT-SAINTE-MARIE	SI Société intercommunale de chasse de Bazens, Clermont-Dessous et Port-Sainte-Marie	TPC	39	49	10	100%	30		
			NC Agriculteur chasseur Plateau de Castagnet		3	4	1	75%	39		
		SAINT-SALVY	SC Société communale de chasse de Saint-Salvy		16	20	6	100%	44		
		<b>TOTAL SUG Portais</b>					<b>200</b>	<b>250</b>	<b>65</b>	<b>90%</b>	<b>48</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme	
SC	Prayssassais	COURS	SC Société communale de chasse de Cours		10	12	4	100%	37	
			NC Association des propriétaires et chasseurs de la Vallée de la Beausse	TPC	2	3	1	100%	40	
			NC Association des chasses et pêches privées 47 "Le fin chasseur"	TPC	9	11	3	0%	42	
		LACEPEDE	SC Société communale de chasse de Lacépède		16	20	6	100%	52	
		LAUGNAC	SC Société communale de chasse de Laugnac		20	25	7	96%	62	
			NC Association des chasses et pêches privées 47 "Le fin chasseur"	TPC	1	2	1	0%	30	
		LUSIGNAN-PETIT	SC Société communale de chasse de Lusignan-Petit		16	20	6	100%	35	
		MADAILLAN	SC Société communale de chasse de Madaillan		26	32	10	100%	47	
			NC Association chasse de Madaillan		18	22	7	100%	36	
			IN LABOULBENE Jean-Philippe	TPC	5	6	2	NT	12	
		MONTPEZAT-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Montpezat		31	39	10	100%	52	
			NC Association chasseurs et propriétaires de Pech d'Ancou		7	9	3	NT	29	
		PRAYSSAS	SC Société communale de chasse de Prayssas		48	60	10	100%	41	
SAINT-SARDOS	SC Société communale de chasse de Saint-Sardos		24	30	9	100%	45			
<b>TOTAL SUG Prayssassais</b>					<b>233</b>	<b>291</b>	<b>79</b>	<b>83%</b>	<b>44</b>	

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme
SC	Puymirolais	CASTELCULIER	SC Société communale de chasse de Castelculier		18	22	7	100%	57
		CLERMONT-SOUBIRAN	SC Société communale de chasse de Clermont-Soubiran	TPC	20	25	6	100%	41
			NC Association des chasseurs et propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran	-	-	-	-	-	-
		GRAYSSAS	SC Société communale de chasse de Clermont-Soubiran	TPC	4	5	1	100%	50
			SC Société communale de chasse de Saint-Urcisse	TPC	6	7	2	100%	43
			NC Association des chasseurs et propriétaires de Grayssas et de Clermont-Soubiran	-	16	20	6	100%	5
		LAFOX	SC Société communale de chasse de Lafox		7	9	3	78%	51
		PUYMIROL	SC Société communale de chasse de Puymirol		12	15	4	67%	111
			NC Les Caçaires Puymirolais		12	15	4	NT	33
		SAINT-CAPRAIS-DE-LERM	SC Société communale de chasse de Saint-Caprais-de-Lerm		18	22	7	100%	57
		SAINT-JEAN-DE-THURAC	SC Société communale de chasse de Saint-Jean-de-Thurac		12	15	4	100%	27
SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC	SC Société communale de chasse de Saint-Pierre-de-Clairac		18	23	7	NT	53		
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	SC Société communale de chasse de Saint-Romain-le-Noble		14	17	5	100%	44		
SAINT-URCISSE	SC Société communale de chasse de Saint-Urcisse	TPC	18	23	7	100%	46		
<b>TOTAL SUG Puymirolais</b>					<b>175</b>	<b>218</b>	<b>63</b>	<b>95%</b>	<b>47</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SC	Roquentin	BAJAMONT	SI Société intercommunale de chasse de La Croix-Blanche, Castella et Bajamont	TPC	14	18	5	94%	53		
			IN LAUMONT Nicolas	TPC	1	2	1	100%	52		
		CASSIGNAS	SI Société intercommunale de chasse de Cassignas et Laroque-Timbaut	TPC	10	12	3	100%	64		
		CASTELLA	SI Société intercommunale de chasse de La Croix-Blanche, Castella et Bajamont	TPC	14	18	5	94%	56		
			IN LAUMONT Nicolas	TPC	-	-	-	-	-		
			NC Association des chasses et pêches privées 47 « Le fin chasseur »	TPC	4	5	1	100%	36		
		LA CROIX-BLANCHE	SI Société intercommunale de chasse de La Croix-Blanche, Castella et Bajamont	TPC	17	20	6	95%	53		
			IN LAUMONT Nicolas	TPC	1	1	-	100%	32		
			SC Société communale de chasse de Foulayronnes	TPC	-	-	-	-	-		
		LA SAUVETAT-DE-SAVERES	SI Société intercommunale de chasse de La Sauvetat-de-Savères et Saint-Martin-de-Beauville	TPC	10	13	4	77%	57		
		LAROQUE-TIMBAUT	SI Société intercommunale de chasse de Cassignas et Laroque-Timbaut	TPC	20	25	7	100%	79		
		MONBALEN	SC Société communale de chasse de Monbalen		16	20	6	100%	60		
		SAINT-ROBERT	SC Société communale de chasse de Saint-Robert		8	10	3	100%	52		
		SAUVAGNAS	SC Société communale de chasse de Sauvagnas		11	14	4	100%	92		
		<b>TOTAL SUG Roquentin</b>					<b>126</b>	<b>158</b>	<b>45</b>	<b>97%</b>	<b>63</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SC	Tournonais	ANTHE	ACCA Association communale de chasse agréée d'Anthé		18	22	7	100%	61		
		BOURLENS	SC Société communale de chasse de Bourlens		20	25	7	80%	58		
		CAZIDEROQUE	SC Société communale de chasse de Cazideroque		16	20	6	90%	55		
		COURBIAC	SC Société communale de chasse de Courbiac		18	23	7	100%	37		
		MASQUIERES	SC Société communale de chasse de Masquières		20	25	7	100%	42		
		MONTAYRAL	SC Société communale de chasse de Montayral		8	10	3	90%	102		
			NC Association Le Refuge		6	7	2	100%	49		
			NC Chasse Mauroux-Touzac « La Gibecière »		5	6	1	NT	56		
			NC La Gibecière		3	4	1	100%	63		
			IN MALARDEAU Éric	TPC	1	2	1	50%	86		
		SAINT-GEORGES	SC Société communale de chasse de Saint-Georges		27	34	10	85%	44		
		SAINT-VITE	SC Société communale de chasse de Saint-Vite		10	12	4	100%	34		
		THEZAC	SC Société communale de chasse de Thézac		14	18	5	100%	52		
			IN MALARDEAU Éric	TPC	2	2	-	100%	65		
		TOURNON-D'AGENAIS	SC Société communale de chasse de Tournon-d'Agenais		14	17	5	100%	102		
			NC Groupement de propriétaires et chasseurs Coteaux Sud Tournon		6	8	2	100%	29		
		<b>TOTAL SUG Tournonais</b>					<b>188</b>	<b>235</b>	<b>68</b>	<b>93%</b>	<b>55</b>

## UG Périgord

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
P	Périgord	BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	SC Société communale de chasse de Blanquefort-sur-Briolance		60	70	10	100%	52		
			NC Les Sources		6	8	2	75%	51		
		CUZORN	SC Société communale de chasse de Cuzorn		29	30	9	100%	64		
			NC Amicale des Anjeaux	TPC	5	7	2	100%	30		
		FUMEL	NC Association amicale des chasseurs de Fumel		12	15	4	NT	16		
			NC Association des chasseurs de grand gibier		31	36	10	100%	13		
			NC Soturac Association de Propriétaires et Chasseurs pour la Protection du Milieu Naturel		6	8	2	NT	15		
		GAVAUDUN	SC Société communale de chasse de Gavaudun		32	35	10	100%	49		
			NC Amicale des Anjeaux	TPC	5	7	2	100%	41		
		LACAPELLE-BIRON	SC Société communale de chasse de Lacapelle-Biron		39	45	10	100%	27		
			NC Amicale des Anjeaux	TPC	3	4	1	100%	24		
		MONTAGNAC-SUR-LEDE	SC Société communale de chasse de Montagnac-sur-Lède		45	53	10	100%	34		
		PAULHIAC	SC Société communale de chasse de Paulhiac		30	37	10	100%	57		
		SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE	SC Société communale de chasse de Saint-Front-sur-Lémance		40	50	10	60%	45		
		SALLES	SC Société communale de chasse de Salles		35	40	10	100%	50		
			IN OLLIVIER Éric		3	4	1	NT	21		
		SAUVETERRE-LA-LEMANCE	SC Société communale de chasse de Sauveterre-la-Lémance		39	45	10	100%	45		
			IN LAPORTE Roger		2	3	1	0%	49		
		<b>TOTAL SUG Périgord</b>					<b>422</b>	<b>497</b>	<b>114</b>	<b>89%</b>	<b>44</b>

**UG Sud Garonne**

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SG	Astaffortais	ASTAFFORT	SC Société communale de chasse d'Astaffort		37	46	10	100%	71		
		CAUDECOSTE	SC Société communale de chasse de Caudecoste		19	24	7	100%	63		
		CUQ	SC Société communale de chasse de Cuq		30	38	10	76%	42		
		FALS	SC Société communale de chasse de Fals		24	30	9	100%	29		
		LAYRAC	SC Société communale de chasse de Layrac		32	40	10	100%	82		
		SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Nicolas-de-la-Balerm et Saint-Sixte	TPC	4	5	2	100%	89		
		SAINT-SIXTE	SI Société intercommunale de chasse de Saint-Nicolas-de-la-Balerm et Saint-Sixte	TPC	4	5	1	100%	102		
		SAUVETERRE-SAINT-DENIS	SC Société communale de chasse de Sauveterre-Saint-Denis		8	10	3	100%	51		
		<b>TOTAL SUG Astaffortais</b>					<b>158</b>	<b>198</b>	<b>52</b>	<b>97%</b>	<b>60</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SG	Franciscain	FIEUX	SC Société communale de chasse de Fieux	TPC	15	19	6	95%	63		
			NC Association de chasse Pineaud		2	3	1	100%	62		
		FRANDESCAS	SC Société communale de chasse de Francescas		16	20	6	30%	94		
			SC Société communale de chasse de Fieux	TPC	-	-	-	-	-		
		LAMONTJOIE	SC Société communale de chasse de Lamontjoie		16	20	6	70%	82		
		LASSERRE	SC Société communale de chasse de Lasserre		7	9	3	0%	67		
		LE NOMDIEU	SC Société communale de chasse du Nomdieu		12	15	4	NT	79		
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	SC Société communale de chasse de Saint-Vincent-de-Lamontjoie		9	11	3	100%	126				
	IN COLOMBANO Alain		-	1	1	100%	36				
<b>TOTAL SUG Franciscain</b>					<b>77</b>	<b>98</b>	<b>30</b>	<b>71%</b>	<b>84</b>		

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SG	Haut-Auvignon	BRUCH	SC Société communale de chasse de Bruch		24	30	9	100%	40		
		CALIGNAC	SI Société intercommunale de chasse de Calignac	TPC	10	17	5	76%	100		
		ESPIENS	SC Société communale de chasse d'Espies		28	35	10	100%	47		
		FEUGAROLLES	SC Société communale de chasse de Feugarolles		36	45	10	100%	52		
		LE SAUMONT	SI Société intercommunale de chasse de Calignac	TPC	5	8	2	62%	77		
		MONCAUT	SC Société communale de chasse de Moncaut		12	15	4	87%	98		
		MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	ACCA Association communale de chasse agréée de Montagnac-sur-Auvignon		24	30	9	100%	71		
		MONTESQUIEU	SC Société communale de chasse de Montesquieu		36	45	10	100%	51		
		SAINT-LAURENT	SC Société communale de chasse de Saint-Laurent		4	5	1	60%	67		
		VIANNE	SC Société communale de chasse de Vianne		20	25	7	100%	34		
		<b>TOTAL SUG Haut-Auvignon</b>					<b>199</b>	<b>255</b>	<b>67</b>	<b>89%</b>	<b>57</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme	
SG	Laplume	AUBIAC	SC Société communale de chasse d'Aubiac		12	15	4	100%	68	
			NC Groupement cynégétique du Bruilhois	TPC	4	5	1	100%	24	
			NC Chasse gardée de Mesturet	TPC	-	-	-	-	-	
		BRAX	SC Société communale de chasse de Brax		14	18	5	100%	30	
		ESTILLAC	SI Société intercommunale de chasse de Roquefort et Estillac	TPC	4	6	1	100%	95	
			NC Groupement cynégétique du Bruilhois	TPC	-	-	-	-	-	
		LAPLUME	SC Société communale de chasse de Laplume		20	25	7	100%	96	
			NC Groupement des propriétaires de Pléchac		2	3	1	100%	98	
			NC Chasse gardée de Mesturet	TPC	10	12	4	100%	29	
		LE PASSAGE	SC Société communale de chasse du Passage		10	12	4	NT	52	
		MARMONT-PACHAS	SC Société communale de chasse de Marmont-Pachas		14	17	5	100%	45	
		MOIRAX	SC Société communale de chasse de Moirax		24	30	9	100%	45	
			NC Société de Chasse de Ségougnac		2	3	1	100%	29	
		ROQUEFORT	SI Société intercommunale de chasse de Roquefort et Estillac	TPC	7	8	3	100%	73	
		SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	SC Société communale de chasse de Sainte-Colombe-en-Bruilhois		24	30	9	100%	48	
			NC Association de chasse des côteaux de Mourens		3	4	1	NT	34	
		SERIGNAC-SUR-GARONNE	SC Société communale de chasse de Sérignac-sur-Garonne		20	25	7	100%	29	
		<b>TOTAL SUG Laplume</b>					<b>170</b>	<b>213</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>

UG	SUG	Commune	Attributaire	TPC	MIN	MAX	ETE	Taux Réalisation 23-24	Norme		
SG	Osse	ANDIRAN	SC Société communale de chasse d'Andiran		16	20	6	100%	43		
			IN ROSSI Daniel		-	1	1	NT	61		
		FRECHOU	SC Société communale de chasse du Fréchou		20	25	7	96%	45		
		LANNES	SI Société intercommunale de chasse de Villeneuve-de-Mézin / Lannes	TPC	32	40	9	100%	55		
			NC Société de chasse du Chaisodet	TPC	-	-	-	-	-		
			NC Société de chasse de l'Osse		8	10	3	60%	28		
			NC Association de chasse les 3 lacs	TPC	3	4	1	100%	28		
		MEZIN	SC Société communale de chasse de Mézin		24	30	9	90%	70		
			NC Société de chasse des Sept Chemins		1	2	1	100%	59		
			NC Société de chasse du Chaisodet	TPC	10	12	4	100%	59		
		MONCRABEAU	SC Société communale de chasse de Moncrabeau		52	65	21	100%	71		
			IN MACE Pierre		1	1	1	100%	73		
		NERAC	SC Société communale de chasse de Nérac		48	60	10	100%	90		
			SC Société communale de chasse de Fieux	TPC	-	-	-	-	-		
VILLENEUVE-DE-MEZIN	SI Société intercommunale de chasse de Villeneuve-de-Mézin / Lannes	TPC	4	5	1	100%	89				
<b>TOTAL SUG Osse</b>					<b>219</b>	<b>275</b>	<b>74</b>	<b>96%</b>	<b>66</b>		

# **ANNEXE 6**

Nom de la sous-unité de gestion	Abréviation utilisée pour la cartographie
<i>Agenais</i>	AGE
<i>Astaffortais</i>	AST
<i>Beauvillois</i>	BEA
<i>Bouglonnais</i>	BOU
<i>Canconnais</i>	CAN
<i>Casteljalousain</i>	CASJ
<i>Castelmoronais</i>	CASM
<i>Castillonmésiens</i>	CASO
<i>Damazanais</i>	DAM
<i>Duraquois</i>	DUR
<i>Farguais</i>	FAR
<i>Franciscain</i>	FRA
<i>Haut-Auvignon</i>	AUV
<i>Houellessais</i>	HOU
<i>Laplume</i>	LAP
<i>Lauzunais</i>	LAU
<i>Lavardaquais</i>	LAV
<i>Livradais</i>	LIV
<i>Marmandais</i>	MAR
<i>Massais</i>	MAS
<i>Meilhanais</i>	MEI
<i>Mézinais</i>	MEZ
<i>Monclarais</i>	MON
<i>Monflanquinois-Villeneuvois</i>	MFL
<i>Osse</i>	OSS
<i>Pennois</i>	PEN
<i>Périgord</i>	PER
<i>Portais</i>	POR
<i>Praysassais</i>	PRA
<i>Puymirolais</i>	PUY
<i>Roquentin</i>	ROQ
<i>Seychois</i>	SEY
<i>Tonneinquais</i>	TON
<i>Tournonais</i>	TOU
<i>Villéréalais</i>	VIL